

Distr.
GENERALE

UNCTAD/DSD/SEU/2
27 septembre 1993

Original : ANGLAIS

ANGLAIS, ARABE et
FRANCAIS SEULEMENT

PERSPECTIVES D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ECONOMIE PALESTINIENNE
EN CISJORDANIE ET DANS LA BANDE DE GAZA

Rapport d'une Réunion d'experts, convoquée par le secrétariat de la CNUCED
du 19 au 22 mai 1992, au Palais des Nations, à Genève

Ce rapport a été établi par le secrétariat de la CNUCED. Il ne vise pas à donner un compte rendu exhaustif des différentes opinions exprimées par les participants pendant la Réunion et ne reflète pas nécessairement celles du secrétariat de la CNUCED. Les appellations employées dans le présent document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

GE.93-53579 (F)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s
INTRODUCTION	1 - 5
A. Rappel des faits	1 - 2
B. Date et lieu	3
C. Participation	4 - 5
I. OUVERTURE DE LA SESSION	6 - 12
II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX	13 - 14
A. Ordre du jour	13
B. Organisation des travaux	14
III. EVALUATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	15 - 176
A. Principaux résultats globaux	15 - 24
B. Agriculture	25 - 41
C. Industries manufacturières	42 - 54
D. Industries minières et extractives	55 - 58
E. Services	59 - 64
F. Commerce de marchandises	65 - 72
G. Finances publiques	73 - 76
H. Assistance internationale	77 - 89
I. Ressources naturelles : terres, colonies israéliennes de peuplement, ressources en eau	90 - 97
J. Equipements publics (services municipaux)	98 - 110
K. Construction et logement	111 - 125
L. Transports et communications	126 - 132
M. Energie	133 - 138
N. Population	139 - 143
O. Main-d'oeuvre et emploi	144 - 149
P. Les femmes et le développement	150 - 154
Q. Services de santé publique	155 - 162
R. Education	163 - 170
S. Pouvoirs publics	171 - 176
IV. RECENSEMENT DES BESOINS ET MESURES SPECIFIQUES APPELANT UNE ACTION IMMEDIATE	177 - 199
A. Secteurs et problèmes économiques	178 - 184
1. Cadre juridique	179
2. Cadre institutionnel	180
3. Commercialisation	181
4. Emploi	182
5. Financement	183
6. Assistance technique	184

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s
B. Infrastructure et ressources naturelles . . .	185 - 191
1. Construction et logement	187
2. Ressources en eau et ressources foncières	188
3. Transports et communications	189
4. Equipements publics	190
5. Pouvoirs publics (système exécutif)	191
C. Ressources humaines et services sociaux . . .	192 - 199
1. Population et démographie	193
2. Main-d'oeuvre	194
3. Les femmes et le développement	195
4. Services de santé	196 - 198
5. Education	199
V. PERSPECTIVES D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE EN CISJORDANIE ET DANS LA BANDE DE GAZA	200 - 219
A. Résumé de la matrice quantitative	201 - 212
1. Les différentes contraintes au choix de la méthode	201 - 202
2. Structure	203
3. Scénario de référence et variante	204 - 206
4. Scénarios de rechange	207 - 212
B. Débat	213 - 218
C. Conclusions	219
VI. ELABORATION DE SCHEMAS POUR LES DEUXIEME ET TROISIEME PARTIES DES ETUDES SECTORIELLES	220
VII. ADOPTION DE TEXTES	221
VIII. CLOTURE DE LA REUNION	222 - 223
Annexe I. Liste des participants	
Annexe II. Liste des études locales exécutées à la demande du secrétariat de la CNUCED dans le cadre du projet relatif aux perspectives d'un développement durable en Cisjordanie et dans la bande de Gaza	

INTRODUCTION

A. Rappel des faits

1. Conformément à la résolution 239 (XXIII) du Conseil du commerce et du développement et à la résolution 44/174 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'au titre de son programme de travail 1990-1991, le secrétariat de la CNUCED a lancé un projet intersectoriel en vue d'évaluer la situation économique et sociale actuelle du peuple palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, d'y étudier les perspectives d'un développement soutenu et d'indiquer une stratégie et des principes directeurs en vue d'une action. Le rapport qui suit résume les délibérations d'une réunion d'experts convoquée après l'achèvement de la première phase du projet et avant le début des deuxième et troisième phases 1/.

2. La Réunion avait essentiellement pour objet : a) d'examiner une évaluation récapitulative de l'évolution par secteurs en Cisjordanie et dans la bande de Gaza pendant les 25 années d'occupation écoulées et d'adopter, aux fins d'action immédiate, les recommandations qui découleraient des conclusions de la première partie des études locales approfondies sur divers secteurs économiques et sociaux du territoire occupé; et b) d'examiner les choix possibles et d'adopter les modes d'approche qui conviendraient pour guider l'examen sectoriel lors des deuxième et troisième phases des études locales approfondies.

B. Date et lieu

3. La Réunion a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 19 au 22 mai 1992.

C. Participation 2/

4. A la Réunion assistaient 20 experts palestiniens locaux et cinq experts internationaux, ainsi que les représentants de deux organisations arabes régionales, à savoir l'Organisation arabe de développement industriel et des industries extractives (AIDMO) et la Ligue des Etats arabes (Direction des affaires économiques), de même que sept organisations internationales : la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH-HABITAT), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Un expert représentant la Palestine participait aussi à la Réunion.

5. La Réunion était présidée par le Chef du Groupe économique spécial (peuple palestinien) au secrétariat de la CNUCED; un coprésident a été désigné parmi les experts locaux. Des membres du secrétariat de la CNUCED ont également participé au service de la Réunion.

I. OUVERTURE DE LA REUNION

6. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, M. Yves Berthelot, a ouvert la Réunion. Il a évoqué les travaux du secrétariat de la CNUCED relatifs à l'économie du territoire palestinien occupé. Ces travaux avaient commencé dès 1979, puis s'étaient intensifiés à la suite de la création en 1985 du Groupe économique spécial (peuple palestinien). Depuis, en plus des rapports annuels présentés au Conseil du commerce et du développement, un certain nombre d'études approfondies et autres documents techniques avaient été consacrés à divers aspects de l'économie palestinienne dans le territoire occupé. Dans tous ces travaux, le secrétariat de la CNUCED s'était efforcé d'aller au-delà d'une simple analyse des résultats de l'économie palestinienne et d'un recensement des domaines sensibles et des besoins; dans les limites de son mandat, il avait réussi à traduire quelques-unes des constatations et recommandations de politique générale en projets concrets destinés à apporter une assistance technique au peuple palestinien.

7. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a fait observer que le secrétariat, dans l'exercice de son mandat, avait trouvé un mode d'approche adapté aux besoins et aux réalités d'une situation complexe et délicate. Le projet intersectoriel avait permis de raccorder les différentes recherches sur la situation économique et sociale, les problèmes et les besoins de la Palestine, pour aboutir à un plan systématique et intégré d'étude. Les conclusions avaient pour but de servir de base à une action concertée de la communauté internationale en vue du redressement et du développement durable de l'économie palestinienne.

8. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a souligné que les résultats de la Réunion, qui avait rassemblé des experts de la région ainsi que des experts venant de l'extérieur du territoire palestinien occupé, y compris des organisations régionales et internationales, apporteraient une contribution indispensable à la réalisation de cet objectif. En effet, la Réunion et la phase suivante du projet avaient coïncidé avec des événements extrêmement importants concernant la région. Les résultats des efforts poursuivis à la CNUCED devraient aussi contribuer à activer les entretiens en cours dans le cadre des négociations de paix au Moyen-Orient.

9. Le Directeur et Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies et des organisations internationales à Genève, M. Nabil Ramlawi, a fait observer que la Palestine avait suivi avec un vif intérêt les travaux du Groupe économique spécial depuis sa création en 1985. Le champ d'action du Groupe avait évolué, témoignant d'un esprit de compréhension plus grand afin d'aider le peuple palestinien dans ses efforts pour minimiser les conséquences préjudiciables de l'occupation israélienne. Le Groupe cherchait aussi à agir sur la communauté internationale et à obtenir qu'elle augmente son appui au peuple palestinien, lui permettant ainsi d'atteindre à l'indépendance économique qui était son but. L'achèvement du projet intersectoriel marquerait un tournant dans les efforts déployés pour examiner de façon globale la situation économique actuelle dans le territoire occupé, les conditions nécessaires à sa relance et les perspectives d'un développement futur durable. L'aboutissement de la première phase du projet et la réunion actuelle étaient des faits encourageants en ce sens.

10. Le Directeur et Observateur permanent de la Palestine a ajouté toutefois que l'occupation était incompatible avec le développement économique et social. Seuls la fin de l'occupation israélienne du territoire palestinien et des efforts globaux pour remédier aux distorsions et aux déséquilibres causés par les politiques et pratiques des autorités d'occupation pourraient amener dans l'économie nationale palestinienne les changements internes requis pour la conduire au seuil du développement. A cet égard, la Réunion et les résultats de ses délibérations auraient une énorme importance.

11. Le Chef du Groupe économique spécial, M. S. Kazemi, a exposé les objectifs et la portée du projet intersectoriel, qui avait été conçu dans le cadre du programme de travail 1990-1991 de la CNUCED. Le but du projet était de dégager les principes directeurs intégrés d'une action concertée en vue du redressement et du développement durable de l'économie palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. A ce titre, il comprenait trois parties principales : a) un examen de la situation économique et sociale actuelle dans le territoire palestinien occupé et les mesures requises pour un redressement immédiat; b) la recherche d'un potentiel de développement durable selon différents scénarios; c) des stratégies, grandes options et mesures. A cet égard, 25 études approfondies avaient été exécutées à la demande du secrétariat de la CNUCED sur divers secteurs et problèmes socio-économiques (elles pouvaient être consultées pour plus de détails) 3/.

12. Le Chef du Groupe économique spécial notait avec satisfaction que la première partie du projet était à peu près terminée, ce qui avait permis au secrétariat de convoquer cette importante réunion, dont les objectifs étaient de réfléchir et d'adopter les principales conclusions et recommandations en vue d'une action immédiate découlant de la première partie du projet, ainsi que d'examiner les analyses des scénarios relatifs aux perspectives d'un développement durable en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, figurant dans l'étude du secrétariat sur une matrice quantitative. Ces conclusions et recommandations serviraient de guide pour les travaux sur les deuxième et troisième parties des études sectorielles approfondies. Le Chef du Groupe économique spécial a déclaré enfin que les travaux en étaient arrivés à une phase décisive qui exigeait de tous les intéressés une conception encore plus harmonisée et des efforts intensifiés. La Réunion en cours visait à atteindre ce but et à tracer les lignes directrices nécessaires au succès du projet.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

A. Ordre du jour

13. Les participants ont adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la Réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Evaluation des besoins économiques et sociaux en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et recommandations en vue d'une action immédiate
4. Perspectives d'un développement durable en Cisjordanie et dans la bande de Gaza

5. Elaboration de schémas pour les deuxième et troisième parties des diverses études sectorielles
6. Adoption de textes
7. Clôture de la Réunion.

B. Organisation des travaux

14. A la suite d'un débat général sur les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour, lors des deux premières séances plénières, le 19 mai 1992, la Réunion a institué trois groupes de travail chargés de procéder à un examen approfondi de ces points et de présenter leurs conclusions à la dernière séance plénière pour adoption. Les trois groupes de travail ont tenu au moins trois séances chacun, les 20 et 21 mai 1992, au cours desquelles ils ont traité d'un certain nombre de secteurs/sous-secteurs/problèmes, comme suit :

a) Secteurs économiques : résultats économiques globaux; agriculture; assistance internationale; industries manufacturières; commerce de marchandises; industries minières et extractives; système monétaire et bancaire; finances publiques; services; tourisme.

b) Ressources humaines et progrès social : dynamique de l'évolution sociale; éducation; main-d'oeuvre et ressources humaines; population et démographie; santé publique; services d'aide sociale; statistiques socio-économiques; les femmes et le développement.

c) Infrastructure et ressources naturelles : construction et logement; énergie; colonies israéliennes de peuplement; administration publique; équipements publics; ressources en eau; transports et communications.

La Réunion a tenu deux séances plénières le 22 mai 1992 pour débattre des textes proposés à l'issue des échanges de vues sur les points 3, 4 et 5. A la 4ème séance plénière (22 mai 1992), les experts ont adopté des projets de textes relatifs à ces points.

III. EVALUATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

A. Principaux résultats globaux

15. Les débats sur ce point ont débuté avec la présentation par les experts de leurs principales conclusions au titre de la première partie des 25 études individuelles passant en revue les grands secteurs et problèmes économiques et sociaux. Il s'agissait d'évaluer les faits nouveaux des 25 années d'occupation écoulées, de déterminer les besoins et de formuler des recommandations quant aux mesures à prendre en vue d'une action immédiate afin d'améliorer la situation.

16. D'une manière générale, on a noté que l'économie palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza occupées avait subi, en 25 ans d'occupation, des changements structurels profonds, qui témoignaient de l'impact marqué des politiques et pratiques de l'occupation israélienne. Les secteurs traditionnels de l'économie avaient peu à peu perdu leur élan.

L'augmentation des revenus et de la consommation, constatée depuis 1967, était imputable, en grande partie, à l'influence de facteurs extérieurs à la base de production interne de l'économie palestinienne elle-même.

17. L'occupation prolongée avait soumis l'économie palestinienne à une série de pressions qui avaient entravé son développement, d'où un fléchissement continu du rôle de l'agriculture sans l'octroi du moindre encouragement, en particulier au secteur industriel. Les effets de l'occupation et des mesures connexes se manifestaient notamment par : une réduction radicale de l'emploi dans l'agriculture; le déplacement de la main-d'oeuvre des secteurs traditionnels vers les secteurs à plus fort coefficient de main-d'oeuvre de l'économie israélienne; le manque de considération pour les besoins des secteurs de production palestiniens et leur réorientation au service des intérêts des producteurs et des consommateurs israéliens; enfin, le contrôle des circuits commerciaux de manière à assurer la domination israélienne sur le commerce palestinien intérieur et international. Les conséquences en ont été profondément ressenties par les petits producteurs palestiniens isolés et peu évolués, qui devaient rivaliser avec des secteurs de l'économie israélienne ayant nombre de contacts, fortement capitalisés, disposant d'une technologie de pointe et subventionnés, dont la plupart des branches d'activité agricoles et quantité d'industries manufacturières qui commerçaient avec le territoire occupé.

18. Le fonctionnement des mécanismes qui auraient pu instituer une interaction entre les forces divergentes à l'oeuvre dans l'économie locale et les besoins réels du peuple palestinien avait été systématiquement entravé pendant 25 années d'occupation. Les autorités israéliennes d'occupation avaient la haute main sur la gestion économique, mais ne s'étaient pas acquittées des responsabilités et obligations correspondantes qui leur incombait envers le territoire occupé, conformément aux conventions internationales. La mise à l'écart du peuple palestinien de l'exercice de l'autorité sur sa politique économique et de la responsabilité de sa gestion concernait toute une gamme de domaines et d'activités, par exemple : octroi de licences et réglementation; planification de la production agricole et industrielle; régimes et procédures applicables au commerce international; facilités de financement du commerce et du développement; règlements monétaires, fiscaux et douaniers; utilisation des terres et de l'eau; extraction minière; construction; équipements publics; infrastructure; services publics.

19. Il n'y avait donc pas d'institutions palestiniennes autochtones appropriées habilitées à examiner les perspectives et besoins du développement ou à influencer l'interaction des forces agissant sur le développement économique en déterminant les priorités, en concevant des stratégies et en arrêtant des principes directeurs pour les mesures destinées à soutenir les efforts et à favoriser les initiatives des entreprises. Les initiatives de particuliers et d'institutions, souvent fondées sur des évaluations ponctuelles de la situation et motivées par des considérations diverses (parfois contradictoires), n'avaient pu aller très loin. Au niveau international, les activités bilatérales et multilatérales avaient été tout aussi disparates, trop peu coordonnées pour être efficaces.

20. L'économie qui s'était ainsi formée dans le territoire occupé était exposée à une série de pressions et de défaillances et il lui manquait l'ambition et la motivation qu'une autorité autochtone active, aux niveaux central et local, aurait pu lui donner. S'il est vrai que des améliorations de la production, du revenu par habitant, des niveaux de vie et autres indicateurs de croissance étaient parfois perceptibles, elles n'annonçaient pas pour autant la mise en place des fondements solides d'une transformation structurelle et d'un développement durable de l'économie palestinienne. Dans ces circonstances, une progression stable et rationnelle vers le développement et des politiques et mesures concomitantes ne pouvaient apparaître spontanément.

21. Dans le même temps, les sanctions imposées par les autorités d'occupation depuis la fin 1987 à la suite du soulèvement palestinien (intifada) avaient aggravé les contraintes qui pesaient sur le peuple palestinien et entravé ses efforts pour se suffire à lui-même et préserver ses intérêts économiques. Les mesures prises par les autorités d'occupation dans ces circonstances s'étaient répercutées sur tous les aspects de l'activité économique palestinienne, ce qui avait eu pour effet de réduire les investissements, la production, les revenus et la consommation dans tous les domaines. La décision prise en 1988 par la Jordanie de "couper les liens juridiques et administratifs" avec la Cisjordanie, en vue "d'accentuer l'orientation nationale de la Palestine", entraînait de nouvelles épreuves pour l'économie fragile du territoire palestinien occupé, du point de vue surtout du développement des institutions, du financement des services d'aide sociale et du courant d'exportations palestiniennes vers leurs marchés traditionnels. L'impact de la récente crise au Moyen-Orient sur l'économie du territoire occupé avait été particulièrement grave, puisqu'il y a eu une nouvelle dégradation de la capacité de production intérieure et des sources de revenu, notamment du revenu des facteurs, des exportations de marchandises et des transferts financiers privés et publics à destination du territoire occupé.

22. La politique économique israélienne dans le territoire palestinien occupé avait récemment été réévaluée. Depuis 1990, la politique de licences s'était quelque peu améliorée, de sorte que le nombre de licences délivrées pour la création de nouvelles entreprises industrielles avait augmenté. Parmi d'autres moyens d'améliorer la situation économique figurait l'intention déclarée de créer des zones industrielles en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, d'accorder des exonérations d'impôts de trois ans pour les industries palestiniennes récemment créées et de mettre en place une infrastructure plus appropriée. On avait en outre annoncé des mesures destinées à encourager les capitaux palestiniens à rentrer dans le territoire. On avait promis aux entrepreneurs de l'extérieur des cartes d'identité pour eux et leur famille s'ils satisfaisaient à certaines conditions, dont la plus importante était de pouvoir investir un certain capital dans un projet générateur d'emplois et dans des délais spécifiés.

23. Les participants ont toutefois noté que ces améliorations de la politique économique ne signifiaient pas un renoncement radical à la stratégie israélienne appliquée jusque-là qui consistait à conserver la mainmise économique, politique et sociale sur le territoire occupé. La nouvelle formule concordait avec la politique économique de base suivie par Israël depuis 1967, qui tendait à maintenir la relation établie de sous-traitance entre le marché palestinien et le marché israélien selon des modalités plus flexibles.

Le changement récent avait été inspiré par des facteurs intérieurs et extérieurs, dont la pression croissante des forces sociales et politiques radicales qui étaient apparues depuis la crise récente dans la région, l'afflux de nouveaux immigrants juifs en provenance des pays d'Europe orientale (y compris de l'ex-Union soviétique) en Israël et dans le territoire occupé, l'extrême tension qui régnait entre Palestiniens et Israéliens depuis le début du soulèvement, ainsi que certaines considérations économiques telles que la croissance lente de l'économie israélienne et la montée du chômage en Israël. Parmi les facteurs extérieurs, il fallait citer les critiques formulées un peu partout contre les politiques israéliennes dans le territoire palestinien occupé et l'accentuation des pressions internationales réclamant des réformes.

24. Au niveau sectoriel, les participants ont affirmé que ces faits n'avaient cessé de provoquer des distorsions et des déséquilibres qui attestaient une dégradation générale des conditions sociales et économiques dans le territoire occupé.

B. Agriculture

25. L'agriculture - pilier de l'économie palestinienne -, bien que la productivité et la production y aient sensiblement augmenté entre 1969 et 1986, avait subi des transformations défavorables. Sa part dans le PIB était tombée d'une moyenne annuelle de 36 % en Cisjordanie et de 29 % dans la bande de Gaza entre 1970 et 1976, à une moyenne annuelle de 26 % et 19 % respectivement de 1985 à 1987. De même, l'emploi avait baissé de 42 % de la population active en 1970 à 16 % en 1987 en Cisjordanie, et de 27 % à 11 % de la population active dans la bande de Gaza pendant la même période, ce qui indiquait une forte chute de la capacité d'absorption de main-d'oeuvre du secteur dans les deux régions. Au moment où le chômage était grave et empirait, cette tendance au fléchissement de l'emploi dans l'agriculture avait de graves conséquences, d'autant que d'autres secteurs directement productifs n'avaient pas été autorisés à créer des emplois.

26. Un autre recul important était celui de la superficie cultivée. Dès 1989, la superficie cultivée en Cisjordanie avait diminué de 14 % par rapport au niveau antérieur à 1967 sous l'effet de facteurs tels que la confiscation des terres, la consommation de l'eau et d'autres mesures prises par les Israéliens qui avaient entravé l'extension de l'agriculture, ainsi que le passage à des cultures exigeant moins de terres. Par contraste, une expansion remarquable s'était produite en Jordanie et dans d'autres pays voisins. La réduction des superficies cultivées allait probablement s'accélérer, à moins que l'on ne s'attaque convenablement à leur cause pour y remédier. Les participants ont reconnu que la situation défavorable du secteur agricole palestinien était la conséquence naturelle de nombreux facteurs complexes, qui sont passés en revue ci-après.

27. Le caractère extrêmement rocheux et la forte déclivité du sol en Cisjordanie avaient limité l'extension des terres cultivables. A peine plus d'un tiers des terres en Cisjordanie était déclaré propre à l'agriculture marchande. Le coût élevé de la remise en valeur et l'absence de moyens financiers suffisants avaient rendu extrêmement douteuse la possibilité d'exécuter des projets de régénération des sols dans les circonstances actuelles.

28. L'insuffisance des ressources en eau opposait un autre obstacle important à la croissance. Tel était particulièrement le cas dans la bande de Gaza, qui souffrait d'une pénurie chronique d'eau, tandis qu'une salinité de plus en plus marquée menaçait la viabilité à long terme de la culture des agrumes. En Cisjordanie, les difficultés provenaient davantage du manque d'accès aux ressources disponibles que de pénuries effectives : absence de licences pour creuser de nouveaux puits, rationnement rigoureux de l'eau assorti de fortes amendes en cas de dépassement et refus d'accorder aux Palestiniens leur quote-part d'eau en provenance du bassin du Jourdain. En conséquence, les terres irriguées représentaient une faible fraction de la superficie cultivée totale, qui n'avait pas dépassé 5 % en Cisjordanie.

29. Les risques liés au climat opposaient également un obstacle majeur à une croissance agricole normale. Les toutes dernières conséquences des pertes provoquées par des phénomènes naturels avaient encore été aggravées par les plans de dédommagement généreux souvent accordé par les gouvernements aux agriculteurs des pays voisins avec lesquels les Palestiniens devaient rivaliser sur à peu près les mêmes marchés. Il n'y avait pas dans le territoire occupé de régime d'assurance agricole ni d'assurance-récolte pour aider les cultivateurs à supporter les pertes provoquées par des variations climatiques défavorables, comme celles de 1991 et 1992.

30. L'absence de planification et de programmation pour développer le secteur agricole constituait un obstacle de plus. Depuis juin 1967, Israël avait exercé une autorité sans limite sur la planification de l'agriculture palestinienne et, en conséquence, s'était constamment comporté envers ce secteur de façon à donner priorité aux intérêts israéliens, souvent aux dépens des agriculteurs et consommateurs palestiniens. Des efforts ultérieurs visant à créer des institutions locales de planification n'avaient pas donné de résultats tangibles, malgré la récente ouverture d'un certain nombre de centres palestiniens de "recherche" et de "planification".

31. Comme dans la plupart des économies de marché, les besoins de capitaux de l'agriculture palestinienne avaient fortement augmenté depuis quelques années. Il fallait davantage de moyens financiers pour moderniser les installations de production et de commercialisation, étendre les opérations de production et répondre aux besoins de première mise de fonds (semences, machines agricoles, services de vulgarisation, etc.) des agriculteurs qui s'installaient, surtout de ceux qui ne pouvaient pas ou ne voulaient pas chercher du travail en Israël. Depuis la fermeture de tous les établissements de crédit par les autorités israéliennes d'occupation en 1967, l'agriculture, pour s'approvisionner en capitaux, avait dû compter presque exclusivement sur de modestes sources personnelles de financement. Etant donné les besoins croissants des agriculteurs, d'une part, et la réduction de leur épargne d'autre part, il était devenu impossible pour la grande majorité des cultivateurs palestiniens du territoire occupé de se procurer à cette source les capitaux dont ils avaient besoin.

32. On a souligné que, 25 ans après le début de l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, il n'y avait pas encore dans le territoire palestinien occupé un seul établissement de crédit spécialisé pour s'occuper du crédit nécessaire aux agriculteurs et aux agro-industriels dans des conditions professionnelles normales. Bien que cinq établissements locaux de crédit aient été fondés depuis la fin des années 80, leur rôle effectif

s'est borné à démontrer quels étaient les besoins et ce qu'il serait possible de faire pour y répondre. A côté de ces petits établissements, plusieurs organisations non gouvernementales locales et internationales avaient essayé, modestement aussi, d'atténuer la pénurie de fonds en offrant divers types de dons. Cette politique de dons n'avait guère eu de résultats positifs, si tant est qu'elle en ait eu, et avait parfois encouragé la corruption, faisant échec au désir d'un développement véritable dans la communauté agricole.

33. On a noté aussi d'autres aspects de la politique générale préjudiciables à l'agriculture palestinienne. Il s'agissait notamment de la pratique israélienne d'arracher les arbres fruitiers et les cultures, des longs couvre-feux successifs et autres mesures israéliennes de sécurité qui limitaient la possibilité des agriculteurs de se rendre dans leurs champs ou de faire paître leur bétail, des impôts et taxes israéliens sur l'exportation de marchandises qui passaient par les ponts franchissant le Jourdain (par exemple, taxe sur l'huile d'olive), des coûts élevés et souvent prohibitifs des intrants agricoles importés, ainsi que du rôle amoindri et marginalisé des services de vulgarisation agricole.

34. L'agriculture palestinienne se trouvait devant un choix difficile du fait que la demande intérieure n'absorbait que les deux tiers de la production locale. La plupart des années, l'excédent était estimé à environ 235 000 tonnes. En conséquence, les problèmes relatifs aux relations commerciales avec d'autres pays et à l'efficacité de la commercialisation compromettaient gravement le potentiel de croissance de l'agriculture palestinienne. L'entrée sans condition des produits agricoles israéliens sur les marchés locaux avait causé d'énormes difficultés aux producteurs locaux, qui se voyaient refuser les subventions lucratives dont jouissaient leurs homologues israéliens. En revanche, les expéditions de produits dans la direction opposée étaient soumises à un régime rigoureux de licences et maintenus à un minimum. Il en résultait un déficit assez important de la balance commerciale de marchandises du territoire occupé avec Israël, qui, la plupart des années, atteignait près de 70 000 tonnes, d'une valeur estimative de 80 millions à 90 millions de dollars. Outre les obstacles au commerce à travers la "ligne verte", les autorités israéliennes avaient imposé de nombreuses restrictions à la circulation des marchandises à l'intérieur des différentes régions du territoire occupé (y compris en empêchant l'entrée de produits agricoles à Jérusalem-Est), à la fois dans le cadre des mesures prises contre le soulèvement et à des fins protectionnistes.

35. Les expéditions de produits agricoles à destination de pays arabes, qui passaient par les ponts franchissant le Jourdain, s'étaient aussi heurtées à des limitations croissantes, ce qui était imputable à divers motifs. De plus en plus, l'écart entre les structures des coûts et des prix dans le territoire occupé et en Jordanie n'était pas favorable à une expansion des exportations du premier vers la seconde. Les pays arabes voisins, la Jordanie en particulier, avaient rapidement accru leur production de nombreuses variétés agricoles qui n'étaient auparavant disponibles qu'en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Cette évolution avait eu pour effet de ramener le volume de produits agricoles qui entraient en Jordanie en passant par les ponts d'environ 250 000 tonnes au début des années 80 à près de 35 000 tonnes vers la fin des années 80. Un conditionnement et des facilités de transport médiocres, s'ajoutant aux restrictions israéliennes imposées au transport des exportations, avaient aggravé la situation. Les événements, surtout depuis

la crise 1990/1991 au Moyen-Orient, avaient de plus en plus perturbé les courants commerciaux. Depuis, il n'y avait à peu près plus d'exportations palestiniennes vers les marchés au-delà de la Jordanie. Les appels répétés lancés par le Conseil économique et social de la Ligue des Etats arabes demandant que soit facilitée l'entrée (et le transit) des exportations palestiniennes à destination des marchés arabes dans des conditions préférentielles étaient restés vains, pour diverses raisons, dont la nécessité de respecter le boycottage décidé par la Ligue des Etats arabes contre le commerce avec Israël. Les possibilités d'utiliser les ports égyptiens pour exporter les agrumes de la bande de Gaza n'avaient pas non plus été sérieusement envisagées.

36. Il a également été noté que les exportations vers l'Europe n'avaient pas atteint les niveaux souhaités, malgré un vigoureux appui de la Communauté européenne et des organisations non gouvernementales intéressées. Les exportations entre 1987 et 1990 se composaient essentiellement d'agrumes, d'aubergines et de poivrons verts en quantités relativement faibles. Il était évident qu'à moins de restructurer de fond en comble les schémas de production et l'agencement des services auxiliaires, les exportations à destination de l'Europe n'augmenteraient pas sensiblement dans un avenir prévisible.

37. Les agro-industries dans le territoire occupé se caractérisaient toujours par leurs petites dimensions, un contrôle insuffisant de la qualité, une grave pénurie de fonds et un soutien technologique médiocre. C'est pourquoi elles n'avaient pas réussi à absorber des quantités appréciables des produits agricoles en excédent ni à satisfaire la demande locale de produits transformés. On craignait généralement aussi que les entreprises relativement nombreuses qui avaient surgi et prospéré pendant le soulèvement ne souffrent de sérieux revers si elles étaient ensuite exposées à une concurrence plus large.

38. Outre la pénurie de capitaux, le faible niveau éducatif de la main-d'oeuvre agricole avait opposé un obstacle important à des gains de productivité plus rapides et à une gestion plus efficace des agro-industries. La preuve en était qu'environ 70 % des ouvriers agricoles dans le territoire occupé comptaient six années de scolarité ou moins, c'est-à-dire environ deux fois la proportion d'ouvriers dans cette catégorie au niveau national.

39. Les qualifications techniques moindres des ouvriers agricoles prenaient des proportions plus graves en raison du déclin des services rendus par des établissements auxiliaires tels qu'écoles d'agriculture, instituts de recherche et organismes de vulgarisation. Bien que quelques institutions dispensent ces services, surtout depuis le soulèvement, leurs performances s'étaient caractérisées par une rivalité excessive, le double emploi et l'incapacité de reconnaître les besoins essentiels du secteur ou d'y répondre.

40. Les participants ont été d'avis que l'état critique actuel de l'agriculture palestinienne exigeait une action immédiate, malgré la complexité de la situation et les obstacles. Le succès d'un programme de redressement d'urgence dépendait de la possibilité de trouver des modalités appropriées pour répondre aux besoins exposés ci-dessus, dans un cadre de priorités bien adapté aux circonstances extraordinaires qui régnaient

en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Cet effort exigeait non seulement une ferme détermination et de l'imagination, mais aussi des ressources financières suffisantes.

41. On a souligné que l'objectif d'une politique agricole nationale palestinienne devrait être double : créer un maximum d'emplois et étendre les superficies consacrées aux cultures marchandes. La réalisation de ce double objectif, entre autres, dans la conjoncture présente caractérisée par une concurrence acharnée sur les marchés locaux et étrangers, serait impossible si l'on ne cherchait pas sans relâche à améliorer la compétitivité du côté de la qualité des produits, à réduire les coûts de production et à améliorer les services auxiliaires de commercialisation.

C. Industries manufacturières

42. La Réunion a reconnu que le secteur manufacturier avait été l'élément le plus faible de l'économie palestinienne pendant les 25 années d'occupation. A l'inverse de la tendance habituelle, le fléchissement du secteur traditionnel avait entraîné une expansion rapide des secteurs tertiaires aux dépens des industries manufacturières potentiellement dynamiques. Sa part du PIB n'atteignait guère que 5 à 6 % et était largement tributaire de l'économie israélienne par le jeu d'accords de sous-traitance passés avec des entreprises israéliennes, aux termes desquels les bénéfices de la valeur ajoutée par le biais de politiques de fixation de prix plus élevés allaient aux entreprises israéliennes et non aux entrepreneurs palestiniens. En conséquence, le nombre d'établissements industriels était tombé de 2 927 en 1965 à 2 462 en 1987 en Cisjordanie. Dans la bande de Gaza, en revanche, il était passé de 768 en 1960 à 793 en 1987, grâce surtout aux accords de sous-traitance.

43. Le pourcentage de la main-d'oeuvre employée dans le secteur manufacturier avait de même diminué, malgré une certaine augmentation du nombre des travailleurs. De ce fait, alors que le nombre d'ouvriers dans le secteur manufacturier de Cisjordanie était passé de 14 600 à 19 000 entre 1970 et 1987, il n'avait augmenté que modestement en termes relatifs, passant d'environ 15 % à 16,5 %. Dans la bande de Gaza, 6 400 personnes au total étaient employées dans le secteur manufacturier en 1970, soit environ 12 % de la main-d'oeuvre totale. Le nombre était passé à 9 500 dès la fin de 1987, soit environ 17,5 % du total. Ces chiffres ne comprenaient pas les Palestiniens qui travaillaient dans les industries manufacturières israéliennes et dont, en 1987, 9 000 environ venaient de la bande de Gaza et 11 000 environ de Cisjordanie.

44. Les dimensions des établissements industriels, mesurées à leurs effectifs, étaient restées faibles pendant la période considérée. Le nombre de travailleurs par établissement en Cisjordanie était de 7,7 en 1987. Environ 7 % seulement de la totalité des entreprises industrielles employaient plus de dix personnes. Le fait s'expliquait par le caractère des usines palestiniennes, assimilables à de petits ateliers familiaux et à fort coefficient de main-d'oeuvre. Dans la bande de Gaza, le nombre moyen de travailleurs par établissement était d'environ 12; 6 % seulement de ces établissements employaient plus de dix personnes.

45. On a noté que les entreprises manufacturières du territoire occupé travaillaient surtout dans l'agro-alimentaire, les textiles et les vêtements,

les articles en cuir, le bois et les articles en bois, le caoutchouc, les matières plastiques, les produits chimiques, les métaux et les minéraux non métalliques, le savon d'huile d'olive, et des services tels que les réparations d'appareils électriques et de véhicules. La plupart des entreprises manufacturières étaient financées par le capital des propriétaires (ou de leur famille); elles n'étaient guère incitées à prendre de l'extension en l'absence d'un système bancaire viable et des contraintes imposées par les autorités israéliennes. Beaucoup, sinon la plupart, des petites et moyennes usines étaient loin d'utiliser toute leur capacité. L'activité se bornait essentiellement à des réparations et à des travaux peu spécialisés sur les marchés locaux étroits et limités. Une forte proportion du secteur exécutait des travaux à domicile fournis par des usines israéliennes, notamment des travaux de finition de marchandises destinées à être ultérieurement vendues en Israël ou exportées par Israël, surtout dans les branches des vêtements et des chaussures.

46. En matière de salaires, on a noté que les niveaux dans les entreprises manufacturières du territoire occupé différaient selon le lieu et le type de l'industrie. Les dimensions du projet, son niveau technologique et l'expérience requise de la main-d'oeuvre jouaient un rôle important dans la fixation des salaires. Les niveaux salariaux dans le sud de la Cisjordanie étaient généralement supérieurs à ceux du nord, mais, en général, le salaire journalier moyen dans le territoire occupé se situait entre 10 et 12 dollars. En revanche, le salaire des ouvriers palestiniens dans les usines israéliennes était très inférieur à celui de leurs homologues israéliens, mais les salaires payés en Israël étaient souvent supérieurs aux salaires payés dans les petites usines du territoire occupé. Le fait que les salaires étaient plus élevés en Israël accentuait les difficultés que les usines palestiniennes avaient à rivaliser avec leurs homologues israéliens pour recruter la main-d'oeuvre palestinienne qualifiée.

47. On a noté que la productivité de la main-d'oeuvre (production sectorielle par employé) dans le secteur manufacturier variait d'une année à l'autre. Elle allait de 1 800 à 2 500 dollars par ouvrier et par an en Cisjordanie; elle se situait à environ 1 300 dollars par ouvrier et par an dans la bande de Gaza. Ces fluctuations étaient attribuées aux périodes de récession et d'expansion de l'économie palestinienne, ainsi, la productivité du travail dans ce secteur continuait à dépendre de l'accroissement de la main-d'oeuvre sectorielle. Les périodes de faible productivité en Cisjordanie coïncidaient avec un taux de croissance élevé de l'emploi dans le secteur manufacturier, tandis que les années de productivité croissante (1971, 1972, 1974, 1976 et 1980) étaient marquées par une réduction de l'emploi ou par un accroissement de la production industrielle dans des proportions supérieures à celles de l'emploi (1978, 1982, 1984 et 1986).

48. La productivité des ouvriers de la bande de Gaza avait été supérieure à celle de leurs homologues de Cisjordanie, surtout parce que beaucoup d'ouvriers de la bande de Gaza avaient acquis un savoir-faire spécialisé en travaillant dans des industries israéliennes et/ou en exerçant des activités de sous-traitance. En outre, la moyenne d'heures de travail hebdomadaire en Cisjordanie était toujours inférieure à celle de la bande de Gaza. Elle était tombée à environ 30,7 heures par semaine en Cisjordanie et à 29,6 heures par semaine dans la bande de Gaza dès la fin de 1988, en raison des nombreux jours de grèves et de couvre-feux, surtout au début du soulèvement.

49. La majeure partie des articles manufacturés était vendue sur place dans le territoire occupé, tandis qu'Israël constituait le principal débouché à l'étranger. Les exportations totales à destination d'Israël équivalaient à environ un tiers des importations d'articles manufacturés en provenance d'Israël pendant toutes les années d'occupation, alors que les articles manufacturés représentaient une modeste fraction des exportations palestiniennes totales. De même, une très faible proportion des exportations d'articles manufacturés allait à la Jordanie ou à des marchés arabes ou autres marchés internationaux. Les importations en provenance de la Jordanie représentaient en moyenne environ 9 millions de dollars par an, dont 95 % correspondaient à des articles manufacturés et à des matières premières. Inversement, les importations en provenance d'Israël constituaient environ 90 % des importations du territoire, dont près de 90 % étaient des articles manufacturés.

50. L'une des répercussions majeures du soulèvement sur l'économie palestinienne a été le désir des Palestiniens de se suffire à eux-mêmes et de remplacer les produits israéliens par des biens produits sur place. Certaines entreprises palestiniennes ont enregistré, de ce fait, des taux de croissance élevés, mais beaucoup d'autres n'étaient pas préparées à l'accroissement de la demande résultant du boycottage des produits israéliens par les Palestiniens. En revanche, quelques entreprises palestiniennes qui avaient été au bord de la faillite avant le soulèvement se sont trouvées face à une demande sans précédent sur le marché intérieur par suite de changements dans les habitudes d'achat de la population locale. En conséquence, les usines palestiniennes ont repris aux producteurs israéliens une part considérable du marché dans le territoire occupé, surtout dans l'agro-alimentaire et le textile. Cette expérience récente avait encouragé les usines palestiniennes à investir une partie de leurs bénéfices dans de nouvelles gammes de production et du nouveau matériel.

51. Malgré ces succès limités, on a fait valoir que le secteur manufacturier palestinien avait continué à pâtir d'une série de contraintes largement imputables aux politiques et mesures israéliennes qui entravaient le progrès des industries palestiniennes, les désavantageant dans la concurrence avec les industriels israéliens, assurés d'avoir dans le territoire occupé un marché qui ne pouvait leur échapper. L'absence d'une stratégie nationale palestinienne pour le développement du secteur manufacturier avait également beaucoup gêné les entrepreneurs. De toute évidence, elle avait nui à la coordination entre les industries et créé une atmosphère malsaine qui n'était pas propice à un essor normal du secteur. Le manque de moyens de recherche et de commercialisation avait privé le secteur des avantages d'un accès aux innovations technologiques et à de nouveaux débouchés, ce qui avait accentué sa stagnation.

52. D'une manière générale, les contraintes qui pesaient sur les industries palestiniennes découlaient de celles qui agissaient sur l'économie dans son ensemble. Elles pouvaient se diviser en deux grandes catégories :

a) Dotation en ressources et limitations structurelles. Le territoire occupé souffrait d'un manque de ressources naturelles. En outre, les Palestiniens n'avaient pu, sous l'occupation, exploiter les quelques ressources dont ils disposaient effectivement. Les ressources en eau faisaient maintenant l'objet d'une répartition outrageusement inéquitable

et leur potentiel était souvent exploité par les autorités d'occupation à l'encontre des intérêts palestiniens. Les terres disponibles, autre ressource naturelle limitée, n'avaient pas suffi à répondre à la totalité de la demande. L'absence de la plupart des matières premières nécessaires à l'essor des industries était un obstacle de plus. En conséquence, très rares étaient les entreprises industrielles qui dépendaient de matières premières produites localement. La négligence dont ce secteur avait souffert pendant 25 années d'occupation l'avait également privé d'une main-d'oeuvre technique suffisante et compétente. Le manque d'établissements d'enseignement technique appropriés pour répondre aux besoins présents et futurs risquait de perpétuer le problème;

b) Politiques et pratiques israéliennes. La promulgation de plusieurs ordonnances militaires avait donné à Israël un pouvoir absolu sur la direction, le rythme et l'orientation de l'activité manufacturière. Ces ordonnances étaient conformes aux objectifs et pratiques de la politique israélienne, qui se manifestaient sous plusieurs formes : confiscation de tous les types de terres; restrictions à l'accès aux ressources naturelles, surtout eau et minéraux, et à leur exploitation; refus d'autorisations, avant 1992, pour l'ouverture de nouvelles usines; restrictions à la circulation des marchandises et des personnes; prélèvement d'impôts illégaux, y compris leur recouvrement par des moyens arbitraires, tels que rafles de l'administration fiscale et confiscation de biens meubles et immeubles; perception de droits de douane élevés (destinés à protéger les industries israéliennes) sur les importations de matières premières transitant par Israël; formalités et retards administratifs fastidieux, en même temps que limitation rigoureuse des importations de la plupart des matières premières et du matériel en provenance de la Jordanie ou passant par ce pays; entrée illimitée d'articles manufacturés israéliens sur les marchés palestiniens à des prix extrêmement peu compétitifs (en ce qui concerne la structure des prix, les subventions et les avantages résultant des politiques commerciales protectionnistes israéliennes); absence d'encouragements ou de planification pour des zones industrielles et installations connexes, qui pourraient contribuer à rationaliser et améliorer l'efficacité d'entreprises industrielles existantes et futures; enfin, création de colonies israéliennes de peuplement, y compris terrains destinés à l'installation de zones industrielles qui offriraient des possibilités d'emploi aux colons israéliens.

53. On a généralement souligné que les restrictions à l'entrée de fonds en Cisjordanie et dans la bande de Gaza depuis le début des années 80 avaient porté un coup sérieux au développement du secteur manufacturier. La suspension du système bancaire antérieur à 1967 et son remplacement par des succursales de banques commerciales israéliennes à la fois en Cisjordanie et dans la bande de Gaza depuis 1967 avaient privé l'économie, en général, et le secteur manufacturier, en particulier, de ressources financières vitales pour leurs besoins d'investissements et de trésorerie. En l'absence également de sociétés, le secteur avait été contraint de faire appel uniquement à une épargne individuelle et à des ressources familiales modestes pour le renouvellement du matériel, la rénovation des locaux, l'adoption de technologies nouvelles et autres investissements nécessaires.

54. Il a été noté que les changements récemment apportés aux politiques israéliennes en matière de développement du secteur industriel dans le territoire occupé avaient eu pour objet de réinstaller des travailleurs

palestiniens dont la présence en Israël n'était plus nécessaire ou désirable. Les plans de réforme fiscale et d'investissement lancés jusqu'ici avaient visé à donner un élan à l'industrie palestinienne afin de faciliter l'absorption, dans des entreprises et usines locales de Cisjordanie et de la bande de Gaza, des travailleurs jusqu'alors employés dans des entreprises et usines israéliennes. Conformément aux règlements promulgués à ce sujet, une grande partie des nouvelles licences et de l'expansion escomptées concernera des articles manufacturés à fort coefficient de main-d'oeuvre tel que textiles, vêtements et biens de consommation simples très demandés sur les marchés israéliens. Il était évident que la nouvelle orientation des politiques israéliennes envers l'industrie palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza était destinée à remplacer l'importation de main-d'oeuvre palestinienne par l'importation de marchandises à forte intensité de main-d'oeuvre en provenance du territoire occupé.

D. Industries minières et extractives

55. Il a été noté que cette branche n'avait pas encore assumé le rôle qu'elle pouvait jouer dans l'économie palestinienne. Malgré l'existence de certains minéraux non métalliques tels que phosphate, chaux, baryte, soufre, gypse et argiles, outre certains éléments métalliques tels que chrome et uranium, leur exploitation avait été freinée pour diverses raisons, aussi bien politiques que techniques. Les seules ressources exploitées actuellement étaient la chaux, la pierre à chaux et le marbre en Cisjordanie et le sable dans la bande de Gaza. Cependant, leur exploitation et leur production n'avaient pas répondu à l'attente.

56. L'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza avait certes ouvert de nouveaux débouchés pour les produits de pierre de chaux à la fois dans le territoire occupé, en Jordanie et en Israël, mais le gros de la production était employé localement pour répondre à l'accroissement de la demande de logements et autres activités de construction. Néanmoins, cette demande locale et extérieure accrue avait incité les Palestiniens à élargir les capacités de production existantes et à appliquer des technologies entièrement différentes en matière d'exploitation et de production, de sorte que les entreprises avaient eu besoin de plus de capitaux et étaient devenues plus efficaces, mais que les possibilités d'emploi de la main-d'oeuvre qualifiée avaient diminué. Simultanément, l'adoption de technologies nouvelles avait augmenté les besoins financiers que la maigre épargne familiale ne pouvait plus satisfaire; de ce fait, beaucoup d'entrepreneurs étaient obligés de fermer. De plus, l'application de ces nouvelles technologies avait entraîné la spécialisation des produits et des lieux de travail. Quelles que soient les conséquences techniques des changements dans l'exploitation et la production de pierre à chaux, il n'était pas douteux que le développement normal de cette branche avait été entravé par l'interaction de nombreux facteurs associés aux politiques israéliennes relatives à la production, à la commercialisation, au financement et à d'autres aspects de l'exploitation de la pierre à chaux.

57. D'autres difficultés critiques ont été résumées comme suit :

a) L'absence d'informations dignes de foi concernant les ressources minérales disponibles en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Les autorités israéliennes n'autorisaient pas les enquêtes géologiques;

b) Les politiques restrictives indirectes qui rendaient difficile l'exploitation de pierres à bâtir, en particulier l'extraction de la pierre à chaux, dont l'expropriation des terres et des carrières, la saisie des avoirs et les restrictions imposées à l'emploi de matériaux de construction;

c) Les politiques restreignant la délivrance de permis de construire dans les zones rurales;

d) Les mesures destinées à restreindre l'exportation, selon lesquelles les permis d'exportation n'étaient délivrés que pour certaines quantités et valables que pour une certaine durée. En outre, les péages à acquitter pour transporter les marchandises qui passaient par les ponts avaient été peu à peu augmentés et les exportateurs étaient tenus de produire des certificats de dédouanement délivrés par les douanes, les services fiscaux et autres administrations sous contrôle israélien;

e) Les politiques restreignant l'installation de cimenteries ou l'exploitation des ressources minérales de la mer Morte.

58. Outre les politiques adoptées par les autorités israéliennes d'occupation, les participants ont noté quelques problèmes intérieurs. L'absence d'instituts et de centres de recherche avait nui au bon développement de l'industrie minière. L'accroissement de la demande avait également rendu nécessaire l'adoption de technologies nouvelles qui avaient contribué à accroître la production, tout en créant des problèmes nouveaux pour adapter les procédés de production à ces technologies, ainsi que pour l'entretien, le financement et la formation de la main-d'oeuvre.

E. Services

59. Il a été noté que l'une des caractéristiques de l'économie palestinienne sous l'occupation israélienne avait été une forte progression des secteurs de services, ce qui ne correspondait pas au phénomène classique observé dans de nombreuses économies en développement quand elles passaient d'une phase à l'autre du développement. Alors que l'accroissement du revenu dans la plupart de ces cas était surtout d'origine intérieure, il avait été, dans le territoire occupé, induit par des facteurs extérieurs, essentiellement par la demande de main-d'oeuvre palestinienne en Israël et dans les Etats du Golfe.

60. Depuis 1967, l'économie dans le territoire palestinien occupé avait été "libre" de fonctionner uniquement à l'intérieur de paramètres fixés par les autorités d'occupation, ce qui avait entraîné, pour l'économie de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, une fragmentation intensifiée des structures (affaiblissement des liaisons entre secteurs). Le secteur primaire avait stagné, tandis que les secteurs de services s'étaient étoffés exceptionnellement vite. Les services dans l'économie palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza ne s'étaient pas développés comme dans les pays industrialisés occidentaux, mais avaient réagi à une augmentation de la demande de services intermédiaires d'autres parties de l'économie et à une fonction sociale grandissante de l'Etat. En outre, l'essor des secteurs palestiniens de services semblait s'être substitué à la croissance industrielle, au lieu d'en être une des conséquences ou corollaires.

61. On a généralement conclu que la contribution des secteurs primaire et secondaire à l'économie palestinienne et au développement avait été minime, tout comme leur contribution à l'expansion des services. Cette expansion avait été bloquée par la conjonction de politiques et pratiques israéliennes et d'une concurrence inégale avec l'économie israélienne plus développée, freinant, à son tour, les progrès de certains services (par exemple, services à la production) tout en favorisant ceux de certains autres (commerce de gros et de détail). Bien qu'il existe des divergences dans l'importance relative des différents services dans et entre les "économies de services" modernes, elles ont plutôt été marginales. En revanche, dans l'économie palestinienne, la croissance des services et leur contribution au PIB et à l'emploi s'étaient manifestées surtout dans les services de distribution, en particulier dans le commerce de gros et de détail.

62. Les autres branches de services de l'économie palestinienne avaient connu une croissance marginale ou nulle, ce qui expliquait leur faible contribution au PIB et à l'emploi. Depuis 1967, la contribution du secteur des services publics et communautaires au PIB avait diminué, tandis que sa part de l'emploi ne progressait qu'insensiblement. Les services à la production avaient perdu du terrain, à cause principalement des restrictions imposées par les autorités d'occupation et de l'absence de conditions propices à la croissance industrielle. Les ordonnances militaires israéliennes avaient effectivement privé l'économie d'institutions financières qui auraient pu acheminer des fonds vers des investissements productifs. Ce fait, ajouté aux restrictions imposées au développement industriel (refus de permis de créer des entreprises et limitation de l'accès aux marchés internationaux), avait empêché le développement industriel et la croissance, neutralisant ainsi la demande de services à la production.

63. Les participants ont noté que la croissance des services de distribution dans l'économie palestinienne et la stagnation des secteurs primaire et secondaire étaient dues et se rattachaient à la structure ouverte de l'économie en matière de commerce international. Depuis le début de l'occupation, en 1967, l'économie palestinienne avait enregistré un excédent d'importations. En 1987, les importations de marchandises représentaient plus de 76 % et 78 % respectivement des importations totales de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Cette pression, associée aux restrictions qui frappaient le développement intérieur (industriel en particulier) avait contribué à l'extension des services de distribution dans l'économie palestinienne.

64. Le facteur important qui avait permis à l'économie palestinienne de conserver un fort excédent d'importations au cours des années et qui, en même temps, avait notablement contribué à l'augmentation du revenu disponible par habitant avait été l'emploi de main-d'oeuvre salariée à l'extérieur du territoire, principalement en Israël. En Cisjordanie, les salaires des travailleurs palestiniens (revenu des facteurs) avaient représenté environ 25 % du PNB depuis le début des années 70 et équivalaient à plus de 30 % du PIB. Dans le compte courant, l'écart entre le déficit du poste marchandises et l'excédent du poste services avait été considérable pendant la plupart des années (particulièrement depuis le milieu des années 80), l'excédent des services ne compensant que partiellement la forte hausse des importations de marchandises. L'exportation des services de la main-d'oeuvre palestinienne était devenue la source essentielle d'apports extérieurs au compte courant, assurant un excédent annuel grandissant. Depuis et surtout à la suite

de la crise dans la région, la chute des rentrées de cette provenance avait eu des conséquences négatives pour la position du compte courant, d'autant que le déficit du poste marchandises s'accroissait.

F. Commerce de marchandises

65. Pour ce qui est du commerce de marchandises, il a été noté que, dès l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, les autorités avaient pris des mesures en vue de l'intégration graduelle de ces économies dans l'économie israélienne. Les frontières étaient donc ouvertes entre le territoire occupé et Israël, ce qui permettait, en principe, la libre circulation des marchandises et de services dans les deux sens. Mais, par la suite, des mesures ont peu à peu autorisé l'entrée sans restrictions d'exportations israéliennes dans le territoire tout en empêchant les marchandises palestiniennes de pénétrer en Israël, sauf de manière sélective et limitée, afin de freiner l'afflux de marchandises capables de concurrencer les produits israéliens. Assorties de mesures de contrôle de la production, ces politiques et pratiques ont graduellement, mais nettement, faussé la structure de l'agriculture et de l'industrie palestiniennes.

66. En ce qui concerne le développement du commerce extérieur depuis l'occupation, il y avait eu une augmentation continue de la part du commerce et un déficit croissant de la balance des paiements avec Israël. Ce déficit avait été de plus en plus couvert par l'exportation de main-d'œuvre palestinienne (surtout vers Israël), par un excédent du commerce de marchandises avec la Jordanie et par des transferts en provenance de l'étranger. Israël est ainsi devenu le principal partenaire commercial du territoire, fournissant environ 90 % de ses importations totales et consommant/absorbant près de 65 % de ses exportations. Une forte proportion des exportations palestiniennes vers Israël était des produits qui avaient été fabriqués moyennant des contrats de sous-traitance avec des entreprises israéliennes, ce qui rapportait très peu de valeur ajoutée à l'économie palestinienne. Comme nous l'avons vu, les gains réels étaient allés aux entreprises israéliennes qui revendaient ces marchandises à la fois sur les marchés israéliens et sur les marchés étrangers.

67. Il a été noté que, en raison des obstacles tarifaires et non tarifaires imposés par Israël et par d'autres pays aux exportations en provenance du territoire occupé, les exportateurs palestiniens avaient commencé, ces dernières années, dans le cadre d'initiatives visant à favoriser leur autosuffisance, à rechercher de nouveaux débouchés, tels que la Communauté européenne, et à profiter des avantages du traitement préférentiel qui leur était accordé. Bien que ces efforts aient ouvert aux producteurs et exportateurs palestiniens de nouveaux marchés, l'absence des moyens de commercialisation nécessaires, à la fois dans le territoire occupé et à l'étranger, avait empêché des exportations directes abondantes vers la Communauté européenne et d'autres destinations.

68. Des mesures tout aussi hardies avaient été prises récemment pour diminuer la dépendance vis-à-vis des importations en provenance d'Israël et d'ailleurs. Il s'était agi de mesures de substitution des importations, portant essentiellement sur des produits alimentaires. Les résultats étaient encourageants, mais, pour continuer et promouvoir cette politique, il fallait que les producteurs fassent des efforts soutenus pour répondre à de nombreuses

exigences techniques, importer les matières premières essentielles et d'autres intrants et rationaliser les importations de biens de consommation. Dans l'immédiat, les importations restaient élevées par rapport au PNB, tandis que les importations fléchissaient. Autrement dit, il fallait des changements de structure plus radicaux, à la fois dans l'agriculture et dans l'industrie, pour mieux tirer profit du commerce international.

69. Un certain nombre d'autres obstacles contrariaient le développement du commerce palestinien de marchandises, sur le plan local et international. L'absence d'un réseau de transports et de communications adéquat et efficace était un obstacle majeur. Comme il fallait y ajouter les règlements et procédures compliqués peu à peu institués par les autorités israéliennes d'occupation, le commerce ne jouait plus son rôle dynamique dans la croissance économique et le développement.

70. L'insuffisance du financement a été citée comme autre obstacle de taille à l'essor du commerce. Malgré l'ouverture de quelques succursales de banques arabes dans le territoire occupé, le commerce intérieur et extérieur avait souffert de la pénurie de moyens financiers suffisants et appropriés, y compris de crédits et garanties à l'exportation, ainsi que de financement des importations et autres activités ayant trait au commerce. Les mesures israéliennes qui réduisaient rigoureusement l'apport de fonds de l'étranger avaient encore accentué l'effet négatif d'un système monétaire et financier déjà médiocre sur le commerce de marchandises du territoire occupé.

71. Il a été noté que le commerce avec les pays arabes qui avaient été des débouchés traditionnels pour les produits agricoles et industriels palestiniens était de même entravé par des restrictions croissantes. Outre les nombreux obstacles d'origine israélienne, les exportations palestiniennes du territoire occupé vers les pays arabes étaient effectivement limitées par des règlements qui répondaient à des considérations d'économie intérieure et découlaient aussi de l'application du boycottage appliqué par la Ligue des Etats arabes à l'encontre du commerce avec Israël. L'application de ces politiques avait peut-être eu une certaine utilité, mais elle avait été de plus en plus préjudiciable à l'économie palestinienne dans le territoire occupé.

72. Quand la Jordanie avait coupé les liens juridiques et administratifs avec la Cisjordanie, l'entrée des produits agricoles palestiniens était devenue fonction des besoins effectifs de ce pays. Les mesures prises spécifiaient les types de produits et l'époque ou la saison où ils pouvaient entrer en Jordanie. En raison de l'insuffisance et de l'inefficacité des moyens de commercialisation et de transport dans le territoire occupé (calibrage, triage, conditionnement, réfrigération, etc.), les producteurs et les exportateurs palestiniens ont eu du mal à remplir ces conditions.

G. Finances publiques

73. Dans le domaine des finances publiques, les autorités militaires israéliennes avaient assumé, depuis 1968, la responsabilité d'établir, d'appliquer, de contrôler et de vérifier le budget public pour la Cisjordanie et la bande de Gaza ^{4/}. Considéré comme une affaire de sécurité, le budget était rattaché au Ministère de la défense par l'intermédiaire de "l'Administration civile". Une analyse du budget de l'Administration civile

en termes globaux a montré que les dépenses totales par habitant (dépenses courantes et dépenses d'équipement) étaient passées de 39 dollars en 1968 à 228 dollars en 1987/88. Mais la charge fiscale totale par habitant avait également augmenté, passant de 11 dollars à 115 dollars en 1988/89. Avec les paiements non fiscaux pour les administrations publiques, le ratio total charge fiscale et charge non fiscale/dépenses avait atteint 93 %. Si l'on y incluait les impôts payés par les ouvriers palestiniens en Israël, la charge fiscale et non fiscale totale avait atteint environ 242 dollars par habitant en 1988/89, soit près de 117 % des dépenses publiques israéliennes totales dans le territoire occupé.

74. Le budget public n'avait jamais pu jouer son rôle économique et social en faveur du développement. Sa structure et son orientation étaient presque entièrement commandées par des considérations politiques qui allaient dans le sens des objectifs et politiques de l'occupation. Il était impossible de le classer dans les catégories généralement admises comme "économique", "fonctionnel" et/ou "axé sur les objets de dépenses". Même du point de vue de son "organisation", il laissait beaucoup à désirer. Ni du côté des recettes, ni de celui des dépenses, il n'avait pu servir d'instrument de politique publique.

75. Le budget public israélien et les budgets publics locaux palestiniens n'avaient joué qu'un rôle limité dans la création d'emplois et avaient servi essentiellement à engager des employés locaux pour les administrations et institutions publiques. Près de la moitié du budget public local était affectée aux traitements et salaires de fonctionnaires surtout recrutés pour l'éducation, la santé publique et autres services sociaux connexes. Il y avait ainsi environ 24 500 fonctionnaires, qui représentaient près de 8 % de la population active totale dans le territoire palestinien occupé. Le budget public n'avait eu aucune incidence sur la création d'emplois par l'intermédiaire de projets économiques et d'infrastructure, car ces projets étaient à peu près inexistantes. Il ne jouait pas non plus de rôle dans l'allocation ou la répartition des ressources entre les diverses branches de l'économie, dans le contrôle des prix, dans l'équilibre entre la production et la consommation ou dans l'amélioration de la balance commerciale et des paiements internationaux. En résumé, le budget n'avait pas servi les objectifs de mobilisation, de répartition et de stabilisation d'une politique publique positive. De même, son influence sur le niveau du revenu national et de la consommation avait été négligeable. Une bonne partie des dépenses destinées à couvrir les besoins sociaux et économiques urgents était financée de l'étranger par l'intermédiaire de sources multilatérales et bilatérales.

76. En ce qui concerne le système fiscal comprenant à la fois les impôts directs et indirects, il a été noté que sa structure et son orientation avaient été faussées pendant les 25 années d'occupation écoulées. Les impôts étaient sujets à de fréquentes modifications sans la moindre justification; des impôts nouveaux étaient surajoutés à une assiette déjà complexe, contrairement aux dispositions du droit international et des conventions internationales relatives aux territoires occupés. Le régime fiscal avait presque uniquement pour objet d'accroître les recettes publiques tout en négligeant à peu près totalement ses effets du point de vue de l'équité et/ou de sa répartition à des fins économiques. Les recettes n'allaient pas de pair avec les dépenses correspondantes probables. Le rôle du système dans l'encouragement des investissements avait été réduit à zéro. En conséquence,

beaucoup d'autres dispositions du droit en vigueur dans le territoire, y compris la Loi jordanienne sur l'encouragement des investissements, avaient été annulées ou étaient simplement restées lettre morte. Outre les inégalités et les distorsions instaurées dans la structure du système fiscal au cours des 25 années d'occupation, l'administration fiscale elle-même avait souffert de graves carences et laissait donc beaucoup à désirer.

H. Assistance internationale

77. Etant donné l'insuffisance et l'inefficacité des systèmes monétaire et fiscal, une grande partie des besoins financiers du territoire occupé devaient être couverts par l'intermédiation de particuliers appartenant au secteur monétaire et financier non structuré et par l'apport de fonds extérieurs sous forme de transferts privés et publics. En conséquence, l'aide internationale au développement avait joué un rôle de plus en plus important depuis 1967 en contribuant aux activités économiques et en faisant face à la demande croissante de services sociaux fondamentaux, par l'intermédiaire d'un vaste réseau d'organisations charitables. Mais son rôle dans la promotion du développement économique avait été minime.

78. Il a été noté que d'autres sources de transferts financiers au territoire occupé, tels que les envois d'argent de Palestiniens travaillant et résidant à l'étranger à leur famille, servaient avant tout à satisfaire la consommation locale et/ou à investir en biens immobiliers et en logement. On a fait valoir que l'aide extérieure avait de plus grandes possibilités d'atteindre les objectifs à plus long terme du développement, qu'il s'agisse de besoins communautaires fondamentaux comme la santé, l'éducation, le logement, la création d'emplois, etc., ou de secteurs directement productifs, comme l'agriculture, l'industrie et d'autres qui contribuent à la croissance économique. Cet aspect était particulièrement important dans un environnement économique comme celui de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, qui, pour des raisons évidentes, n'attiraient pas les investissements privés extérieurs (ou même locaux), étant donné l'occupation.

79. Les principales sources arabes et islamiques de financement, y compris le Jordanian-Palestinian Joint Committee (JPJC) avaient versé environ 560 millions de dollars au territoire occupé pendant la période 1978-1984, soit en moyenne 80 millions de dollars par an sur sept ans. Selon les estimations israéliennes officielles de la balance des paiements pour le territoire occupé, ce financement avait représenté 34 % de la totalité des transferts de l'étranger en 1978, atteignant un maximum de 69 % en 1982 pour descendre à 34 % en 1983, puis remonter à 40 % en 1984. La majeure partie venait de transferts du Gouvernement jordanien et du JPJC. Pendant la même période, les deux catégories de donateurs moins importants, c'est-à-dire les organisations non gouvernementales jordaniennes et les Etats arabes et islamiques avaient versé 48 millions de dollars, la contribution des organisations non gouvernementales jordaniennes se chiffrant à 18 millions de dollars, soit en moyenne 2,5 millions de dollars par an.

80. L'aide directe des Etats arabes et islamiques, c'est-à-dire les transferts qui n'étaient pas acheminés par l'intermédiaire du JPJC, avait atteint une moyenne de 3,3 millions de dollars par an pendant la période 1978-83, puis était montée à 10 millions de dollars en 1984, ce qui comprenait les contributions au projet d'irrigation de la vallée du Ghor.

Ce projet faisait partie d'un plan de modernisation agricole de grande envergure, dont l'initiative revenait à quelques organisations non gouvernementales internationales et qui avait pour but l'adoption de l'irrigation au goutte à goutte et de "variétés à fort rendement" de légumes dans l'agriculture paysanne classique. Le plan avait déclenché une croissance agricole régionale sans précédent (à la fois en volume et en valeur), mais avait des effets négatifs du côté de la redistribution : les principaux bénéficiaires étaient un petit nombre de grands propriétaires et de négociants en produits agricoles.

81. Depuis la guerre de 1967, la Jordanie avait respecté son engagement de financer les institutions publiques et de rémunérer les fonctionnaires dans le territoire occupé. De ce fait, les transferts du Gouvernement jordanien avaient été la source la plus constante d'aide extérieure au territoire occupé. Ces fonds étaient largement affectés à l'entretien de l'appareil administratif et social jordanien en Cisjordanie. Malgré son désengagement "juridique et administratif" de la Cisjordanie en 1988, la Jordanie avait continué à apporter un appui au peuple palestinien du territoire occupé, par exemple : financement continu de l'entretien et des services des lieux saints de l'Islam, surtout à Jérusalem-Est; maintien de la citoyenneté jordanienne pour tous les Palestiniens résidant dans le territoire occupé; maintien de l'application des programmes d'enseignement et du certificat d'études secondaires jordaniens en Cisjordanie; aide provenant d'un vaste réseau d'institutions charitables et organisations non gouvernementales jordaniennes qui avaient redoublé d'efforts depuis le soulèvement pour assurer une aide sociale et autre au territoire occupé. Cet appui demeuré constant de la Jordanie au peuple palestinien depuis 1988 allait dans le sens des liens historiques, politiques, familiaux et économiques étroits qui existaient entre la Jordanie et le territoire palestinien.

82. L'assistance de sources non arabes avait évolué plus lentement que celle de provenance arabe, mais elle avait fini par jouer un rôle important d'appui au peuple palestinien dans le territoire occupé, surtout après le fléchissement du financement arabe. Tel avait été particulièrement le cas dans la période qui avait suivi 1990, lorsque l'aide octroyée par la Communauté européenne avait fortement augmenté, avec près de 100 millions de dollars en aide communautaire directe, secours d'urgence et cofinancement par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales européennes, programmés pour la période 1992-1995. Ce chiffre ne comprend pas les contributions substantielles versées par l'intermédiaire de l'UNRWA, ni l'aide alimentaire extraordinaire. A cette exception près, l'aide de sources non arabes avait été moins importante que l'aide arabe pendant la période 1967-1992. Elle n'avait pas non plus commencé à s'intensifier sensiblement jusqu'au soulèvement. L'aide au territoire palestinien occupé pendant la période 1987-1992 était venue aussi de diverses sources internationales, y compris des organisations intergouvernementales, paragouvernementales et non gouvernementales. Pendant cette période, elle avait dépassé 200 millions de dollars en provenance d'au moins 10 organisations internationales, 40 gouvernements et près de 50 organisations non gouvernementales, sans compter l'assistance de l'UNRWA, principal donateur de toutes les institutions internationales, aux réfugiés palestiniens.

83. Malgré la multiplicité des sources extérieures de financement, l'apport d'aide extérieure au peuple palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza se heurtait à de nombreux obstacles qui en réduisaient l'incidence et l'efficacité. Il fallait citer notamment les contraintes imposées par les autorités israéliennes d'occupation par le biais de la promulgation d'ordonnances militaires successives portant amendement du recueil de lois en vigueur en Cisjordanie et dans la bande de Gaza depuis 1967. Le nombre d'ordonnances applicables à l'économie et aux services sociaux s'élevait à environ 1 300 en Cisjordanie et à 1 100 dans la bande de Gaza. L'arbitraire avec lequel les lois existantes dans le territoire avaient été appliquées opposait aussi un sérieux obstacle au développement. La mise en place de l'Administration civile en Cisjordanie et dans la bande de Gaza était considérée comme un premier pas vers l'institutionnalisation du principal objectif israélien, poursuivi par les Gouvernements israéliens qui s'étaient succédé depuis 1967, à savoir maintenir le territoire occupé sous contrôle israélien. Le modus operandi adopté pour atteindre cet objectif comprenait des mesures visant à contrôler l'aide apportée aux territoires et à manipuler le développement, qui étaient contraires aux engagements pris par la puissance occupante en droit international vis-à-vis de la population sous occupation depuis 1967. En conséquence et comme nous l'avons vu, des contraintes avaient été imposées aux institutions financières (établissements bancaires, institutions de crédit, assurances, etc.), dont un régime de licences pour les nouveaux projets, la création et l'exploitation de coopératives et autres institutions.

84. Le deuxième obstacle à la libre entrée de l'aide extérieure était l'effort incessant d'Israël pour canaliser l'aide par l'intermédiaire des bureaux de l'Administration civile israélienne dans le territoire palestinien occupé. De nombreux donateurs avaient fait valoir que le but de cette intervention israélienne était d'aménager l'apport de dons de façon à le mettre au service des priorités israéliennes dans le territoire. Ces priorités avaient deux grands objectifs :

a) Empêcher l'exécution de projets qui renforçaient les Palestiniens et rendaient l'économie palestinienne moins tributaire de l'économie israélienne;

b) Dégager Israël de ses obligations internationales envers la population palestinienne sous son contrôle en orientant l'aide extérieure vers des domaines relevant de l'activité publique, y compris l'infrastructure, et en finançant partiellement les projets économiques en cours et les services sociaux.

Des organisations comme l'UNRWA, le PNUD et d'autres institutions des Nations Unies, de même que la Communauté européenne, s'étaient heurtées à des difficultés avec les autorités israéliennes du fait de ces politiques. Quelques organisations non gouvernementales des Etats-Unis et d'Europe avaient également eu du mal à appliquer leurs programmes d'aide. Ce conflit entre les donateurs et l'Administration civile israélienne au sujet du financement et de la gestion de l'aide au développement était manifeste depuis plus de deux décennies.

85. Un troisième obstacle au courant d'aide extérieure et à sa répartition convenable au profit du peuple palestinien avait été l'absence de la coordination voulue entre les donateurs, d'une part, et entre les organismes palestiniens locaux de développement, de l'autre. Les donateurs étaient naturellement guidés par divers motifs, dont les priorités économiques et sociales et les attitudes envers les droits nationaux du peuple palestinien. La coordination entre les bénéficiaires palestiniens locaux n'était pas allée sans difficultés, bien qu'ils aient tous eu essentiellement pour but le développement. Des divergences d'orientation idéologique ainsi qu'une rivalité entre factions politiques avaient entravé cette coordination. De ce fait, la coordination entre les donateurs et les bénéficiaires palestiniens avait connu de nombreux aléas.

86. D'une manière générale, on a fait valoir que la gestion du courant d'aide posait un sérieux problème, ce qui accentuait l'écart entre les bienfaits escomptés de cette aide et la réalisation tangible des résultats et fins souhaitables. Au nombre des écueils, il fallait citer la politique israélienne arbitraire suivie dans le territoire occupé; l'environnement politique changeant et instable; l'absence de protection pour les particuliers et institutions palestiniens; la coordination défectueuse entre donateurs; l'absence de surveillance convenable ainsi que d'information et de recherche fiables sur l'évolution socio-économique et les besoins en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

87. Malgré les difficultés et problèmes rencontrés dans l'acheminement, l'utilisation et la gestion convenables de l'aide extérieure, les participants ont jugé son impact sur l'économie palestinienne à la fois :

a) Positif, comparé à ce qui aurait pu se passer si les Palestiniens et les donateurs avaient complètement cédé aux mesures et pressions israéliennes ou si l'aide financière extérieure avait été soit interrompue, soit investie uniquement dans des projets qui correspondaient aux priorités de l'Administration civile israélienne;

b) Négatif, en ce sens qu'elle avait seulement eu pour effet d'apporter des secours d'urgence à l'économie palestinienne sans entraîner de changement structurel notable. En d'autres termes, la dépendance structurelle de l'économie palestinienne était accentuée par le fait que le territoire occupé, outre sa dépendance vis-à-vis d'Israël, était devenu de plus en plus tributaire d'autres sources extérieures de financement (intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales). En conséquence, les pouvoirs réels dont les Palestiniens disposaient étaient, malgré cette aide, très inférieurs à leurs aspirations. Autrement dit, bien que l'aide extérieure au territoire occupé ait quelque peu ralenti la dégradation et la dégénérescence des conditions socio-économiques dans le territoire, elle n'était pas parvenue à engendrer un mécanisme palestinien efficace et indépendant, axé sur le marché, qui puisse commencer à libérer les Palestiniens de la mainmise injustifiée d'Israël.

88. Dans un autre ordre d'idées, on a fait valoir que l'incidence de l'aide reçue pouvait aussi être évaluée du point de vue de son rôle dans la mise en place d'institutions. A cet égard, le résultat global était complexe. L'apparition d'institutions de base autochtones entièrement nouvelles, axées sur le développement avait été largement facilitée par l'aide reçue

des organismes extérieurs de financement. Toutefois, faute d'encadrement national, le concours apporté à ces institutions avait seulement servi à favoriser le chevauchement des activités et à encourager une dispersion regrettable des efforts de développement.

89. Il a été déclaré qu'en général les organismes palestiniens de développement étaient politisés à outrance et en proie aux factions. C'est pourquoi on avait observé dans tous les domaines un chevauchement des activités de développement, maintes fois critiqué aussi bien par les donateurs que par les bénéficiaires. Les organismes locaux de développement n'avaient pas fait grand-chose pour coordonner ces activités. Pourtant, la création de prétendus "Conseils supérieurs" se poursuivait depuis quelque temps. Leurs réalisations n'avaient pas, jusqu'ici, été à la hauteur des objectifs fixés et aucun résultat cohérent n'avait été obtenu en matière de développement. Les indicateurs de succès futur dans ce domaine n'étaient pas non plus encourageants. L'échec de ces Conseils pouvait être, en partie, imputable à la manière dont ils avaient été constitués. Les principaux critères retenus avaient été essentiellement des considérations politiques et non l'intérêt du développement. Les performances, l'efficacité et la sensibilité aux besoins de la communauté au sens large et des membres potentiels n'entraient pas sérieusement en ligne de compte. Si cette situation persistait et en l'absence d'un programme global de développement, les Conseils deviendraient des associations d'institutions politiques fragmentées, qui auraient avant tout pour préoccupation de veiller à la répartition des apports de fonds entre leurs membres.

I. Ressources naturelles : terres, colonies israéliennes de peuplement, ressources en eau

90. Au sujet des terres, il a été noté que, dès la fin de 1991, plus de 3,5 millions de dounams, soit au moins 67 %, des terres de la Cisjordanie (sans compter Jérusalem-Est annexée) avaient été (ou étaient en train d'être) expropriés, confisqués ou, d'autre façon, placés sous le contrôle des autorités militaires israéliennes ou de colons israéliens, de sorte que le contrôle et l'usage en étaient retirés aux Palestiniens. Seuls 52 500 dounams de ces terres (environ 2 %) avaient été acquis par achat (ou bail) aux propriétaires palestiniens. Le reste avait été acquis sous divers prétextes énoncés dans les ordonnances militaires israéliennes, où il était question, par exemple, de "terres domaniales" (54 % du total), de "fins militaires/sécurité" (20 %), de "biens vacants" (12 %), d'"intérêt public" et "projets, routes et réserves naturelles" (12 %). Dans la bande de Gaza, 40 % au moins des terres se trouvaient, en 1986, placés sous contrôle israélien. Plus de 500 000 dounams de la totalité des terres palestiniennes confisquées en Cisjordanie (non compris Jérusalem-Est) et dans la bande de Gaza avaient été saisis par les autorités israéliennes pendant le laps de temps relativement bref écoulé entre janvier 1988 et juin 1991, c'est-à-dire depuis le début du soulèvement palestinien et surtout depuis janvier 1990.

91. Il a été déclaré que la confiscation de terres palestiniennes depuis 1967 avait été importante pour la politique qui consistait à créer des colonies israéliennes de peuplement dans le territoire palestinien occupé. Il avait été calculé qu'environ 65 % de la totalité des terres confisquées avaient été consacrés à la colonisation et la majeure partie du reste transformée en zones militaires interdites. Dès la fin de 1991, les autorités israéliennes

avaient implanté au moins 156 colonies civiles en Cisjordanie (dont 12 à Jérusalem-Est) et 18 dans la bande de Gaza (non compris les avant-postes paramilitaires). Le nombre de colons avait alors atteint 250 000, dont 138 000 à Jérusalem-Est, 108 000 ailleurs en Cisjordanie et 4 000 dans la bande de Gaza. Selon des estimations la population de colons dans le territoire occupé en 1990-1991 augmentait à un taux élevé, de 9 à 13 %, sous l'effet de l'arrivée de certains des nouveaux immigrants en Israël, ainsi que d'Israéliens venus des régions centrales d'Israël s'installer en Cisjordanie, pour diverses raisons économiques et idéologiques. La majorité des colons était concentrée autour de Jérusalem et dans la zone dominée par la métropole voisine de Tel-Aviv, et vivait dans des colonies implantées conformément aux intérêts stratégiques israéliens (militaires, économiques et démographiques). Selon des données officielles, 14 milliards de dollars au moins avaient été investis, entre 1967 et la fin de 1991, dans la construction de logements, de routes et d'autres équipements d'infrastructure des colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé.

92. L'exploitation, l'utilisation et la gestion des ressources en eau étaient considérées comme les problèmes les plus insolubles du développement économique palestinien, qui avaient graduellement pris de graves proportions pour le peuple palestinien en Cisjordanie et dans la bande Gaza après l'occupation de ces zones par Israël en 1967. L'eau était considérée non seulement comme une ressource vitale pour l'économie de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, mais aussi comme un impératif pour l'existence du peuple palestinien dans sa patrie, compte tenu de la rareté des ressources en eau dans la région.

93. Dans sa résolution 181, du 29 novembre 1947 - qui proposait la division de la Palestine en deux Etats -, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas mentionné expressément l'exploitation et l'utilisation des ressources en eau en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. En Cisjordanie, où le droit jordanien était en vigueur jusqu'en 1967, l'eau était réputée ressource privée. Les propriétaires pouvaient prétendre à la propriété privée de l'eau sur leurs terres ou en sous-sol. La Loi jordanienne No 31 de 1953 portant sur la "Surveillance de l'eau" disposait qu'il fallait une permission pour n'importe quel système d'irrigation. La permission était généralement accordée à moins que le système proposé ne soit réputé porter atteinte à une autre utilisation des terres, notamment la construction de routes. La législation jordanienne antérieure à 1967 interdisait également la dérivation d'eau d'un bassin de drainage à un autre ou d'une nappe phréatique à une autre. A l'époque, le pompage et la répartition de l'eau en Cisjordanie, ainsi que les études de faisabilité, l'élaboration et toute la surveillance des projets d'aménagement hydraulique étaient du ressort du Service des eaux de Cisjordanie, qui dépendait de l'Autorité jordanienne des ressources naturelles. Le Service des eaux ne limitait aucunement la profondeur ou le débit des puits à forer et il n'y avait pas de difficultés à obtenir un permis. L'adduction d'eau, ses réseaux, sa planification, son extension, son fonctionnement et son entretien étaient confiés aux municipalités locales et aux conseils de village. Dans la bande de Gaza, l'exploitation et l'utilisation des ressources en eau dépendaient de la Direction des affaires municipales et rurales.

94. Après l'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza en 1967, les autorités israéliennes ont promulgué un certain nombre d'ordonnances militaires et d'instructions administratives concernant tous les aspects de l'exploitation, de la distribution, de l'utilisation et de la gestion des ressources en eau. En conséquence, toutes les eaux de surface et souterraines étaient réputées domaine public, sous l'autorité du commandement militaire. Dès lors, les eaux du Jourdain avaient été abondamment utilisées pour des colonies et projets israéliens à la fois en Cisjordanie et en Israël. Le Service des eaux de Cisjordanie, dirigé par un officier israélien, en même temps que la Compagnie israélienne des eaux "Mekorot", avait la haute main sur l'exploitation, l'utilisation et la gestion de l'approvisionnement public en eau. Le service était chargé de l'approbation de toute activité d'exploration des ressources en eau par une autorité locale ou régionale et l'approbation était rarement accordée. Seule la distribution de l'eau était gérée par les autorités locales et régionales responsables de l'eau.

95. Le volume d'eau détournée de la Cisjordanie et de la bande de Gaza vers Israël et ses colonies de peuplement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza occupées, à partir d'eaux souterraines pompées de puits artésiens et du Jourdain, était estimé à environ 515 à 530 millions de m³ par an, alors que les réserves totales d'eau de la Cisjordanie étaient d'environ 700 millions de m³ par an. Cette pratique avait fait baisser les réserves d'eaux de surface et souterraines en Cisjordanie et dans la bande de Gaza à des niveaux dangereux. En Cisjordanie, les précipitations annuelles suffisaient presque à compenser l'eau consommée en Israël et dans ses colonies de Cisjordanie. Dans la bande de Gaza, en revanche, la nappe phréatique était descendue au-dessous du niveau normal de reconstitution en raison du surpompage par les colonies israéliennes juste au-delà de la frontière avec Israël. Le vide ainsi créé laissait pénétrer les eaux polluées et les eaux saumâtres, nuisant à la qualité de l'eau utilisée à des fins domestiques et agricoles. La consommation totale d'eau dans l'agriculture en Cisjordanie était passée de 75 millions de m³ à 85 millions de m³ par an depuis 1967.

96. De même, alors que les colons israéliens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza avaient été autorisés à forer un nombre croissant de puits, les Palestiniens s'étaient vu constamment refuser le droit de forer de nouveaux puits sur leurs propres terres. En outre, le nombre de puits palestiniens existants, aussi bien en Cisjordanie que dans la bande de Gaza, avait été réduit depuis 1967. Cette pratique avait contribué à créer une situation alarmante, surtout dans la bande de Gaza où le volume d'eau pompé pour les colonies israéliennes représentait à peu près 20 à 40 % du total de 70 à 90 millions de m³ par an de ressources en eau disponibles. Pareillement, il était interdit aux Palestiniens de planter de nouveaux arbres fruitiers sur leurs terres, tandis que les colons israéliens non seulement pouvaient utiliser des quantités relativement illimitées d'eau à des fins agricoles, mais étaient autorisés à continuer à consommer d'énormes quantités d'eau à usage domestique et pour leurs loisirs.

97. Il a été conclu que la médiocrité des moyens institutionnels, techniques et de gestion à tous les niveaux avait contribué à accroître le gaspillage et le coût de l'eau à usage aussi bien domestique que commercial, y compris dans l'agriculture et les activités manufacturières. Le fait que les Palestiniens et leurs institutions compétentes demeuraient exclus de l'élaboration et de l'exécution de programmes réalistes pour l'exploitation et l'utilisation

rationnelles des ressources en eau devait inciter à reconsidérer sérieusement les politiques et pratiques issues de 25 années d'occupation israélienne (voir ci-après un complément d'information sur les équipements d'adduction d'eau dans le territoire occupé).

J. Équipements publics (services municipaux)

98. En ce qui concerne les équipements publics, fournisseurs de biens et services publics à la population de la Cisjordanie et de la bande de Gaza - eau à usages domestique et industriel, électricité, réseau d'égouts et évacuation des déchets, installations d'abattage, marchés en plein air et sécurité publique -, leur envergure était jugée nettement insuffisante et leur fonctionnement déficient. Ils pâtissaient généralement d'un manque de ressources financières, d'une gestion et d'un savoir-faire techniques médiocres, de coûts à la hausse, ainsi que de carences dans la planification et dans les politiques et pratiques de formation des coûts et des prix. Si l'on y ajoutait les contraintes imposées par l'occupation, l'ensemble des équipements publics apparaissait comme l'un des secteurs les plus négligés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Les politiques et pratiques israéliennes avaient rendu ces équipements de plus en plus tributaires de l'infrastructure et services connexes israéliens. A l'exception des principales villes, les petites communautés urbaines et les zones rurales, de même que les camps de réfugiés, souffraient beaucoup de l'absence de nombreux équipements publics ou de leur fonctionnement inefficace. Les carences variaient d'un service à l'autre.

99. En ce qui concerne la distribution d'eau à usages domestique et industriel, plus de 80 % de l'approvisionnement étaient gérés et utilisés par Israël, à la fois en Israël même et dans les colonies israéliennes de peuplement de la Cisjordanie et de la bande de Gaza occupées. En Cisjordanie, la provenance de cet approvisionnement était spécifiquement la suivante : puits régionaux et municipaux, 40 % du total; puits et sources privés, 13 %; sources gérées par Israël, y compris le Service des eaux de Cisjordanie, Mekorot et la municipalité de Jérusalem, les 47 % restants. Dans la bande de Gaza, les municipalités et les conseils locaux de village fournissaient l'eau pompée à leurs propres puits artésiens; les résidents des camps de réfugiés étaient ravitaillés au moyen de puits gérés par l'UNRWA.

100. La consommation totale d'eau à usages domestique et industriel avait maintenant atteint 25 millions de m³ par an en Cisjordanie et 24 millions de m³ par an dans la bande de Gaza. Dans la plupart des cas, la demande d'eau n'était pas satisfaite. On estimait que la demande effective avait dépassé la consommation d'environ 55 %, déficit qui indiquait une grave insuffisance des volumes d'eau effectivement fournis, bien que la reconstitution annuelle totale des ressources soit estimée à au moins 600 millions de m³ pour la seule Cisjordanie. L'eau consommée par l'industrie représentait environ 15 % et 9 %, respectivement, de la consommation totale d'eau à usage domestique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

101. Dans les zones rurales, la moitié seulement des 351 gros villages de Cisjordanie avait des systèmes d'adduction d'eau. Environ 38 % de la population rurale totale n'étaient pas desservis par des réseaux de distribution. Dans la bande de Gaza, 31 % environ de la population totale des camps de réfugiés n'étaient pas desservis par des systèmes d'adduction

d'eau. Le gaspillage d'eau dû à des fuites, à des compteurs défectueux et à l'inefficacité des stations de pompage était estimé à 30-50 % de l'approvisionnement total. En outre, les réservoirs d'eau faisaient généralement défaut.

102. La médiocrité de la planification était considérée comme le grand problème qui se posait en matière d'exploitation et de gestion des ressources en eau. Il n'y avait pas d'institutions locales ou nationales compétentes en matière de ressources en eau capables d'élaborer un plan d'ensemble pour l'exploitation et l'approvisionnement efficaces aux divers niveaux, que ce soit dans les villes ou dans les campagnes. Il n'y avait pas de programmes de surveillance et de vérification de la qualité de l'eau, ni traitement de l'eau, si ce n'est l'addition de chlore. En conséquence, la qualité de l'eau à usage domestique se dégradait, surtout dans la bande de Gaza, où les taux de salinité montaient. Il arrivait que le coût de l'eau fournie dépasse son prix de vente. En général, la cherté de l'eau était due aux frais d'exploitation élevés des stations de pompage, à la forte déperdition d'eau, à des politiques erronées de formation des prix et à une totale inefficacité technique.

103. Quant à l'électricité, elle provenait essentiellement de sources israéliennes. Tous les grands producteurs d'électricité de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, y compris les municipalités et la Compagnie d'électricité du district de Jérusalem (JDEC), avaient été peu à peu forcés de se raccorder au réseau israélien. Les producteurs palestiniens d'électricité devaient se limiter à construire leur propre centrale ou même à les entretenir. De ce fait, les producteurs palestiniens locaux en étaient progressivement venus à faire fonction de distributeurs (sous-traitants) de l'électricité achetée à la Israel Electric Corporation. En Cisjordanie, la proportion de l'électricité achetée était d'environ 95 % de l'approvisionnement total, tandis que, dans la bande de Gaza, elle atteignait 100 %. Depuis 1988, la JDEC avait acheté toute l'électricité qu'elle distribuait. La municipalité de Naplouse avait la responsabilité de la seule grande centrale palestinienne encore en activité, mais l'électricité ainsi produite représentait seulement 40 % de la puissance totale distribuée dans ce district. La quantité totale d'électricité achetée était actuellement estimée à respectivement 500 et 220 millions de kWh par an en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Environ 10 % seulement de l'électricité distribuée étaient consommés par l'industrie, le reste l'étant essentiellement par les ménages.

104. Pour ce qui est de l'extension géographique, on a noté qu'environ 95 % de la population urbaine de Cisjordanie et la totalité de la population de la bande de Gaza étaient régulièrement alimentés en électricité. Dans les zones rurales de Cisjordanie, 85 % des communautés possédaient une sorte de réseau électrique. La moitié seulement était régulièrement alimentée, l'autre moitié ne l'étant que quelques heures par jour. Le reste de la population rurale (quelque 20 %) n'avait pas l'électricité. On a noté que la consommation d'électricité par habitant était moindre en Cisjordanie qu'en Jordanie.

105. La qualité du service du réseau électrique était également médiocre. Les délestages étaient fréquents et soudains. Les transformateurs manquaient et les lignes électriques étaient généralement surchargées. Les déperditions dans les réseaux de distribution atteignaient environ 15 % de la puissance distribuée totale. Parmi les autres problèmes du sous-secteur, il fallait

citer la planification et la gestion défaillantes de l'approvisionnement. Les politiques de formation des prix devraient normalement laisser des bénéfices, mais, quand l'électricité était produite localement, le coût des variables dépassait le prix final (pour un complément d'information sur l'électricité, voir plus loin la section relative à l'énergie, par. 133 et suivants).

106. En ce qui concerne les égouts, il a été noté que le tout-à-l'égout avait été étendu à la plupart des zones urbaines. Les municipalités avaient assumé la responsabilité de construire des systèmes d'évacuation des eaux usées. Dans la plupart des grandes zones urbaines, 50 à 85 % des logements étaient desservis par un égout collecteur. En revanche, beaucoup de petites zones urbaines en étaient dépourvues. Dans les zones rurales, le tout-à-l'égout n'existait pas, si ce n'est dans un village de Cisjordanie qui était partiellement desservi. Dans la bande de Gaza, il y avait deux systèmes d'évacuation des eaux usées en dehors des zones urbaines, à Jabalia et à Beit Lahia. Le reste de la population des zones rurales et des camps de réfugiés utilisait des fosses septiques et/ou des latrines publiques et privées, certaines avec des fosses peu profondes, d'où de graves risques pour la santé. Le traitement des eaux usées se limitait à des installations rudimentaires qui n'existaient que dans quelques villes. C'est pourquoi, le plus souvent, les eaux d'égout coulaient à l'air libre dans le ravin le plus proche. Il n'y avait pas de laboratoires spécialisés ni de programmes réguliers pour tester, surveiller ou analyser l'état et la qualité des eaux usées.

107. Quant aux déchets solides, ils étaient rassemblés et évacués dans toutes les zones urbaines et la plupart des grandes communautés rurales par les autorités locales et, dans les camps de réfugiés, par l'UNRWA. Toutefois, les services n'étaient pas efficaces. Les tentatives faites, les années précédentes, pour améliorer le ramassage dans de nombreuses zones urbaines comprenaient l'achat de conteneurs supplémentaires et de véhicules spéciaux, y compris des camions à benne basculante et de compactage mécanique. Le volume quotidien de déchets solides enlevés était estimé à 720-800 tonnes dans toutes les zones urbaines de la Cisjordanie. En général, les déchets ramassés dans les zones urbaines étaient transportés par camion dans une décharge voisine. Dans certains cas, ces décharges finissaient par se trouver à côté de zones d'habitation et industrielles en expansion. Dans quelques zones, il n'y avait pas de décharge bien déterminée; les déchets solides étaient donc déversés sur de grandes étendues et le long des routes, ce qui était préjudiciable à l'environnement. Dans les grandes communautés rurales, les conseils locaux de village se servaient de tracteurs pour ramasser périodiquement les déchets solides et les transporter à des endroits qui n'étaient ordinairement pas spécifiés selon des critères de zonage ou des critères écologiques. Il n'y avait pas de triage des déchets solides par catégorie, donc pas de recyclage de certains matériaux. Il n'y avait pas d'usines de traitement des déchets solides, le seul traitement étant parfois une incinération sur place.

108. Quant à cet autre service municipal qu'étaient les abattoirs, il n'y en avait que 23 dans les grandes et petites villes de Cisjordanie et de la bande de Gaza. La plupart étaient anciens et les opérations étaient manuelles. Les municipalités surveillaient les opérations, en employant des vétérinaires et des inspecteurs de produits carnés, dans la plupart des cas, moyennant une modeste redevance payée par les utilisateurs pour le service fourni. On estimait le total annuel des animaux abattus à environ 103 000 têtes,

essentiellement moutons, chèvres et veaux. Il n'y avait pas d'installations pour la volaille. Environ 40 % des opérations enregistrées avaient lieu dans des zones rurales et dans des endroits situés à l'extérieur des abattoirs municipaux. Un certain nombre de projets d'expansion et de modernisation étaient en cours d'exécution dans quelques zones urbaines. L'abattoir d'El-Bireh était le seul qui possède des facilités de traitement des déchets liquides, y compris le sang. Les projets de modernisation des abattoirs comprenaient l'installation d'un matériel d'abattage mécanique. Mais il n'y avait toujours pas de chambres froides ni de véhicules réfrigérés pour transporter la viande.

109. Quant aux marchés municipaux de gros, ils étaient situés dans un certain nombre de grandes villes considérées comme des centres régionaux. Le plus important était celui de Naplouse, où le volume de produits vendus atteignait près de 200 tonnes par jour. Les marchés appartenaient aux municipalités, qui les administraient et touchaient un certain pourcentage de la valeur du produit pour les services fournis. Quelques-uns des plus anciens marchés municipaux étaient en cours d'agrandissement pour faire face à la demande croissante, par exemple à Naplouse et à Tulkarem, tandis que d'autres venaient d'être construits, par exemple à Bethléem et à Deir El-Balah. Cependant, tous les marchés, à l'exception de celui de Halhul, étaient dépourvus d'installations modernes, notamment d'entrepôts réfrigérés et d'un matériel de manutention mécanique.

110. Les services publics de sécurité, comprenant les opérations de lutte contre l'incendie, de sauvetage et d'urgence, étaient assurés dans de nombreuses villes par des unités spécialisées des conseils municipaux, qui desservaient aussi les petites villes et villages voisins. Ils employaient du personnel ayant reçu une certaine formation et utilisaient des véhicules spécialement équipés pour leurs interventions. Toutefois, une partie des véhicules et du reste du matériel étaient anciens et périmés, ce qui nuisait à la qualité et à l'efficacité. Les unités manquaient de véhicules adaptés aux interventions d'urgence et de matériel spécial de sauvetage.

K. Construction et logement

111. La construction (qui englobe en comptabilité nationale les usines hydrauliques et électriques) était considérée comme le secteur de pointe du point de vue de la croissance réelle réalisée au cours des 25 dernières années. Sa contribution à la production intérieure avait doublé, passant de 9 % en 1972 à 18 % en 1987, l'équivalent d'environ 300 millions de dollars. Elle était légèrement inférieure à celle du secteur agricole, mais près du double de celle du secteur industriel. Sa contribution à l'emploi intérieur avait également beaucoup progressé, bien qu'elle ait commencé à stagner depuis le début des années 80. Le nombre de personnes employées dans le secteur de la construction du territoire occupé était passé d'environ 11 000 en 1980 à près de 17 000 en 1989, soit respectivement environ 7 % et 10 % de la population active locale.

112. Cette croissance avait été alimentée par de gros investissements dans la construction des logements nécessaires pour répondre à l'augmentation des besoins et avait été financée surtout par les recettes et des transferts de l'étranger. Entre 1980 et 1987, la contribution du secteur du logement à la formation intérieure brute de capital était passée d'environ 300 millions

de dollars à 450 millions de dollars, soit quelque 72 % en moyenne du total. Depuis 1987, la production dans le secteur de la construction s'était effondrée, en raison des restrictions imposées par Israël, du bouleversement de la vie socio-économique du territoire et d'un fléchissement des envois de fonds et des transferts du secteur privé.

113. La situation dans le secteur du logement était l'un des problèmes économiques et sociaux les plus graves qui se posent au peuple palestinien, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. L'annexion de Jérusalem-Est et l'expropriation continue de terres et d'autres ressources, s'ajoutant aux graves restrictions imposées à l'utilisation des sols, avaient empêché le secteur de se développer convenablement. Comme nous l'avons noté dans d'autres domaines, l'occupation avait en outre privé le peuple palestinien de la possibilité de mettre en place et de développer des institutions capables et chargées de planifier, d'exécuter et de gérer la construction de logements dans tout le territoire occupé. Outre qu'elles privaient les Palestiniens de logements dont ils avaient le plus grand besoin, les restrictions israéliennes au développement des industries existantes de construction et à la création de nouvelles, surtout pour les matériaux de construction, avaient accentué la dépendance vis-à-vis du marché israélien et limité les possibilités locales d'emploi.

114. Alors que seuls des investissements publics minimes avaient été effectués dans le secteur du logement pendant les premières années de l'occupation, et destinés le plus souvent à reloger quelques familles provenant des camps surpeuplés de réfugiés de la bande de Gaza, des restrictions rigoureuses avaient été imposées aux transferts de fonds dans le territoire, ainsi qu'à la création et au développement d'établissements bancaires et de crédit locaux pour financer des projets de construction de logements. De ce fait, le secteur palestinien du logement s'était caractérisé par de fortes densités d'occupation et par la médiocrité des équipements et de l'infrastructure. Selon des estimations, un tiers environ des ménages palestiniens vivaient à plus de trois personnes par pièce et, pour plus de 6 % de ménages, le taux d'occupation dépassait cinq personnes par pièce. Un quart environ des ménages n'avaient pas l'eau courante, un cinquième pas d'électricité et plus d'un tiers pas de toilettes. Pour remédier à la situation qui s'était peu à peu dégradée pendant les dix dernières années, la construction de logements avait été intensifiée et représentait près de 80 à 85 % de l'ensemble de la construction, les travaux étant presque entièrement exécutés à titre privé par des particuliers ou des promoteurs immobiliers.

115. D'après les calculs portant sur une moyenne de la population d'avant 1967 en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et en supposant un accroissement démographique moyen net de 3 % par an depuis 1967 pour chacun des districts de Naplouse, Jérusalem et Hébron, et de 3,5 % dans la bande de Gaza, on pouvait estimer la population totale en 1990 à approximativement 2 265 000 habitants (669 000 dans le district de Naplouse, 584 000 dans celui de Jérusalem, 239 000 dans celui d'Hébron et 773 000 dans la bande de Gaza). Ces estimations divergent sensiblement des chiffres officiels israéliens, qui sous-estiment la population résidente effective.

116. Selon ces estimations non officielles plus élevées de la population, la densité démographique nationale moyenne était de 367 personnes au km² en 1990 dans le territoire occupé. La densité la plus forte était celle de la bande de Gaza, avec environ 2 112 personnes au km², suivie du district de Jérusalem avec 277 personnes, du district de Naplouse avec 268 et de celui d'Hébron avec 222. Des densités beaucoup plus fortes étaient manifestes dans les principaux centres urbains : 21 000 personnes au km² à Jérusalem-Est, 13 900 à Gaza, 11 900 à Naplouse, 11 700 à Tulkarem, 8 100 à Hébron et 7 500 à Ramallah/El-Bireh.

117. A l'exception de quelques villes assez importantes, la population des quatre districts était généralement répartie entre de nombreuses communautés relativement peu peuplées. De plus, une proportion notable de la population totale, surtout dans la bande de Gaza, vivait encore dans des camps de réfugiés. Selon les estimations ci-dessus, environ 43 % de la population vivaient dans des zones urbaines, 5 % dans des zones semi-urbaines, 35 % dans des zones rurales et 17 % dans des communautés de réfugiés. Dans le district de Naplouse, les communautés urbaines et semi-urbaines représentaient environ 32 % de la population, les communautés rurales environ 59 % et les communautés de réfugiés environ 9 %. Dans le district de Jérusalem, les communautés urbaines et semi-urbaines représentaient environ 58 % de la population, les communautés rurales environ 35 % et les communautés de réfugiés environ 7 %. Dans le district d'Hébron, les communautés urbaines et semi-urbaines représentaient environ 50 % de la population, les communautés rurales environ 46 % et les communautés de réfugiés seulement près de 4 %. Dans la bande de Gaza, les communautés urbaines et semi-urbaines représentaient environ 56 % de la population, les communautés de réfugiés environ 35 % et les communautés rurales environ 9 %.

118. L'équipement de la Cisjordanie et de la bande de Gaza en logements n'était pas homogène, mais variait selon la situation géographique et le type de communautés. Néanmoins, le surpeuplement était courant. La densité démographique était forte dans toutes les communautés. Le phénomène ne se limitait pas aux camps de réfugiés, mais touchait aussi les familles à faible revenu dans la plupart des petites villes et villages. Le remède consistait généralement à agrandir les bâtiments existants, à remettre en état les immeubles abandonnés et à en construire de nouveaux. Le centre de la plupart des petites villes et villages palestiniens renfermait des immeubles qui avaient été partiellement ou complètement abandonnés, en raison surtout de leur dégradation. Dans les camps de réfugiés, nombre de constructions avaient été abandonnées soit à cause de l'émigration massive qui avait eu lieu pendant la guerre de 1967 (en particulier des camps de la vallée du Jourdain), soit parce que les revenus de certains résidents des camps s'étaient améliorés. En outre, quelques-unes des plus grandes villes possédaient un nombre important d'immeubles partiellement ou complètement vacants que les propriétaires ou bien se refusaient à louer vu la médiocrité des loyers, ou bien préféraient garder pour leur propre usage ou celui de leurs familles dans l'avenir. Une enquête récente dans 55 villes et villages avait montré que les bâtiments abandonnés représentaient environ 6 % des logements disponibles dans les petits villages et 8 à 12 % dans les villes et villages plus étendus.

119. Ces dernières années, un accroissement démographique, associé à des conditions économiques qui empiraient rapidement, avait encouragé quantité de familles de communautés urbaines, rurales et de réfugiés à recourir à la remise en état et à la rénovation de bâtiments abandonnés ou anciens ou à l'agrandissement, à la verticale ou à l'horizontale, de bâtiments existants. La rénovation avait lieu aussi bien dans le centre des villes et villages qu'en dehors et comportait des travaux à l'intérieur et/ou à l'extérieur. Les caractéristiques des nouveaux bâtiments variaient selon l'endroit, les conditions socio-économiques et les règlements de zonage. En Cisjordanie, surtout dans les villes et les zones urbaines, les nouveaux logements se présentaient sous forme de maisons individuelles ou jumelles ou d'immeubles d'appartements. Les matériaux de base étaient le béton armé avec un revêtement de pierre. Les bâtiments neufs étaient généralement raccordés à tous les services et infrastructures disponibles tels que routes, adduction d'eau, réseau électrique et tout-à-l'égout. En revanche, dans les agglomérations rurales et les villages, les constructions étaient plutôt faites de blocs de ciment et/ou de béton armé. De nombreux villages ne disposaient pas d'équipements de base tels qu'approvisionnement en eau, électricité et tout-à-l'égout. Dans la bande de Gaza, les immeubles neufs étaient, le plus souvent, faits de blocs de ciment et/ou de béton armé. Les immeubles à plusieurs étages prédominaient, surtout à Gaza, en raison du manque de terrains et de la forte densité démographique.

120. La propriété des unités de logement variait aussi avec le type de communauté et, à un moindre degré, avec la situation géographique. Près de 80 % de toutes les unités de logement, à l'exclusion de celles des camps de réfugiés, étaient occupés par leurs propriétaires. En Cisjordanie, les maisons ainsi occupées représentaient environ 80 à 85 % de toutes les unités de logement. En revanche, la proportion dans les zones urbaines était estimée à près de 70 %, alors qu'elle pouvait atteindre 90 % dans les petites agglomérations rurales et les villages, ce qui s'expliquait par l'exiguïté du marché immobilier rural et par la tendance de la population rurale à rester attachée aux biens immobiliers pour des raisons économiques et sociales. Dans les camps de réfugiés, la propriété des habitations n'était pas nettement déterminée. Bien que les logements dans les camps soient généralement considérés comme des abris temporaires construits sur des terrains loués par l'UNRWA, il n'était pas déraisonnable de présumer, à toutes fins utiles, qu'ils appartenaient à leurs résidents aussi longtemps que le statut final des réfugiés n'avait pas été arrêté.

121. Les matériaux de construction constituaient le facteur de production essentiel dans la construction et représentaient 40 à 50 % du coût total et 80 % même du coût direct de la construction de logements. Une partie des matériaux élémentaires était produite sur place, mais une forte proportion de ces matériaux tels que le ciment Portland, les charpentes métalliques, l'aluminium, le bois de charpente et le verre n'étaient actuellement disponibles que grâce à des importations, principalement d'Israël.

122. L'absence d'institutions de financement était considérée comme un obstacle majeur quand il s'agissait de faire face aux besoins de logement d'un nombre croissant de Palestiniens. Il n'y avait pas d'établissements financiers expérimentés et possédant un personnel dûment qualifié, qui soient capables de mobiliser l'épargne locale ou de trouver des fonds d'autres provenances pour les affecter au logement. Les seules institutions qui aient participé

aux activités de construction de logements à des niveaux divers étaient les coopératives de logement et les entreprises immobilières. Pendant la première moitié des années 80, les activités du secteur des coopératives de logement s'étaient intensifiées sous l'effet de la politique adoptée par le Jordanian-Palestinian Joint Committee (JPJC) qui donnait au logement la priorité absolue dans son aide. Toutefois, bien que plus de 100 coopératives de logement se soient constituées et enregistrées auprès de la Jordan Cooperative Organization à Amman, 43 seulement avaient obtenu des prêts au logement par l'intermédiaire du JPJC et de la Banque jordanienne du logement. Ces activités coopératives avaient cessé presque entièrement après 1986 quand le financement du JPJC s'était effectivement arrêté. Des 1 415 unités mises en chantier au titre du programme du JPJC, 400 à 500 seulement avaient été terminées et occupées; les autres étaient restées inachevées faute de fonds ou à cause de restrictions à la construction.

123. Ces dernières années, des activités de mise en valeur immobilière, y compris la construction d'immeubles d'appartements à vendre ou à louer, s'étaient développées dans les principaux centres urbains tels que Naplouse, Ramallah, Jérusalem-Est, Bethléem, Hébron et Gaza. Elles avaient été menées par des investisseurs individuels, des associations en partenariat non structuré ou des sociétés immobilières. Toutefois, le financement insuffisant du logement continuait à les freiner. Les activités des succursales récemment ouvertes de la Cairo-Amman Bank avaient été limitées à la Cisjordanie, à l'exception de Jérusalem-Est, tandis que celles de la Banque de Palestine étaient circonscrites à la bande de Gaza. Aucune des deux banques n'avait eu d'activité notable dans le financement du logement ou de projets immobiliers. Les rares et modestes établissements de crédit créés au cours des dernières années, bien que participant à l'apport d'un certain capital de roulement pour des projets agricoles et industriels, n'intervenaient pas dans le secteur du logement.

124. D'une manière générale, outre les nombreuses contraintes imposées au secteur du logement, la construction d'habitations avait été entravée par un certain nombre de facteurs endogènes, dont l'absence d'une stratégie nationale du logement, une planification et une gestion inadéquates des activités de construction de logements, enfin le manque de coordination rationnelle entre les institutions existant dans le secteur, ainsi qu'entre elles et les organismes donateurs potentiels. Il convenait de citer aussi l'absence, à tous les niveaux, d'organismes chargés de réglementer et d'orienter. Les conseils municipaux et villageois qui, malgré toute leurs limitations, représentaient les seuls éléments d'un gouvernement palestinien autochtone, n'étaient ni suffisamment expérimentés ni qualifiés pour élaborer, diriger, exécuter ou gérer des programmes publics de logement. La plupart des coopératives et associations de logement étaient tout aussi peu équipées pour se livrer à des activités efficaces dans ce domaine. L'expérience et la capacité des bureaux d'études et des entreprises d'ingénierie du bâtiment n'étaient généralement pas à la hauteur des besoins du secteur, vu l'envergure limitée de leurs opérations ces dernières années. Il fallait encore citer l'approvisionnement limité en matériaux de construction et autres intrants, dont une grande partie était importée.

125. L'inexistence de codes, règlements et normes adéquats et appropriés de la construction et du bâtiment opposait un obstacle de plus à la mise en chantier de projets de construction de grande envergure. Les codes et règlements

existants ou bien avaient été remplacés par des règlements israéliens rédigés selon d'autres critères ou bien n'avaient pas été mis à jour depuis trois ou quatre décennies, de sorte qu'ils demandaient à être révisés et profondément remaniés pour devenir plus utiles et compatibles avec les nécessités nouvelles.

L. Transports et communications

126. Dans ce domaine, il a été noté que les plans et politiques israéliens depuis 1967 avaient été conçus aux fins ci-après :

a) Servir les politiques israéliennes de colonisation et créer des colonies de peuplement dans tout le territoire palestinien occupé, facilitant ainsi des politiques d'annexion ultérieures. Cette intention était manifeste dans la construction de grands réseaux de routes nord-sud et est-ouest, outre l'édification de colonies de peuplement des deux côtés des routes et les efforts systématiques déployés pour relier les colonies entre elles et avec les villes israéliennes. En même temps, le Ministère israélien des transports, par l'intermédiaire de la compagnie israélienne d'autobus publics, avait systématiquement aménagé les itinéraires et les horaires des véhicules de manière à desservir et à relier les colonies situées dans le territoire occupé aux villes et zones industrielles à l'intérieur d'Israël.

b) Installer dans toutes les colonies israéliennes de la Cisjordanie et de la bande de Gaza des réseaux de téléphone automatique, ce qui était fait, quel que soit le nombre d'habitants de ces colonies, et bien que 90 % des villages palestiniens voisins par lesquels passaient les câbles n'aient pas encore de services de téléphone ni même une seule ligne téléphonique. Il en allait de même pour toutes les catégories de services postaux.

c) Tenir compte des préoccupations israéliennes de sécurité, qui avaient pris différentes formes, allant de l'extension sélective de moyens limités de transports et communications destinés à favoriser les "Ligues de village" pro-israéliennes (début des années 80), à la fermeture de routes principales pour de longues durées, ou à la coupure de toutes les liaisons téléphoniques à titre de punition collective.

127. La responsabilité de l'administration et du développement des transports et communications dans le territoire occupé avait été confiée à un officier israélien travaillant sous la surveillance directe du chef de l'Administration civile israélienne, placée elle-même sous la direction du Ministère israélien de la défense. Quant à Jérusalem-Est, il a été noté que les lois israéliennes y étaient en vigueur depuis son annexion en 1968. De ce fait, les transports et communications étaient contrôlés et fonctionnaient dans le cadre d'ordonnances militaires émanant de l'officier compétent, comme tel était le cas dans tous les autres secteurs. Ces ordonnances militaires constituaient soit des dispositions et/ou des modifications des lois jordaniennes qui étaient en vigueur en Cisjordanie avant 1967, ou se présentaient sous forme d'ajouts, parallèlement à de nouveaux règlements, comme l'officier compétent le jugeait à propos. Jusqu'ici, plus de 100 ordonnances militaires concernant à la fois les transports et les communications avaient été publiées. De surcroît, de nombreuses directives administratives faisaient concorder toutes les lois jordaniennes pertinentes avec les objectifs des autorités d'occupation.

128. L'autorité compétente pour l'octroi de lignes téléphoniques et de moyens de communication appartenait à la compagnie israélienne des télécommunications, qui, de son côté, recevait ses instructions concernant les activités dans le territoire de l'officier responsable des transports et communications. En conséquence, tous les réseaux palestiniens de communications existants étaient reliés aux bureaux centraux des communications dans les grandes villes israéliennes. Le but visé semblait être de maintenir un contrôle direct et d'instaurer une surveillance sur tous les systèmes palestiniens de communications afin de répondre aux préoccupations israéliennes en matière de sécurité. Pendant la première année du soulèvement, les autorités israéliennes avaient coupé toutes les liaisons téléphoniques entre le territoire occupé et le monde extérieur, par mesure de "sécurité". La longue période d'attente qui s'écoulait avant que de nouvelles lignes téléphoniques puissent être installées dans les maisons et localités palestiniennes était une autre caractéristique de la situation; les candidats devaient souvent attendre des années avant d'obtenir un branchement, s'ils l'obtenaient.

129. Il a été noté qu'il n'y avait pas de station de radio, ni de télévision en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, pas plus qu'un conseil ou organisme des télécommunications. Les autorités israéliennes détenaient le contrôle du centre de transmission construit avant 1967 à Ramallah (Cisjordanie), qui faisait maintenant partie d'un camp militaire et était interdit à tous les Palestiniens. Les Palestiniens étaient ainsi devenus dépendants des pays voisins (Israël, Jordanie, Egypte, Syrie et Liban) pour toutes les émissions de télévision et de radio.

130. Il a été déclaré que les autorités israéliennes avaient intentionnellement empêché l'extension du réseau de transports dans le territoire occupé en réduisant les crédits budgétaires. Certaines années, les crédits ne s'étaient chiffrés qu'à quelques milliers de dollars, ce qui ne suffisait pas à couvrir les coûts de la maintenance, ne fût-ce que d'une partie du réseau. On a signalé que les autorités avaient essayé d'entraver ou d'interdire les efforts de particuliers et d'organisations non gouvernementales locales et étrangères pour développer ce secteur, en imposant des droits de douane élevés sur les véhicules de transport importés, une immatriculation coûteuse et un assortiment d'impôts combinés (droits, impôts sur le revenu et taxes sur la valeur ajoutée). Cette politique générale avait réussi à ralentir l'essor de la branche des transports, dont elle avait fait un marché d'exportation pour les véhicules de transports publics israéliens d'occasion. Ces mesures avaient eu pour effet d'augmenter le coût des services de transport. La situation était encore aggravée par l'absence d'un système de transports publics palestiniens qui fonctionnerait dans tout le territoire et répondrait aux besoins croissants de la population à des prix raisonnables. Tous les itinéraires et autobus, les taxis collectifs, et la circulation des marchandises et des véhicules étaient détenus, exploités et gérés par le secteur privé, où la fixation des coûts et des prix et les critères financiers étaient exorbitants du fait l'occupation.

131. On a en outre fait valoir que les autorités israéliennes ne s'étaient nullement préoccupées de promouvoir, de développer ou même d'améliorer le réseau routier dans les zones occupées où elles n'avaient pas construit de colonies de peuplement. Cette indifférence avait entraîné la dégradation de nombreuses routes locales, les rendant dangereuses pour la circulation.

L'absence d'entretien signifiait la détérioration continue des routes. Les chemins vicinaux et les routes rurales avaient été totalement négligés par les autorités, ce qui obligeait les agriculteurs à y effectuer eux-mêmes des travaux de réparation simples ou à chercher à financer de l'étranger le coût des réparations et de la maintenance.

132. Il a été rappelé que les autorités israéliennes avaient fermé le port de Gaza dès le début de l'occupation : il était maintenant remplacé par un petit débarcadère pour bateaux de pêche. L'aéroport international de Jérusalem (à Kalandia) était occupé, contrôlé et géré exclusivement par les autorités israéliennes de l'aéroport en coopération avec les autorités militaires et était actuellement utilisé par l'aviation civile et militaire israélienne. Il était donc considéré comme une installation stratégique et par conséquent interdit aux Palestiniens.

M. Energie

133. Au sujet du secteur de l'énergie en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, on a dit que le territoire était essentiellement alimenté de sources israéliennes. L'électricité, étant la forme dominante d'énergie, provenait essentiellement du réseau israélien. Moins de 5 % du courant était produit localement. De nombreux villages n'étaient encore absolument pas approvisionnés en électricité, mais un certain nombre de ceux du nord et du sud de la Cisjordanie dépendaient de groupes électrogènes locaux qui fournissaient de l'électricité essentiellement à usage domestique, quelques heures par jour seulement.

134. Les principaux producteurs palestiniens d'électricité, y compris la JDEC et plusieurs municipalités, avaient été peu à peu obligés de se brancher sur le réseau israélien et d'acheter de l'électricité à la Israël Electric Corporation (IEC). Les producteurs palestiniens d'électricité se heurtaient à des restrictions dans l'installation de leurs propres centrales et n'étaient pas autorisés à accroître la capacité installée ni à l'entretenir. Environ 10 % seulement du courant distribué était absorbé par l'industrie et environ 5 % par l'agriculture (pompage de puits), le reste étant consommé par les ménages et les municipalités (éclairage).

135. On a estimé qu'environ 95 % de la population urbaine disposait constamment d'électricité. En revanche, dans les zones rurales, environ 45 % seulement de la population était régulièrement alimentée, tandis qu'environ 40 % n'avait d'électricité que quelques heures par jour, le reste de la population vivant sans électricité. Approximativement 290 villages possédaient un certain réseau de distribution électrique. Environ 33 % des villages étaient alimentés par la JDEC, 4 % par la municipalité de Naplouse, 16 % par l'IEC et 28 % par groupes électrogènes locaux, tandis qu'environ 19 % des villages étaient partiellement desservis par des groupes électrogènes appartenant à des particuliers et exploités par eux.

136. Dans le district de Jérusalem, la JDEC, qui détenait une concession pour tout le district, avait été obligée de se raccorder au réseau israélien en 1972. La compagnie étant dans l'impossibilité de faire face à la demande croissante et en raison de problèmes techniques et financiers, la production d'électricité avait été interrompue en 1988. Actuellement, la société achetait toute l'électricité dont elle avait besoin à l'IEC et alimentait tous

les villages du district. Dans le district de Naplouse, ainsi qu'à Tulkarem et à Djénine, les municipalités produisant de l'électricité avaient été également contraintes de se brancher sur le réseau israélien. Bien que la municipalité de Naplouse achetât de l'électricité à l'IEC depuis 1984, elle avait néanmoins lutté pour continuer à faire fonctionner sa centrale locale et avait gagné la partie.

137. Il a toutefois été noté que l'augmentation de la charge d'électricité entre 1967 et 1987 (usage domestique, commercial et industriel) était proportionnelle au taux d'accroissement démographique, ainsi qu'au développement technologique, industriel, agricole et commercial. Dès le début du soulèvement palestinien, les bouleversements de tous les aspects de la vie quotidienne ont également perturbé l'alimentation en électricité. La diminution de la consommation domestique, industrielle et commerciale en 1988 et 1989, ainsi que des coupures de courant par les autorités israéliennes, semblaient avoir provoqué des baisses de la fourniture de courant. Ainsi, tandis que la charge annuelle mesurée en mégawatt-ampères (MWA) dans le district de Jérusalem avait atteint un maximum de 106 MWA en 1987, elle est tombée à moins de 80 MWA pendant la période 1988-1990. De même, dans la région d'Hébron, la charge a atteint un sommet en 1987, avec 13,1 MWA, pour tomber à 10,8 MWA dès 1989. Dans d'autres zones, l'alimentation en électricité a continué d'augmenter après 1987, mais à un rythme nettement plus lent que pendant la première moitié des années 80. Dans l'ensemble, le courant fourni à la Cisjordanie et à la bande de Gaza a diminué de quelque 170 MWA par an au début des années 80 pour se situer entre 125 et 130 MWA pendant la période 1988-1990.

138. D'autres sources classiques d'énergie, en particulier le fuel à usage domestique, pour les transports, l'industrie, l'agriculture et d'autres usages, étaient directement importées d'Israël. Selon les données dont on dispose pour 1991, la consommation annuelle moyenne d'extraits de fuel s'élevait à 145 tonnes de diverses catégories, réparties comme suit : benzène 91, 96 (42 %); diesel (31 %); gaz liquide (20 %); kérosène (4 %); huile lourde (2 %); autres extraits (1 %). Quatre compagnies israéliennes étaient chargées de livrer le fuel à leurs détaillants en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Elles ont récemment fusionné en une seule société sous la raison commerciale "Padesco" qui gère la distribution de carburant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

N. Population

139. Pour ce qui est des aspects sociaux du développement, une analyse de l'accroissement démographique jusqu'à la veille de l'occupation israélienne a montré que la Cisjordanie et la bande de Gaza avaient été des régions de déplacement dans l'une et l'autre direction pendant tout leur passé récent depuis 1948. Par exemple, à la suite des événements de 1947-1948, toutes deux avaient accueilli la plus forte proportion (66 %) de réfugiés palestiniens ⁵/. Mais ensuite, l'une et l'autre ont vu partir une grande partie de leur population à l'étranger en raison des perspectives de développement très limitées offertes par les conditions socio-économiques. De ce fait, la seule source d'accroissement démographique, dans les deux régions, a été le taux très élevé d'accroissement naturel, qui représentait aussi le seul moyen de remplacer les émigrants partis pendant cette période. C'était là la conséquence des niveaux élevés de fécondité et de mortalité,

en d'autres termes, des faibles niveaux de développement socio-économique, y compris naturellement de l'état des services de santé.

140. La population du territoire occupé était très jeune, près de la moitié ayant moins de 15 ans, ce qui était dû au taux de fécondité élevé. Cette structure a porté le ratio brut de personnes à charge à nettement plus de deux personnes à charge pour chaque personne en âge de travailler. En Cisjordanie, la proportion des enfants dans la population, d'environ 45 % en 1961, a atteint 48 % en 1967, pour tomber à 47 % en 1987. Dans la bande de Gaza, la proportion est passée de 48 % en 1967 à près de 49 % en 1987.

141. Aussi bien en Cisjordanie que dans la bande de Gaza, la fécondité est restée forte et a très peu varié avec les années. Dans l'une et l'autre région, le taux brut de natalité est jusqu'ici resté très supérieur à 40 %. Le taux total de fécondité est demeuré élevé, 7 % au moins. La baisse du taux brut de natalité a été voisine de 12,2 % en Cisjordanie, contre 9,3 % dans la bande de Gaza, pendant la période 1976-1985. Le taux total de fécondité n'a diminué que de 6,4 % entre 1961 et 1986 en Cisjordanie. Les taux de mortalité semblent avoir baissé plus vite que les taux de fécondité. D'après des données israéliennes, les taux bruts de mortalité dans l'une et l'autre région ont diminué d'environ 71 % entre 1968 et 1967, passant de 20 à 6 seulement, et les taux de mortalité infantile sont tombés, d'après les estimations, de 150 avant 1967 à 70 au début des années 80, soit de quelque 53 %. Les taux de mortalité infantile les plus élevés dans les deux régions, selon les estimations d'autres chercheurs, ont été de 88,5 % dans la zone de Khan Yunis en 1985 et de 81 % dans les camps de réfugiés de Cisjordanie en 1986.

142. Il a été noté que, pendant toute la période 1968-1987, le taux d'accroissement naturel était très élevé parmi les Palestiniens du territoire, d'environ 34,7 % en moyenne dans la bande de Gaza et de 30,4 % en Cisjordanie. Les tendances étaient à la hausse, passant de 13,4 en 1968 à 41,7 en 1987 dans la bande de Gaza et de 22,3 à 34,2 en Cisjordanie. Simultanément, le taux net de migration du territoire occupé avait baissé ces dernières années, à cause des répercussions que la récente crise dans la région avaient eues sur l'émigration et l'emploi des Palestiniens à l'étranger.

143. Des divers facteurs qui avaient influencé les tendances démographiques dans les territoires occupés, le plus notable était la très faible évolution des conditions socio-économiques. Par exemple, cette évolution n'avait pas suffi à entraîner une baisse sensible de la fécondité. De plus, l'incidence, sur les attitudes sociales, du conflit démographique avec les colons israéliens après 1967 avait, en réalité, retardé le fléchissement de la fécondité parmi les Palestiniens de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Le fait que la structure de la population n'avait pas sensiblement changé signifiait que, pour les femmes comme pour la famille en général, un taux élevé de fécondité et une croissance rapide étaient encore considérés comme une source de pouvoir. Ainsi, la famille nombreuse pouvait persister et le passage à une famille peu nombreuse pourrait être un processus long et très tardif. De surcroît, l'émigration sélective d'éléments cultivés, groupe dont la fécondité et la mortalité sont normalement inférieures à la moyenne, avait joué un rôle dans le maintien de taux généralement élevés de fécondité et de mortalité. Les difficultés économiques dans le territoire occupé depuis 1967 étaient aussi un facteur qui avait entraîné des taux relativement élevés

de fécondité, de mortalité et d'émigration. Le taux de mortalité infantile, facteur déterminant de la mortalité générale et indicateur de l'état sanitaire, était encore très élevé.

0. Main-d'oeuvre et emploi

144. A ce sujet, il a été noté que, malgré l'émigration continue de Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza depuis 1967, l'effectif de la main-d'oeuvre avait néanmoins augmenté dans les deux régions, passant de 188 600 travailleurs en 1970 à 321 000 en 1989, soit 132 400 de plus, l'équivalent de 70 % de la population active en 1970. L'accroissement annuel moyen avait donc été de 3,7 %. Toutefois, le taux de participation de la population active était légèrement inférieur dans ces régions à ce qu'il était dans les pays en développement, bien qu'il ait augmenté en Cisjordanie, passant de 15,9 % en 1968 à 20,7 % en 1989, et dans la bande de Gaza, passant de 10 % à 17,9 % dans le même temps. Le faible taux de participation s'expliquait par l'accroissement du nombre de personnes à charge (par membre de la population active), passé en 1989 à 4,8 personnes en Cisjordanie et à 6 dans la bande de Gaza, ce qui témoignait aussi d'un taux brut d'activité réduit de la main-d'oeuvre.

145. La répartition de la main-d'oeuvre palestinienne par âge attestait la jeunesse de la population. En 1989, 71,8 % de la main-d'oeuvre en Cisjordanie et 62,3 % dans la bande de Gaza se composaient de travailleurs de 15 à 34 ans. Dans l'ensemble, la concentration de la population active s'est constamment accentuée dans les villes, où la main-d'oeuvre urbaine représentait en 1989, respectivement, 45,2 % et 48,2 % des travailleurs en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Quant au reste, 37,5 % travaillaient dans les zones rurales de Cisjordanie et 17,3 % dans les camps de réfugiés. Dans la bande de Gaza, le pourcentage de la main-d'oeuvre employée dans les camps de réfugiés atteignait presque celui des travailleurs dans les villes, c'est-à-dire 47 %, les régions rurales n'en employant que 4,6 %.

146. On a déclaré que la faiblesse toujours plus marquée de l'économie intérieure avait contraint un nombre croissant de travailleurs semi-qualifiés et non qualifiés à s'employer à la journée dans les secteurs peu rémunérés de l'économie israélienne. En 1987, leur nombre était de 129 500, soit 42,4 % de la population active totale en Cisjordanie et dans bande de Gaza. La plupart étaient employés dans le secteur israélien de la construction, suivi de l'agriculture, de l'industrie et de toute une série de branches de services personnels peu rémunérés. Tandis qu'un nombre croissant de ces travailleurs passaient par les circuits officiels d'embauche, beaucoup ne s'adressaient pas aux bureaux de placement, ce qui diminuait leur pouvoir de négociation, ainsi que le niveau général des salaires et de la protection juridique. Ils devenaient aussi plus exposés à l'exploitation et au renvoi sans préavis et ils n'avaient pas droit aux prestations de sécurité sociale et autres auxquelles ils contribuaient.

147. Dans l'ensemble, on a noté que, étant donné la faible capacité d'absorption de l'économie palestinienne et l'absence de pouvoir de négociation des syndicats palestiniens face aux employeurs israéliens (ces syndicats n'étant pas reconnus par Israël), la main-d'oeuvre palestinienne restait vulnérable aux événements extérieurs et avait souffert du chômage croissant, avec ses répercussions regrettables sur la situation économique

et sociale du peuple palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Cet emploi déstructuré, que ce soit dans les pays producteurs de pétrole ou en Israël, était à la merci de brusques bouleversements, comme on l'avait vu récemment au lendemain de la crise du Moyen-Orient et depuis que les employeurs israéliens avaient commencé à remplacer les travailleurs palestiniens par de nouveaux immigrants venus de l'ex-Union soviétique et d'Europe orientale.

148. La situation de la main-d'oeuvre et de l'emploi en Cisjordanie et dans la bande de Gaza avait aussi cet inconvénient que les statistiques officielles israéliennes avaient souvent sous-estimé le taux de chômage des Palestiniens. Par exemple, alors que les sources palestiniennes estimaient ce taux en 1989 à 22 % en Cisjordanie et à 17 % dans la bande de Gaza, les sources statistiques israéliennes l'avaient estimé à respectivement 4,4 % et 2,5 %. Les taux avaient notablement augmenté par suite de la politique de substitution des demandeurs d'emploi suivie par Israël depuis 1990 et du rapatriement simultané de nombreux Palestiniens venus du Koweït et d'autres pays producteurs de pétrole.

149. Le système d'éducation semblait avoir contribué à cet état de choses : les programmes étaient axés sur les besoins extérieurs et y répondaient. Les besoins intérieurs réels des secteurs économique et social palestiniens passaient au second plan, vu les restrictions croissantes imposées par les autorités israéliennes d'occupation. Les faiblesses inhérentes au système d'éducation palestinien, qu'il s'agisse des programmes, des moyens d'enseignement, de la formation des enseignants, du financement ou d'autres éléments, avaient toutes entraîné une distorsion et un déséquilibre du marché actuel du travail en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Cette situation entraînait un chômage structurel grandissant. Il fallait, à tous les niveaux, une réforme radicale du système d'éducation, qui devrait avoir pour but essentiel de répondre aux besoins croissants et changeants des secteurs économique et social palestiniens.

P. Les femmes et le développement

150. Quant au rôle important attendu des femmes palestiniennes dans le développement, on a noté que, malgré la transformation sociale et politique de la société palestinienne, les dispositions juridiques régissant le statut des femmes dans le territoire occupé n'avaient guère changé depuis 1967. Les seules exceptions avaient été quelques mesures prises par les autorités d'occupation en faveur des femmes palestiniennes, telles que la reconnaissance du statut personnel, et l'Ordonnance militaire No 627 de 1976 accordant aux femmes le droit de voter et de présenter leur candidature à des fonctions municipales. Les lois jordaniennes promulguées avant 1967 étaient toujours en vigueur. Certaines avaient été adoptées 30 ans auparavant, par exemple celles qui avaient trait à l'emploi des femmes et aux organisations charitables. Elles restaient en vigueur malgré quelques initiatives prises par les femmes palestiniennes elles-mêmes pour les faire modifier.

151. On a fait observer que, si cet état de choses était en partie imputable aux caractéristiques sociales et culturelles bien enracinées d'une société traditionnelle, le fait de négliger totalement une amélioration de la situation des femmes, accompagné d'une série de restrictions imposées pendant 25 années d'occupation, avait néanmoins également contribué à préserver

des traditions et attitudes périmées concernant le rôle des femmes. Au fond, la réalité dans laquelle les femmes palestiniennes vivaient aujourd'hui découlait de l'interaction des conflits suscités sur le plan interne entre les hommes et les femmes par un ordre social inéquitable, d'une part, et des problèmes résultant d'une lutte contre l'occupation et contre les contraintes qu'elle imposait, d'autre part.

152. Dans les années 70, les femmes palestiniennes avaient essayé de combler les lacunes de certains services sociaux essentiels en créant des organisations charitables (qui s'occupaient d'écoles maternelles, de transfusions sanguines, de services d'ambulance et autres activités). Toutefois, les autorités d'occupation avaient eu pour politique depuis 1981 de restreindre la création de semblables institutions, car elles en soupçonnaient certaines de couvrir des "activités subversives". La société palestinienne avait donc été privée de ces services essentiels où la population féminine se révélait efficace, à la fois en donnant de son temps et en recueillant des contributions bénévoles de diverses sources extérieures. Néanmoins, la situation n'avait pas dissuadé les femmes palestiniennes de jouer un rôle actif dans leur société depuis le soulèvement, car elles voulaient combler les vides dans des domaines où les services sociaux avaient été défaillants. Un certain nombre de "comités de travail" avaient été lancés au milieu des années 80 par une nouvelle génération de femmes qui s'adressaient aux femmes de toutes les catégories sociales. Une série de projets avaient été mis en chantier à l'intention des femmes dans des domaines tels que l'alphabétisation, la petite production économique, la formation professionnelle, les crèches, les jardins d'enfants et la santé. Partant de l'expérience acquise, ces comités populaires s'étaient ensuite engagés dans d'autres domaines importants : agriculture, éducation, entreposage des denrées alimentaires et services médicaux.

153. Malgré ces réalisations, le rôle des femmes dans les activités économiques était demeuré limité, pour les raisons fondamentales susmentionnées. Les attitudes traditionnelles persistaient, empêchant les femmes de participer davantage aux activités économiques. La situation avait lentement évolué, essentiellement sous l'effet de mesures israéliennes telles que déportations et emprisonnements, en même temps que migration des hommes à la recherche de travail à l'étranger. Les femmes avaient alors été obligées de chercher et d'accepter des emplois peu rémunérés, soit dans le territoire, soit en Israël. Les frustrations, les privations affectives, les humiliations physiques et psychologiques, ainsi que la destruction de l'image paternelle, avaient également imposé de graves tensions psychologiques aux enfants et adolescents palestiniens. Il en résultait des symptômes croissants de psychopathologie tels que désordres de la personnalité et délinquance, qui non seulement entraînaient des perturbations psychologiques personnelles, mais avaient aussi des répercussions sur la famille tout entière. Puisque la tradition voulait que la mère détienne d'importantes responsabilités domestiques et familiales, ces troubles avaient imposé des tensions, responsabilités et épreuves supplémentaires aux mères et autres membres de la famille, qui n'étaient généralement pas à même ou capables de faire face à ce comportement.

154. Les événements ci-dessus ne témoignaient pas d'efforts systématiques pour mobiliser effectivement les femmes palestiniennes à tous les niveaux et accroître leur potentiel et leur contribution au développement économique

et social. Dans les programmes et activités de mise en valeur des ressources humaines en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, il importe de donner la priorité à cette dimension, négligée, mais vitale, de la société palestinienne.

Q. Services de santé publique

155. On a noté que, malgré quelques améliorations des conditions sanitaires, les services de santé publique, en général, étaient demeurés insuffisants. Ces services avaient été considérablement déphasés à cause surtout des restrictions croissantes imposées au développement des services de santé, qu'ils aient été dispensés par le Gouvernement israélien, par les organisations non gouvernementales palestiniennes ou par des établissements privés.

156. En ce qui concerne les soins de santé primaires, environ 400 dispensaires en Cisjordanie et à peu près 70 dans la bande de Gaza desservaient actuellement la population de ces zones. Le type et la qualité des services variaient. En outre, leur stabilité et leur continuité dépendaient beaucoup du courant de ressources financières extérieures, ce qui posait un grave problème concernant l'apport de services sanitaires adéquats à la population. La répartition des services de santé primaires favorisait la région centrale de la Cisjordanie, ce qui désavantageait relativement ses régions nord et sud, de même que la bande de Gaza.

157. Quant aux services de santé secondaires, les autorités israéliennes faisaient fonctionner huit hôpitaux en Cisjordanie et trois dans la bande de Gaza. Le secteur palestinien non gouvernemental gérait 13 hôpitaux en Cisjordanie et un dans la bande de Gaza. Au total, par conséquent, il y avait 21 hôpitaux en Cisjordanie et quatre dans la bande de Gaza. Une forte proportion des hôpitaux de la région centrale s'occupait des soins de santé primaires. Le ratio moyen lits d'hôpitaux/population était de 1,4 % en Cisjordanie et de 1,2 % dans la bande de Gaza. Le rapport variait beaucoup selon les régions, Jérusalem ayant un ratio de 3,4 % et Djénine de 0,45 %. Ce faible rapport avait encore baissé avec les années, ce qui témoignait de difficultés de plus en plus sérieuses dans la prestation de services de santé secondaires.

158. Les services spécialisés dans ces établissements demeuraient médiocres, les spécialités principales/essentiels faisant défaut. En même temps, le coût des soins de santé aussi bien primaires que secondaires avait augmenté avec les années, de sorte que la population pouvait plus difficilement se permettre de recourir aux services de santé. Les autres installations d'infrastructure telles que laboratoires, pharmacies et centres de diagnostic, se trouvaient surtout dans la région centrale et quelques zones urbaines. Elles fonctionnaient avec un minimum de contrôle de la qualité et de planification pour répondre aux besoins prioritaires. La grande majorité de ces services relevait du secteur privé.

159. En ce qui concerne les services de rééducation et les soins gériatriques, on a noté que les 63 institutions qui s'occupaient des handicapés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza assuraient essentiellement l'hébergement ou des soins de santé secondaires. Bien que de nouvelles tentatives aient été faites récemment pour lancer des projets communautaires de rééducation,

il n'y avait pas encore de services de cet ordre. Il en allait de même en gériatrie : il s'agissait avant tout de loger les personnes âgées, les services à domicile faisant à peu près totalement défaut.

160. En matière de personnel, le secteur des soins de santé était extrêmement démuní. On comptait environ 1 200 médecins en Cisjordanie et 400 à 500 dans la bande de Gaza. La proportion de médecins par rapport à la population est relativement faible, 11 p. 10 000 en Cisjordanie et 10 p. 10 000 dans la bande de Gaza. Au moins 40 % des médecins enregistrés en Cisjordanie travaillaient dans la région centrale. Seuls 14 % avaient une spécialisation complète et avaient passé le Specialty Board Examination jordanien. Des 782 médecins qui avaient des lieux de travail connus en Cisjordanie, 22 % travaillaient dans les services de santé publique officiels. Il y avait au total 1 550 infirmières en Cisjordanie et 950 dans la bande de Gaza. La proportion du nombre d'infirmières au nombre d'habitants était également faible, 3,3 % à Jérusalem et seulement 0,4 % à Djénine. Dans l'ensemble, le ratio était de 1,4 % en Cisjordanie et de 1,5 % dans la bande de Gaza, proportion nettement insuffisante qui continuait à faire largement obstacle à un développement plus poussé des services de santé dans la région. 6 % seulement des infirmières en Cisjordanie et 1,4 % dans la bande de Gaza avaient reçu une formation spécialisée, ce qui faisait de cette formation un domaine nettement prioritaire d'action.

161. Le personnel paraprofessionnel, tel que dentistes, pharmaciens, radiologues et techniciens médicaux, exerçait surtout dans le secteur privé. En Cisjordanie, on comptait 310 pharmaciens, 275 dentistes, 80 techniciens de laboratoire et 26 radiologues. Il était difficile d'évaluer la qualité et le volume de leur travail, étant donné le caractère minimal de la législation, des principes directeurs, de l'évaluation et de la surveillance dans ces professions. Le personnel sanitaire de village était une catégorie apparue depuis peu. Il pouvait apporter une contribution importante à la prestation des services de santé. Avec au moins 200 travailleurs sanitaires de village déjà à l'oeuvre sur le terrain, il fallait faire beaucoup pour encourager leur formation et développer leur rôle de partenaires dans cette prestation. En général, la formation du personnel de santé, qu'il s'agisse de médecins, d'infirmières ou d'autres professionnels, devait continuer à retenir l'attention en priorité. La formation en cours d'emploi, le perfectionnement du personnel existant et la formation continue étaient les principaux problèmes à résoudre.

162. La continuité des ressources budgétaires était une condition essentielle à la prestation de bons services de santé. Le manque de ressources financières régulières et suffisantes avait entravé la prestation de services de santé à long terme et fiables à une population en expansion. Tel était particulièrement le cas des services de santé primaires. La prévention exigeait des ressources considérables, car c'était un domaine nouveau que les services de santé palestiniens avaient abordé. Les politiques et pratiques israéliennes demeuraient des obstacles considérables à franchir avant que les Palestiniens et leurs institutions puissent fixer des principes directeurs ou planifier et élaborer des programmes, coordonner les actions, ou financer, surveiller et évaluer leur exécution.

R. Education

163. En matière d'éducation, on a noté que la réforme entreprise en Palestine au début du siècle s'était poursuivie à la fois en Cisjordanie et dans la bande de Gaza jusqu'en 1948, puis jusqu'à leur occupation par Israël en 1967. Immédiatement avant l'invasion israélienne, la réforme des écoles avait été achevée, aboutissant à un cycle complet de 12 classes. Il y avait un cycle gratuit et obligatoire d'enseignement, avec un programme conçu par des spécialistes palestiniens et autres arabes, qui témoignait pour la première fois d'une identité nationale et d'une spécificité pleinement arabe.

164. Lors de l'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, le système d'enseignement et la plupart des autres services publics avaient été brièvement paralysés. Toutefois, le travail avait progressivement repris à tous les niveaux, avec des transformations majeures opérées par les autorités israéliennes. Il s'était agi de réorganiser la structure administrative de l'enseignement, de promulguer de nouvelles ordonnances militaires afin de surveiller le système éducatif, d'apporter de nombreux changements à ce système à Jérusalem-Est après l'annexion de la ville et de procéder à des adaptations à certains égards dans les programmes et les examens généraux. Une relation sans précédent s'était instaurée entre le système éducatif du territoire occupé, d'une part, et la puissance occupante, la Jordanie et l'Égypte, de l'autre. Les autorités israéliennes avaient nommé des officiers de l'armée pour remplacer les services de tous les ministères compétents qui existaient autrefois en Cisjordanie dans le cadre de la structure administrative jordanienne, y compris l'éducation, qui avait été placée sous la juridiction du Ministère jordanien de l'éducation. Le Département de l'éducation de Jérusalem-Est a été déplacé à Ramallah après l'annexion de la ville. En revanche, le système éducatif mis en place par l'UNRWA continuait à fonctionner comme auparavant, son siège et plusieurs écoles demeurant à Jérusalem-Est. Dans la bande de Gaza, la situation était analogue. L'administration générale de l'enseignement était située dans la ville de Gaza, où elle fonctionnait comme avant 1967, sans grand changement, et elle était dirigée par un administrateur palestinien sous la surveillance de l'officier israélien chargé de l'enseignement.

165. On a fait observer que, en raison de la résistance des Palestiniens à l'intervention d'Israël dans leur système éducatif, les autorités d'occupation préféraient autoriser des contacts suivis avec les deux parties arabes en cause, c'est-à-dire la Jordanie et l'Égypte, en ce qui concernait les programmes et les examens, mais sous la surveillance des Israéliens et avec leur agrément. En conséquence, de nombreux changements concernant les programmes, les examens généraux et les niveaux de l'enseignement avaient été opérés dans le système éducatif dans le sens des changements effectués en Jordanie et en Égypte et avec l'approbation de l'officier israélien. A ce jour, les examens généraux de l'enseignement secondaire avaient lieu à la fois en Cisjordanie et dans la bande de Gaza selon les modèles jordanien et égyptien, respectivement. Les manuels continuaient à être révisés dans le territoire occupé, mais sous réserve de la censure des autorités israéliennes.

166. Pendant les 25 années d'occupation écoulées, l'augmentation de la population israélienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza occupées avait nécessité l'ouverture d'un nombre croissant d'écoles et de classes. Le nombre d'élèves en Cisjordanie (à l'exception de Jérusalem-Est) était passé

de 142 216 en 1967/68 à 330 767 en 1990/91. Le nombre de classes était monté de 4 402 en 1967/68 à 10 048 en 1990/91, le nombre moyen d'élèves par classe allant de 32 à 34. Le nombre des écoles était passé de 821 en 1967/68 à 1 321 en 1990/91. Dans la bande de Gaza, le nombre d'élèves était passé de 80 050 en 1967/68 à 179 554 en 1990/91. Les écoles, qui étaient au nombre de 166 en 1967/68, étaient passées à 346 en 1990/91, le nombre moyen d'élèves par classe allant de 41 à 49.

167. A Jérusalem-Est, le nombre total d'élèves palestiniens, d'environ 20 055 en 1968/69, avait atteint 44 804 en 1990/91. Le nombre de classes à tous les niveaux, qui était d'environ 532 en 1968/69, atteignait 1 404 en 1989/90, le nombre moyen d'élèves par classe se situant entre 32 et 38. Le système éducatif à Jérusalem-Est comprenait les écoles de l'UNRWA et des écoles privées sous surveillance palestinienne. Les écoles publiques étaient placées sous la surveillance directe des autorités israéliennes d'occupation, représentées par la municipalité de Jérusalem et le Ministère de l'éducation. La plupart des élèves palestiniens à Jérusalem étaient inscrits dans les écoles de l'UNRWA ou dans des écoles privées.

168. Le nombre des collèges communautaires (c'est-à-dire dispensant un enseignement postsecondaire de deux ans) était passé de neuf en 1968 à 23 en 1992. Mais tous ceux qui s'étaient récemment ouverts étaient des établissements privés sans but lucratif; il n'y avait pas eu d'augmentation des établissements analogues de l'UNRWA ou publics pendant les 25 années d'occupation, si ce n'est la création d'une école normale publique en 1989 à Khan-Yunis. Le nombre total des étudiants dans les collèges communautaires était passé de 1 970 en 1969 à 8 359 en 1990/91. L'augmentation avait touché uniquement les établissements privés à but non lucratif nouvellement créés, alors qu'il n'y avait à peu près pas eu d'augmentation du nombre d'étudiants dans les collèges communautaires de l'UNRWA et publics pendant cette période. Le nombre d'étudiantes inscrites dans les collèges communautaires se situait entre 40 % et 59 % des effectifs pendant cette période. Les collèges communautaires dispensaient une cinquantaine de cours principaux dans les disciplines de formation des enseignants et de formation professionnelle, mais la qualité de l'enseignement dans beaucoup d'entre eux laissait nettement à désirer, exception faite de l'UNRWA, qui appliquait des normes plus élevées et disposait de bâtiments, d'un corps enseignant et de ressources de niveau adéquat.

169. L'enseignement universitaire dans le territoire occupé avait débuté en 1975, entièrement à la suite d'une initiative palestinienne locale, avec l'appui financier de sources palestiniennes et autres sources arabes de l'étranger. La Cisjordanie possédait cinq universités, dont une à Jérusalem-Est. La bande de Gaza en avait une. Elles offraient 30 cours principaux, répartis entre sept collèges, dont : ingénierie, soins infirmiers, lettres, formation des enseignants, commerce, sciences, et études islamiques. Le nombre d'étudiants était passé de 1 086 en 1975/76 à 16 422 en 1990/91. Plus de la moitié étaient inscrits en lettres et humanités, essentiellement en raison du système d'orientation des établissements secondaires qui limitait les possibilités d'inscription en sciences et dans les écoles techniques. En outre, les restrictions israéliennes à l'emploi ultérieur dans quantité de domaines scientifiques et techniques avaient tempéré l'intérêt des étudiants pour ces disciplines, à moins qu'ils n'ambitionnent de trouver un travail hors du territoire occupé.

170. Les chiffres ci-dessus témoignent d'améliorations notables à divers égards dans l'éducation en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ce qui prouve l'importance que le peuple palestinien attachait à son système éducatif et sa détermination d'en poursuivre la réforme, même sous l'occupation. Cependant, les résultats n'avaient pas tous donné entièrement satisfaction au peuple palestinien, parce qu'ils ne répondaient pas à ses aspirations véritables, en particulier du point de vue de l'orientation et de la qualité optimales de leur système éducatif sous l'occupation, comparé aux réalisations constatées jusqu'en 1948, puis jusqu'en 1967. Le système éducatif palestinien avait été soumis à des contraintes rigoureuses pendant les 25 années d'occupation. Il fallait chercher d'urgence à rectifier ces anomalies et à remettre le système sur une voie qui lui permette de répondre aux besoins immédiats de la société palestinienne et de donner une base saine à l'éducation future du peuple palestinien dans sa patrie. Parmi les points critiques figuraient les suivants :

a) De nombreuses mesures israéliennes prises pendant les 25 années d'occupation avaient porté préjudice au système éducatif palestinien : fermetures collectives et partielles d'établissements d'enseignement à tous les niveaux et dans tous les secteurs; couvre-feux de longue durée; perturbation des études; mesures de déportation; détention d'étudiants, de professeurs et autres employés du secteur de l'éducation; restrictions à la liberté de circulation du corps enseignant et des élèves; restrictions imposées aux activités hors programme; interdiction de suivre d'autres modèles éducatifs; utilisation d'établissements d'enseignement comme baraquements militaires temporaires; restrictions à l'importation de matériel et équipement pédagogiques; problèmes de détermination de l'assiette fiscale pour les établissements d'enseignement privé à but non lucratif; censure des manuels, périodiques et autres matériaux de bibliothèque; mesures prises contre le corps enseignant du service public, y compris renvoi arbitraire, réduction de salaires et obligation faite au corps enseignant des établissements publics de prendre des congés sans solde; restrictions imposées à l'octroi de permis de construire des établissements d'enseignement; limitation du nombre d'élèves autorisés à s'inscrire dans tel ou tel établissement; restrictions imposées aux universités et collèges concernant l'offre de nouvelles spécialisations;

b) Des pénuries de diverses natures ont été signalées à tous les niveaux et degrés, dont la quantité insuffisante d'écoles, de classes, de livres de bibliothèque, d'équipement audiovisuel, de laboratoires, de mobilier et autre matériel. Ces pénuries avaient fortement limité les programmes et les résultats de nombreuses écoles et institutions, les obligeant à y trouver des remèdes autant que possible. Par exemple, 18 % des établissements scolaires de l'UNRWA dans la bande de Gaza étaient obligés d'envoyer leurs élèves dans d'autres écoles le soir, faute de salles de cours en nombre suffisant;

c) La discipline générale dans les classes des écoles secondaires avait été perturbée par des interruptions dans les horaires réguliers depuis 1988, ce qui était particulièrement pénible en période d'examen;

d) Les qualifications insuffisantes du corps enseignant avaient été un autre défaut du système éducatif. Beaucoup d'instituteurs des écoles privées et publiques avaient besoin de suivre des programmes de formation

et de perfectionnement. Environ 72 % des instituteurs avaient un diplôme d'enseignement secondaire ou de deux années d'études, contre 28 % de licenciés;

e) Dans plus des deux tiers des établissements postsecondaires, ainsi que dans les 23 collèges communautaires et six universités, les programmes étaient axés avant tout sur la formation de professeurs de lettres, diverses branches de la science et de la technologie étant à peu près totalement négligées, ce qui avait pour effet de priver certains des secteurs productifs, tels que l'agriculture, l'industrie, le commerce et d'autres, de personnel technique hautement qualifié.

S. Pouvoirs publics

171. Il a été déclaré que l'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza en 1967 avait marqué un tournant dans l'évolution de l'administration publique de ces régions, malheureusement au détriment de la population israélienne ^{6/}. Les politiques israéliennes d'occupation ont eu, sur la structure, l'orientation et la performance des trois composantes (législatif, exécutif et judiciaire) des pouvoirs publics palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, une incidence plus dommageable et plus profonde qu'à n'importe quel autre moment de l'histoire de ces régions. Le sentiment de continuité relative qui avait caractérisé autrefois le passage d'un régime à l'autre avait disparu. La population palestinienne se trouvait devant une situation entièrement nouvelle où la totalité des pouvoirs publics était devenue un instrument entre les mains des forces d'occupation dans la bataille qu'elles menaient pour conserver la Cisjordanie et la bande de Gaza et les intégrer progressivement dans Israël. Parmi les nombreuses mesures israéliennes qui avaient porté atteinte au système exécutif dans le territoire occupé, on en a cité quatre principales.

172. En premier lieu venait l'annexion de Jérusalem-Est par Israël, qui avait suivi immédiatement la guerre de 1967 et s'était accompagnée du partage administratif des ressorts précédemment placés sous la juridiction du Gouverneur de Jérusalem. L'événement avait profondément bouleversé la vie des habitants de la partie orientale de la ville et de ses environs, qui s'étaient trouvés, du jour au lendemain, assujettis à un nouveau corpus de règles et règlements. Avant l'occupation israélienne, Jérusalem-Est avait été le centre administratif, économique, judiciaire et spirituel de la Cisjordanie. L'annexion avait eu des répercussions négatives sur la vie de la communauté palestinienne.

173. La deuxième mesure importante avait été la mise en place de l'Administration civile en 1981. Elle représentait une division des responsabilités entre les autorités militaires israéliennes et les autorités civiles, destinée à laisser aux militaires plus de temps pour se consacrer aux questions de sécurité. Nonobstant, la décision était considérée comme ayant une signification politique grave et lourde de conséquences, puisqu'elle visait à permettre aux différents ministères du Gouvernement israélien de prendre une part plus active et plus directe à la conduite des affaires de la population palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza occupées, conduisant progressivement à une annexion de facto des zones sous leur contrôle.

174. La troisième mesure avait été la création des prétendues "Ligues de village" en 1981, dans l'intention de remplacer les conseils de ville et de village existants, que les autorités d'occupation ne voyaient pas d'un oeil favorable. Malgré l'appui matériel et moral des autorités militaires à cette nouvelle structure, le plan avait échoué à cause surtout de l'opposition de la population locale, tout autant que de la médiocrité des gens choisis pour diriger les Ligues. Les autorités israéliennes n'en avaient pas moins continué à saper la position des conseils municipaux, bien que nombre d'entre eux fussent issus des deux grandes élections municipales de 1972 et de 1976 qui avaient reçu la sanction du Gouvernement israélien.

175. Enfin, une série d'ordonnances militaires avaient soit annulé soit modifié nombre des articles du droit interne et foncier jordanien. Les plus dommageables étaient celles qui imposaient des restrictions à l'exercice des pouvoirs des conseils locaux en matière de zonage et d'expansion des sociétés. Elles semblaient viser à faciliter la construction et l'extension de colonies israéliennes de peuplement dans le territoire occupé. Les colonies étaient régies par les lois israéliennes, qui différaient des lois appliquées aux petites villes et villages palestiniens. Elles recevaient d'Israël tous les services et moyens matériels essentiels et étaient exonérées des taxes imposées à la communauté palestinienne. De surcroît, nous l'avons déjà noté, elles recevaient la part du lion dans l'utilisation des ressources en eau de leur voisinage, alors que les agriculteurs palestiniens se voyaient souvent refuser le droit d'utiliser leurs propres ressources en eau pour leur usage domestique et/ou pour cultiver leurs terres.

176. Dans ces conditions, des organisations s'étaient formées à la base dans la population locale qui cherchait ainsi à combler les lacunes résultant des déficiences des pouvoirs publics officiels existants. Elles assuraient un certain nombre de services essentiels, particulièrement dans les domaines de l'assistance médicale, du logement et de l'agriculture, malgré leurs ressources limitées en argent et en main-d'oeuvre. La politique de l'administration militaire à cet égard n'était pas propice à l'apparition et à l'extension d'organisations volontaires, ainsi qu'en témoignent la paperasserie bureaucratique et la lenteur avec laquelle des permis officiels étaient délivrés à ces organisations. Beaucoup des organisations manquaient de personnel ayant reçu la formation voulue pour gérer leurs opérations dans le territoire occupé, ce qui nuisait à leur capacité de remplacer valablement l'administration publique existante et d'en combler les lacunes.

IV. RECENSEMENT DES BESOINS ET MESURES SPECIFIQUES APPELANT UNE ACTION IMMEDIATE

177. Après un examen approfondi de la situation issue de 25 années d'occupation, et compte tenu des circonstances dans lesquelles le peuple palestinien vivait, les participants ont examiné un ensemble de recommandations détaillées qui appelaient une action dans chacun des domaines exposés ci-dessus. Afin de déclencher une action immédiate à la fois d'Israël et de la communauté internationale, ainsi que du peuple palestinien lui-même, les participants ont adopté, à titre prioritaire, celles de ces recommandations qui avaient le plus de chances d'être appliquées. Deux considérations principales ont guidé leur choix : s'attaquer immédiatement

aux besoins les plus urgents et préparer le terrain en vue de l'action systématique requise pour atteindre les objectifs du développement à long terme de la société palestinienne. En adoptant ces recommandations, les participants ont mis en relief les considérations ci-après :

a) L'adoption de mesures en vue d'une action immédiate avait pour but d'alléger les épreuves endurées par le peuple palestinien et d'améliorer sa situation présente. Il ne faudrait pas voir dans ces mesures les buts ultimes du développement. Des efforts de développement véritables étaient subordonnés à la fin de l'occupation, à la suppression de toutes les restrictions palestiniennes au droit du peuple palestinien de prendre ses propres décisions concernant son économie, sa gestion et son développement, ainsi qu'au rétablissement du contrôle palestinien sur les terres, l'eau et autres ressources qui avaient été peu à peu confisquées et administrées par la puissance occupante depuis 1967;

b) Les droits nationaux du peuple palestinien reposaient sur sa légitimité internationale, y compris son droit à l'autodétermination, tel qu'il était exprimé dans les résolutions pertinentes de l'ONU et concrétisé dans les mesures pratiques nécessaires à son développement économique et social. Ainsi, jusqu'à ce que le peuple palestinien arrive à exercer son autorité sur ses ressources et leur gestion, ainsi que le droit et le pouvoir effectifs de prendre les décisions dont une société aurait besoin pour lancer un programme actif et global de développement, les efforts ponctuels resteraient fragmentaires, mal orientés et d'une utilité marginale pour les intérêts vitaux de la société.

A. Secteurs et problèmes économiques

178. En examinant les besoins immédiats et les mesures qu'ils appelaient, on a noté que les résultats, dans un certain nombre de secteurs, étaient compromis par une série de facteurs communs à tous. C'est pourquoi, au lieu d'examiner de manière répétitive chaque facteur à propos de chaque secteur/branche économique, les participants ont décidé de mettre en lumière les problèmes précis qui concernaient les principaux secteurs/branches économiques : agriculture, industries manufacturières, industries minières et extractives, commerce des marchandises, services, y compris tourisme, système monétaire et bancaire et finances publiques. Les recommandations sectorielles détaillées figurant dans les études approfondies sur ces problèmes constituaient un vaste ensemble de mesures et recommandations appelant une action à divers niveaux. La Réunion a distingué les six problèmes spécifiques suivants communs à tous les secteurs économiques : a) cadre juridique; b) cadre institutionnel; c) commercialisation; d) emploi; e) financement; f) assistance technique et financière. Sous chaque rubrique, elle a énuméré les besoins et mesures d'urgence.

1. Cadre juridique

179. a) Etant donné les circonstances et les mesures israéliennes persistantes qui se répercutent sur l'existence et les biens du peuple palestinien, il fallait immédiatement assurer au peuple palestinien, à son économie et à ses institutions, une protection conforme au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Une action internationale en la matière s'imposait d'urgence;

b) Les nombreuses ordonnances militaires promulguées depuis 1967 imposaient des contraintes à la vie sous tous ses aspects. L'économie palestinienne avait besoin d'un nouvel élan pour être délivrée de ces restrictions et fonctionner normalement. Il fallait annuler toutes les ordonnances qui avaient faussé la structure et les performances de l'économie palestinienne. A cet effet, la communauté internationale pourrait encourager Israël à respecter la légitimité internationale et à abroger ses ordonnances militaires;

c) Le cadre juridique qui renfermait les règles et règlements régissant divers aspects de l'économie, en particulier la fiscalité, la programmation et la planification, la protection des industries nationales, le régime de licences, le commerce, y compris l'étiquetage, la normalisation, le commerce de gros et de détail, devrait être rétabli dans la Cisjordanie et la bande de Gaza occupées et élaboré davantage pour répondre aux besoins immédiats de l'économie palestinienne.

2. Cadre institutionnel

180. a) Il était de plus en plus nécessaire de renforcer et de développer les services palestiniens existant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, pour rassembler, traiter, analyser et diffuser des données sur diverses composantes économiques du territoire palestinien occupé. Il faudrait commencer par recenser ces services et concevoir notamment des programmes de formation pour améliorer leurs capacités techniques de rassemblement, traitement et analyse des données 7/;

b) Il faudrait mettre tout en oeuvre, dans les service statistiques palestiniens existants, pour coordonner les travaux sur le développement de stratégies et de méthodes en vue du rassemblement, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données afin de tirer le maximum de ressources limitées et éviter les redites inutiles ou les contradictions;

c) Certains des secteurs vitaux de l'économie, l'industrie par exemple, continuaient à souffrir du manque d'information aux niveaux macro et micro-économique. Il n'existait pas d'institutions destinées à combler cette lacune. En attendant qu'un service soit créé pour répondre aux besoins de ce secteur et d'autres, la collecte des données pourrait être confiée à la Fédération des chambres de commerce et d'industrie palestiniennes et/ou à d'autres organismes compétents. A cet égard, les organisations internationales pourraient fournir, à la Fédération et autres organismes de collecte de données, l'assistance nécessaire, notamment les matériels et les logiciels, ainsi que des programmes appropriés de formation pour leur permettre de s'acquitter convenablement de leur tâche;

d) Les organisations compétentes du système des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes, ainsi que ses organismes spécialisés, devraient participer activement au soutien des activités des centres palestiniens de recherche et autres s'occupant de créer une base de données. En particulier, ces organisations pourraient intensifier leur aide en mettant au point des matériels et logiciels appropriés et en concevant des programmes de formation pertinents pour former un cadre compétent chargé de réunir, traiter, analyser et diffuser les données. Cette aide aux institutions et services palestiniens qui s'occupent d'activités relatives aux données devrait, en dernier ressort,

permettre de créer un noyau de service palestinien central de rassemblement, traitement, analyse et diffusion des données, qui coifferait tous les secteurs économiques et sociaux de la Cisjordanie et de la bande de Gaza;

e) Il était de plus en plus nécessaire d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité des centres de recherche palestiniens ainsi que des établissements scientifiques et techniques. Ces centres et institutions devraient coordonner leurs efforts dans cette direction et éviter de faire double emploi et de se concurrencer, exploitant ainsi au maximum les modestes ressources dont ils disposent. Les organisations du système des Nations Unies et les institutions régionales, ainsi que les universités et les centres de recherche dans divers pays pourraient apporter un concours destiné à développer les moyens palestiniens de recherche et à améliorer leurs capacités techniques. Dans ce domaine et dans d'autres domaines susmentionnés, l'appui de la communauté internationale était nécessaire pour empêcher les autorités israéliennes de s'immiscer dans les travaux des institutions palestiniennes;

f) Un autre domaine vital où les établissements palestiniens existants avaient été systématiquement fermés, ce qui avait privé de leurs services indispensables la population ainsi que les secteurs économique et social, était le système monétaire et bancaire. Du point de vue institutionnel, en particulier, il importait de développer et de renforcer les capacités de gestion et techniques des établissements bancaires et de crédit rudimentaires encore existants.

3. Commercialisation

181. a) Malgré l'existence d'un certain nombre d'institutions/mécanismes s'occupant du commerce intérieur et extérieur, la Réunion a noté qu'il était de plus en plus nécessaire de créer et de développer un mécanisme central capable de traiter de tous les aspects du secteur d'exportation. Les besoins actuels du secteur étaient particulièrement pressants : il fallait permettre aux producteurs et exportateurs palestiniens de profiter des marchés d'exportation existants et des avantages qui y étaient accordés à certains produits palestiniens. Plus précisément, le mécanisme devrait veiller à mettre en place un système intégré de contrôle de la qualité, de calibrage, de triage, de conditionnement et d'étiquetage, ainsi que des installations de stockage. A ce propos, l'initiative de la CNUCED et le document de projet du Centre du commerce international CNUCED/GATT présenté au PNUD en vue de la création d'un centre de promotion et de commercialisation des exportations était les bienvenus. Le centre envisagé devrait coiffer toutes les activités mentionnées relativement à l'exportation de produits palestiniens. Le PNUD a été instamment invité à accélérer l'exécution du projet de création du centre de commercialisation proposé, afin de faciliter effectivement les exportations palestiniennes et de permettre aux producteurs et exportateurs palestiniens de profiter des avantages qui leur étaient accordés par divers partenaires commerciaux, en particulier par la Communauté européenne;

b) Le commerce du territoire palestinien occupé avec l'arrière-pays arabe et au-delà était devenu la composante la plus fragile de son commerce extérieur et s'était encore dégradé depuis la crise de 1990/1991 au Moyen-Orient. Des efforts s'imposaient pour renouer les relations commerciales historiques avec les marchés traditionnels qui avaient autrefois été des partenaires commerciaux de premier plan. A cet égard, il a été suggéré que

les établissements de commerce palestiniens amorcent, sous l'égide de la Ligue des Etats arabes et de ses organismes spécialisés, des échanges de vues avec les pays intéressés en vue de recenser les marchandises palestiniennes exportables et d'en faciliter l'expédition vers des débouchés dans les pays arabes et au Moyen-Orient;

c) Il était urgent d'améliorer l'infrastructure existante de transports, y compris les installations frigorifiques. Les municipalités palestiniennes pourraient y contribuer en fournissant l'infrastructure nécessaire et en aidant à mettre en place un système de transports efficace, ce qui faciliterait la circulation des marchandises;

d) Il faudrait absolument simplifier les règles administratives et autres qui régissent le commerce extérieur afin de faciliter des courants réguliers et rapides de marchandises à destination et en provenance du territoire palestinien occupé. Pour faire un pas décisif dans cette direction, il fallait lever les restrictions israéliennes imposées au commerce extérieur du territoire palestinien occupé, y compris celles qui restreignaient ou pénalisaient les importations provenant de la Jordanie et d'autres pays arabes, de même que le commerce direct avec les marchés européens et autres marchés internationaux. A cet égard, il a été suggéré que les organisations internationales et régionales compétentes encouragent Israël à assouplir tous les obstacles non tarifaires qu'elle avait imposés au commerce extérieur du territoire palestinien occupé depuis 1967.

4. Emploi

182. a) Dans ce domaine, le plus urgent pour le territoire palestinien occupé était de faire face au chômage qui augmentait rapidement. La situation avait empiré depuis le rapatriement des ouvriers palestiniens rentrés des pays producteurs de pétrole et la réduction du nombre de Palestiniens employés en Israël. Il était suggéré, à titre de première mesure, que les institutions palestiniennes compétentes cherchent à déterminer le nombre exact des rapatriés chômeurs, leurs qualifications et leur expérience. Ces renseignements étaient nécessaires pour s'attacher à créer des emplois appropriés dans divers secteurs économiques. Ces données étaient particulièrement importantes en ce qui concerne les rapatriés venus des pays producteurs de pétrole. La détermination de leurs possibilités, telles qu'elles apparaîtraient à partir des connaissances qu'ils avaient acquises, pouvait contribuer à transformer leur état négatif de chômeurs en un facteur positif si on les orientait vers la création de nouvelles industries et de nouvelles entreprises. A cet égard, il a été question des recommandations du séminaire organisé par le secrétariat de la CESA0 sur les rapatriés en provenance des pays producteurs de pétrole, dont les travailleurs palestiniens, qui pourraient aussi être considérées en liaison avec la présente recommandation en vue d'une action immédiate;

b) Parallèlement aux efforts préconisés à l'alinéa a) ci-dessus, les institutions palestiniennes compétentes devraient organiser et diriger des ateliers et des programmes de formation pour faciliter l'absorption des chômeurs dans les branches de l'économie palestinienne correspondant à leurs qualifications. Les chambres de commerce et d'industrie et les syndicats palestiniens semblaient des mécanismes appropriés à cette fin;

c) On a fait observer que la structure et l'orientation du système éducatif aussi bien officiel que non structuré avaient un besoin urgent de réforme. L'amélioration de l'orientation et de la qualité de l'enseignement et de la formation dans les écoles publiques et professionnelles devrait également contribuer à réduire le chômage structurel;

d) Il faudrait faire plus de place aux projets très propices à la création d'emplois à la fois en Cisjordanie et dans la bande de Gaza : agro-industries, logement, protection sociale et services sociaux, infrastructure, industrie, tourisme et autres activités à fort coefficient de main-d'oeuvre;

e) Les syndicats et employeurs palestiniens devraient ouvrir un dialogue sur le niveau des salaires et sur les pratiques qui avaient contribué à l'apparition du chômage et des problèmes connexes.

5. Financement

183. a) Nous l'avons vu, l'économie palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza avait été privée d'un système bancaire et d'établissements de crédit adéquats et appropriés depuis la fermeture des banques et des établissements financiers en 1967. Les besoins urgents que l'économie palestinienne avait d'une mobilisation et d'une allocation efficaces des ressources, tant intérieures qu'extérieures, appelaient des mesures rapides. L'action limitée engagée jusqu'ici n'avait guère eu d'effet sur les besoins croissants de l'économie palestinienne. La relance économique exigeait que des ressources financières soient mises à la disposition de tous les secteurs à des conditions favorables. A titre de première mesure, la communauté internationale pourrait encourager les autorités israéliennes d'occupation à assouplir les restrictions imposées au système bancaire et financier palestinien. Il faudrait rouvrir un plus grand nombre de banques et d'établissements financiers, y compris des compagnies d'assurance, et leur permettre de se consacrer pleinement à la mobilisation de ressources financières et à l'intermédiation, desservant ainsi convenablement le secteur commercial;

b) Il faudrait aussi s'efforcer de fonder des établissements de crédit spécialisés afin de répondre aux besoins financiers actuels et à long terme de secteurs précis tels que l'agriculture, l'industrie, le logement et d'autres. Les institutions palestiniennes actives dans ce domaine devraient sérieusement assurer le suivi du projet de l'ONUDI qui avait proposé la création d'une banque de développement industriel en Cisjordanie et dans la bande de Gaza;

c) Les besoins financiers à long terme de nombreux secteurs exigeaient un aménagement global, à l'intérieur du système bancaire et financier de la Cisjordanie et de la bande de Gaza occupées, qui faisait totalement défaut pour l'instant. Il faudrait s'efforcer particulièrement de créer un mécanisme de financement du développement, dans le sens de la résolution 46/201 de l'Assemblée générale, capable de mobiliser des ressources financières intérieures et extérieures et de les affecter à des projets de développement dans le cadre d'un programme bien conçu. Ce mécanisme pourrait aussi contribuer à canaliser effectivement toute l'aide étrangère vers l'économie palestinienne. Il serait possible de solliciter l'aide des organisations internationales compétentes pour concevoir ce mécanisme et de leur demander

d'exercer leur influence, de la manière appropriée, pour en permettre la création, ce qui inciterait à mobiliser et à allouer des ressources financières intérieures et extérieures pour le développement;

d) Parallèlement à ces efforts, il faudrait veiller à améliorer la qualité des services bancaires offerts au peuple palestinien. L'action pourrait être axée sur l'amélioration des résultats des établissements de crédit existants en simplifiant les formalités et en renforçant les moyens techniques et les capacités de gestion de leurs cadres par l'organisation d'ateliers et de programmes de formation appropriés;

e) Dans la mesure possible, il conviendrait également de rouvrir les succursales de banques étrangères, de façon à compléter les prestations offertes par les établissements locaux de crédit, ce qui non seulement faciliterait et encouragerait l'apport de ressources extérieures en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et mobiliserait plus de ressources intérieures, mais aussi influencerait dans un sens positif sur les performances des établissements de crédit et financiers locaux. Ce serait aussi contribuer à persuader les autorités israéliennes de se conformer aux normes des opérations bancaires internationales;

f) A titre de mesure immédiate, il faudrait envisager sérieusement d'autres formes de mécanismes de crédit afin de répondre aux besoins de trésorerie, notamment en faveur de nouvelles entreprises. Il pourrait s'agir de nouveaux fonds renouvelables dans des branches déterminées de l'économie, assortis de modalités et normes d'exécution bien conçues pour en assurer le succès. Il pourrait être utile de solliciter des concours extérieurs; il conviendrait d'examiner de près l'expérience des petits établissements de crédit existants en vue d'assurer, dans les meilleures conditions, la conception et le fonctionnement de tous les projets nouveaux qui seraient lancés pour mobiliser l'épargne intérieure.

6. Assistance technique

184. a) Etant donné les contraintes graduellement imposées à l'économie palestinienne pendant les 25 dernières années, les besoins d'assistance technique étaient absolument évidents dans presque tous les secteurs de l'économie. Pour utiliser l'assistance avec profit, il importait de déterminer, de façon générale et intégrée, les domaines où elle s'exercerait (formation, avis consultatifs, conseils d'experts et autres) correspondant aux besoins globaux et sectoriels immédiats et à long terme du développement. Comme envisagé à la section 5.C ci-dessus, le mécanisme proposé de financement du développement pourrait servir de centre de coordination approprié pour se faire une idée d'ensemble des besoins d'assistance technique de la société palestinienne;

b) Pour atteindre ces objectifs, accentuer le redressement de l'économie palestinienne et faire face aux besoins croissants d'assistance technique d'autres secteurs du territoire palestinien occupé, la communauté internationale pourrait intensifier ses efforts afin d'encourager Israël à faciliter l'apport d'assistance technique au peuple palestinien et à ses institutions en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

B. Infrastructure et ressources naturelles

185. Ces domaines avaient été classés, aux fins de la Réunion, comme englobant les transports et communications, la construction et le logement, les ressources en eau, les pouvoirs publics, les équipements publics et l'énergie. Etant donné l'interaction étroite de ces secteurs, il était souhaitable d'adopter un mode d'approche intégré pour répondre aux besoins communs pressants. En outre, il y avait, dans chaque domaine, des besoins spécifiques et des mesures pragmatiques connexes. Les besoins prioritaires communs et les mesures connexes étaient les suivants :

a) Les institutions palestiniennes compétentes devraient coordonner leurs efforts et prendre des mesures pour se doter d'une base de données adéquate sur la totalité de l'infrastructure et des ressources naturelles de la Cisjordanie et de la bande de Gaza (voir aussi paragraphe 180);

b) De même, il conviendrait de mettre au point un cadre juridique convenable devant régir l'exploitation et le développement de ces régions, en s'adressant, le cas échéant, aux autorités locales existantes pour les directives nécessaires à des activités sectorielles efficaces;

c) Des efforts de grande ampleur étaient nécessaires dans tous les domaines susmentionnés pour mettre en valeur les ressources humaines - compétences en matière de gestion et d'administration, compétences techniques et autres -, en passant autant que possible par les établissements locaux de formation et d'enseignement, en encourageant la coordination entre eux et en demandant le concours des institutions internationales appropriées;

d) Les institutions internationales et locales compétentes existantes devraient jouer un rôle plus actif et mieux coordonné dans la mise en place de l'infrastructure palestinienne et la sauvegarde des ressources naturelles palestiniennes. En outre, des accords de coordination et, là où il convient, de nouvelles formes institutionnelles, étaient nécessaires pour intensifier les efforts intersectoriels et sectoriels et orienter les procédures et pratiques de planification/programmation et d'exécution;

e) Les ressources financières nécessaires pour répondre aux besoins immédiats de l'infrastructure palestinienne seraient certainement considérables et variées. Les bénéficiaires palestiniens locaux et leurs institutions devraient participer, autant que possible, avec des sources de financement internationales et arabes, à la mobilisation des ressources requises.

186. Au niveau des diverses infrastructures, les besoins spécifiques et les mesures destinées à y répondre ont été énoncés comme suit :

1. Construction et logement

187. a) Il était de plus en plus nécessaire d'élaborer une stratégie globale du logement afin de définir et d'évaluer les besoins, de recenser les groupes cibles en fonction des conditions socio-économiques et de leurs priorités, d'évaluer les besoins de capitaux, d'identifier les institutions s'occupant de programmes de logement et de seconder leurs efforts pour construire des logements et les mettre rapidement à la disposition d'éléments

et groupes nécessiteux de Palestiniens. Il faudrait formuler cette stratégie selon des procédures déterminées régissant le logement dans les diverses zones, aussi bien urbaines que rurales;

b) Parallèlement, il faudrait établir un plan directeur général d'aménagement au niveau des villes et des villages pour permettre l'expansion des zones d'aménagement, en affectant des terrains à la construction de logements à bas prix, y compris une parcellisation des lots, de manière à donner à tous les groupes cibles la possibilité d'acquérir un terrain constructible à un prix raisonnable;

c) Il conviendrait de renforcer les institutions qui s'occupent du logement en améliorant leur capacité de planification, de gestion et d'exécution de projets de logement; il serait utile d'en créer de nouvelles dans les zones où il existe une pénurie de logements et de services connexes (coopératives de logement, établissements financiers, bureaux d'études, entreprises de construction, etc.);

d) De même, il conviendrait d'accroître les capacités des industries de matériaux de construction et d'améliorer la qualité de leurs produits, afin qu'elles fournissent des matériaux appropriés à des prix raisonnables. Les autorités israéliennes tardaient à approuver la proposition de projet de création de la cimenterie. Le PNUD et HABITAT ont été instamment priés d'user de leur influence pour obtenir l'approbation du projet;

e) Il était également important, pour remédier à la pénurie de logements, d'encourager la réalisation de projets publics et de projets coopératifs de construction dans les zones urbaines et la construction de logements privés dans les zones rurales;

f) Les municipalités, en même temps que l'association des ingénieurs et des architectes, devraient prendre l'initiative d'élaborer un code général et approprié de la construction et du bâtiment, qui faisait actuellement défaut. Cette initiative devrait pouvoir guider tous les types d'activités de construction;

g) Il faudrait mettre tout en oeuvre pour préserver et protéger le patrimoine architectural palestinien, en particulier les sites, maisons et monuments historiques. Les municipalités et autres autorités compétentes devraient élaborer des plans à cet effet. L'assistance d'institutions palestiniennes et d'autres institutions arabes pourrait être sollicitée, en même temps que le soutien technique d'organisations internationales telles que l'UNESCO. A ce propos, on a cité la résolution adoptée par l'UNESCO selon laquelle la ville de Jérusalem tout entière serait considérée comme zone protégée. Néanmoins, les travaux de construction israéliens dans la ville et aux alentours s'étaient poursuivis sans relâche. La communauté internationale devrait encourager les autorités israéliennes à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des conventions internationales et des résolutions pertinentes du système des Nations Unies relatives à la sauvegarde des caractéristiques physiques du territoire occupé.

2. Ressources en eau et ressources foncières

188. a) Les besoins du peuple palestinien en eau à usages domestiques, ainsi que dans divers secteurs économiques et sociaux, appelaient une action d'urgence. A cette fin, la Réunion a souligné que l'exploitation israélienne des ressources palestiniennes en eau devrait cesser et que l'eau disponible devrait être répartie autrement, compte tenu des besoins palestiniens et des droits riverains dans le territoire palestinien occupé, y compris de la proportion convenable des ressources en eau du Yarmouk et du bassin du Jourdain;

b) Les besoins en eau croissants du peuple palestinien imposaient l'utilisation économique d'autres sources, telles que les eaux de pluie, moyennant la construction de citernes et de réservoirs, ainsi que de nouvelles canalisations d'alimentation dans toutes les zones qui manquaient de ces équipements pour une conservation et une distribution adéquates de l'eau. En même temps, il faudrait s'efforcer d'améliorer et de moderniser le réseau existant d'adduction d'eau;

c) Il faudrait s'efforcer de construire des stations d'épuration pour la purification et le traitement des eaux usées et leur recyclage dans l'agriculture, l'industrie et autres domaines;

d) Les moyens de recherche existants dans les universités et les centres scientifiques devraient être renforcés de façon à inclure dans leurs programmes la surveillance et le test des eaux, ce qui contribuerait à préserver la qualité de l'eau pour divers usages et à combattre la pollution des sources d'approvisionnement en eau;

e) Etant donné les pressions exercées par les activités de colonisation israéliennes dans le territoire occupé sur les ressources naturelles palestiniennes, en particulier les terres et l'eau, ainsi que sur le développement économique, démographique et social, on a envisagé un certain nombre de mesures immédiates :

- i) Arrêt de toutes les activités israéliennes de colonisation, y compris de l'expropriation des terres palestiniennes, conformément aux résolutions internationales pertinentes;
- ii) Arrêt de l'immigration juive organisée dans le territoire occupé, qui compromettait, en faveur d'Israël, la répartition des ressources dans la population de la zone et était nuisible à l'équilibre démographique de la région dans son ensemble;
- iii) Encouragement et appui aux efforts des Palestiniens pour obtenir l'enregistrement des terres au registre foncier et des titres de propriété et pour recourir aux voies légales afin d'obtenir la restitution des terres, la remise en végétation des sols et leur culture, ainsi que la remise en état d'immeubles inoccupés, en particulier dans les zones menacées par des activités de colonisation;

- iv) Recherche de nouveaux moyens d'appliquer le droit international et les résolutions internationales concernant le statut juridique des colonies israéliennes de peuplement dans le territoire occupé;
- v) Intensification et coordination des efforts des centres palestiniens et internationaux d'information et de recherche chargés de surveiller et de signaler les activités israéliennes de colonisation dans le territoire occupé;
- vi) Refus d'accorder un appui financier quelconque qui puisse être utilisé aux fins des activités israéliennes de colonisation dans le territoire occupé.

f) Les problèmes écologiques associés à l'exploitation des ressources naturelles, au développement de l'infrastructure et à l'extension des activités dans divers secteurs économiques et sociaux suscitaient de plus en plus de préoccupations. Quelques-uns de ces problèmes avaient été examinés indirectement à propos du projet intersectoriel, mais aucune étude n'avait été exclusivement consacrée à la totalité des problèmes complexes en jeu, tels que la dégradation des sols, l'épuisement et la dégradation des ressources en eau et du milieu marin, l'incidence de l'usage insuffisamment surveillé de pesticides dans l'agriculture, le déboisement et la désertification, la pollution industrielle, toxique et nucléaire, de même que l'évacuation des eaux usées et des déchets solides (ces deux derniers éléments mentionnés également sous la rubrique des équipements publics). Bien que des domaines d'action précis pour améliorer l'environnement n'aient pas été identifiés, le besoin urgent de mesures appropriées dans chaque domaine était évident et exigeait des enquêtes plus approfondies 8/.

3. Transports et communications

189. a) Il était urgent de moderniser et d'entretenir le réseau existant de transports et de communications. Il conviendrait de créer un conseil palestinien autochtone qui s'occuperait de ces aspects et d'autres des réseaux de transports et de communications en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Ce conseil serait chargé notamment de procéder à des travaux spéciaux de maintenance (revêtement des routes d'accès existantes en terre battue), extension des services aux régions isolées (en particulier, nouvelles routes d'accès), planification et programmation en vue des besoins futurs, formation d'un personnel compétent (gestion, technique et travaux manuels) et encouragement à l'adoption de conceptions locales de contrôle et de surveillance : dispositifs de régulation de la circulation, panneaux routiers et autres dispositifs régissant les flux de transport. Autant que possible, les réseaux existants devraient de plus en plus être placés sous contrôle et gestion palestiniens.

b) Des accords de coopération s'imposaient entre toutes les sociétés de transports publics opérant dans le territoire. Il était également nécessaire de créer de nouvelles sociétés et d'ouvrir de nouveaux itinéraires.

c) Il conviendrait de recourir de plus en plus aux moyens audiovisuels pour transmettre l'information au peuple palestinien dans toutes les régions de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. A cet effet, le peuple palestinien

devrait être autorisé à créer et à faire fonctionner ses propres installations et programmes de radio et de télévision, en particulier à des fins d'éducation et de "recyclage", dans le cadre établi pour la mise en forme et la diffusion de l'information publique.

d) Les installations et services de télécommunications existants (téléphone, télex, fax et services postaux) demandaient à être améliorés et étendus pour répondre aux besoins des Palestiniens dans toutes les régions de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Il fallait des centres de télécommunications dans les principales agglomérations, avec une réorientation progressive qui mettrait fin aux liaisons avec les centres israéliens.

e) Le port maritime de la bande de Gaza était, depuis des années, en attente d'aménagement afin de mieux servir l'économie palestinienne. Les autorités israéliennes devraient agir d'urgence pour exécuter la proposition de projet visant à l'aménager à la fois pour le commerce et pour la pêche. Il faudrait donc relier les installations actuelles de pêche à celles qui seraient requises à des fins commerciales.

f) Il était de plus en plus nécessaire d'améliorer les réseaux de transports entre la Cisjordanie, la bande de Gaza et le reste du monde. Des mesures s'imposaient pour établir des liaisons directes de transport aérien non seulement entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, mais aussi entre le territoire et le reste du monde. De même, les réseaux et services de transport routier entre la Cisjordanie et la bande de Gaza demandaient à être améliorés; il conviendrait de rechercher les moyens d'atteindre ce but.

4. Equipements publics

190. a) La gestion des ressources en eau avait un besoin urgent d'amélioration à tous les niveaux afin d'assurer une alimentation ininterrompue et suffisante en eau et de prévenir les déperditions. A cette fin, il fallait concevoir et exécuter des programmes appropriés de réparation et de maintenance, notamment pour remplacer les canalisations endommagées et les compteurs défectueux, ainsi que pour construire des réservoirs et autres installations.

b) Nombre de zones rurales restaient en dehors du système d'adduction d'eau, de sorte que leurs besoins quotidiens, à usages domestiques et autres, n'étaient pas couverts. Leurs sources actuelles d'approvisionnement étaient insuffisantes et non potables, d'où des risques pour la santé et l'activité socio-économique. Il faudrait aussi que les municipalités mettent au point des projets en vue d'étendre le système d'adduction actuel de manière à pouvoir raccorder les zones rurales aux services publics existants de distribution d'eau.

c) Des déperditions croissantes d'eau du fait de canalisations défectueuses et d'autres facteurs avaient eu des répercussions négatives sur les coûts et les prix de l'eau. Un examen approfondi s'imposait en vue de résoudre ces problèmes et d'autres tels que la politique de formation des prix de l'eau afin de mettre en place un système fiable efficace de distribution d'eau, comportant des coûts et prix réalistes et tenant compte à la fois de l'offre et de la demande.

d) Les installations existantes pour préserver la qualité de l'eau avaient besoin d'être améliorées afin d'assurer un service convenable et fiable. Les institutions et centres scientifiques pourraient y contribuer. Autant que possible, il faudrait créer des installations supplémentaires telles que des laboratoires spécialisés, dont les programmes comporteraient des activités destinées à surveiller et à traiter l'eau, le cas échéant, assurant ainsi une qualité acceptable de l'eau pour tous les usages.

e) L'électricité était un autre service public qui se trouvait dans une situation analogue. Les interruptions de courant, les nombreuses zones non desservies, les déperditions croissantes par suite d'installations défectueuses, des politiques de calcul des prix qui ne tenaient pas compte des réalités de l'offre et de la demande, étaient autant de carences préjudiciables à ce service vital. Les institutions chargées d'y remédier devaient agir d'urgence. Il fallait procéder à une étude spéciale des diverses sources renouvelables d'énergie afin d'économiser le pétrole et le gaz et d'éviter le déboisement. Il faudrait des recherches approfondies sur les sources d'énergie solaire et éolienne, ainsi que sur le biogaz, dans diverses parties du territoire occupé.

f) Les installations de traitement et d'évacuation des eaux usées et des déchets étaient inadéquates à la fois dans les zones urbaines et dans les zones rurales. Il fallait étendre le système de collecte des eaux usées à toutes les zones urbaines, ainsi qu'à une grande partie des zones rurales. De même, il faudrait construire des laboratoires pour l'étude des eaux usées et des installations de traitement pour tenir compte de la demande croissante. L'une des tâches urgentes des municipalités, dans les circonstances actuelles, était de favoriser des activités organisées de ramassage des déchets, de créer des stations et des installations de compactage dans les zones urbaines, de trouver des décharges convenables et d'ouvrir des usines de traitement, enfin de déplacer les décharges existantes pour les éloigner des zones habitées. Les municipalités pourraient aussi prévoir des moyens de contrôle technique qui s'occuperaient du triage des déchets solides, de programmes de recyclage et du contrôle de l'incinération. Dans l'ensemble, les municipalités devraient envisager toutes ces activités dans le cadre d'une vaste campagne pour améliorer l'environnement et ramener au minimum les comportements qui conduisaient à sa dégradation graduelle et systématique.

g) Il était urgent de prévoir, dans les zones urbaines aussi bien que rurales, des installations d'abattage suffisantes afin de réglementer et d'organiser les pratiques suivies. En outre, les municipalités étaient instamment priées de moderniser les abattoirs existants en adoptant des méthodes et du matériel appropriés, y compris des chambres froides, ainsi que de construire des abattoirs pour la volaille. Elles étaient également priées d'étudier le traitement des déchets dans les abattoirs et l'utilisation des sous-produits.

h) Pour encourager et intensifier le commerce intérieur, il faudrait mettre à la disposition des négociants des installations matérielles appropriées dans les zones urbaines et rurales. Les municipalités devraient envisager un programme détaillé d'ouverture de marchés municipaux de gros et de détail. Ces marchés devraient être convenablement pourvus en matériel moderne de chargement/déchargement, réfrigération, entreposage et autres moyens de répondre aux besoins des commerçants et de permettre une expansion.

i) Les services publics de sécurité étaient insuffisants dans les centres urbains et à peu près inexistant dans la plupart des zones rurales. Il conviendrait d'étoffer les services existants et de les doter de l'équipement moderne nécessaire, dont des véhicules de lutte contre l'incendie et d'intervention d'urgence et de matériel de sauvetage. Au niveau local, des moyens analogues devraient être disponibles dans les petites villes et les grands villages pour répondre aux besoins des communautés locales. Parallèlement à ces efforts, il faudrait concevoir et exécuter des programmes appropriés pour sensibiliser le public à tous les niveaux, lui permettant ainsi de contribuer à l'application des mesures de sécurité publique.

j) Dans les trois domaines i) distribution d'eau, ii) approvisionnement en électricité et en énergie, iii) tout-à-l'égout et évacuation des déchets, des conseils palestiniens dans la totalité du territoire de la Cisjordanie et de la bande de Gaza étaient jugés indispensables. Ces conseils spécialisés devraient établir des plans pour la conservation des ressources en eau et l'exploration de nouvelles ressources, un plan directeur pour la production et les économies d'électricité et d'énergie, avec des possibilités de raccordement à des pays voisins, et un plan écologique directeur pour contribuer à coordonner les politiques et pratiques écologiques locales et autres.

5. Pouvoirs publics (système exécutif)

191. a) L'administration publique de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, qui avait été systématiquement démantelée, avait le plus grand besoin de décisions visant à améliorer ses résultats à tous les niveaux : administration locale, y compris municipalités et conseils de village, et administration centrale. A la base, les nombreuses organisations apparues ces dernières années avaient également besoin d'aide pour pouvoir atteindre leurs objectifs. Il faudrait s'efforcer d'accentuer l'adéquation et l'efficacité de l'appareil administratif à tous les niveaux, d'adapter l'administration publique aux besoins réels de la population locale, de renforcer la coordination entre les unités de l'administration locale et de jeter les bases de pouvoirs publics adéquats et efficaces à l'échelon central.

b) A l'échelon local, il faudrait intensifier les efforts pour moderniser le système fiscal (réforme de sa structure et des modes de recouvrement) en vue d'accroître la mobilisation des ressources des municipalités et de les mettre mieux à même de fournir des services convenables à la population. Il faudrait adopter des arrangements et critères appropriés permettant de répartir équitablement les ressources entre les différents échelons de l'administration locale.

c) Afin de simplifier les formalités et d'améliorer les performances des autorités locales, il conviendrait d'inciter instamment et d'aider les maires à déléguer des tâches et à codifier les procédures administratives et financières, à déléguer des pouvoirs aux chefs de service dans les conseils locaux et à mettre en place un système efficace de vérification des comptes et de comptabilité. Des mesures devraient simultanément être prises pour resserrer la coordination entre les municipalités et les conseils locaux.

d) Parallèlement, il conviendrait de mettre tout en oeuvre pour améliorer les prestations des employés aux différents échelons de l'administration locale. Il faudrait concevoir et appliquer des programmes appropriés de formation avec l'appui et la coopération techniques des universités et d'autres institutions et centres d'enseignement supérieur. Ce serait aussi un moyen d'améliorer la compétence des employés, ce qui faciliterait et améliorerait l'adoption des décisions aux divers échelons.

e) Pour faire face de façon systématique aux besoins croissants de l'administration publique de la Cisjordanie et de la bande de Gaza et pour donner un centre à la mise en valeur des capacités d'éventuels fonctionnaires, un programme complet de formation en administration publique devrait être conçu et dispensé dans l'une des universités de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

f) A l'échelon central et à l'échelon local, il faudrait s'efforcer d'améliorer les méthodes de gestion du personnel, essentiellement en matière de recrutement, promotion, classification et description des emplois, évaluation des prestations et autres tâches destinées à rendre le système efficace. Pour commencer, il fallait constituer un organisme consultatif du service public chargé de donner des avis aux échelons central, local et autres de l'administration sur les questions relatives à la gestion de la fonction publique.

g) Quant aux organisations à la base, il importait de les aider en tout ce qui concernait leur fonctionnement. Il fallait avant tout améliorer leur appareil administratif. Dans la mesure du possible, il conviendrait de renforcer leur assise financière pour qu'elle puisse servir convenablement et efficacement leurs communautés. Il ne fallait négliger aucun effort pour les encourager à coopérer les unes avec les autres et à mettre en commun le peu de ressources dont elles disposaient pour le bien commun. La communauté internationale pourrait les aider à faire face à leurs besoins les plus urgents.

C. Ressources humaines et services sociaux

192. Pour ce qui est des aspects sociaux du développement ayant des répercussions directes sur les activités économiques et/ou ceux qui sont influencés par l'évolution de l'économie, les participants ont énuméré ci-après les besoins urgents et mesures connexes appelant une action immédiate.

1. Population et démographie

193. a) La "migration de retour" a introduit un élément nouveau dans la situation démographique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Afin de réinsérer cette catégorie dans la population de ces zones, il faudrait faire une analyse de sensibilité des rapatriés par sexe, afin d'établir des projections de migration dans différentes circonstances et de tracer des profils de migrants selon des caractéristiques telles qu'âge, sexe, éducation, situation matrimoniale, cause de la migration, etc. Ce pourrait être une partie des tâches très importantes qui seraient confiées aux chambres de commerce et d'industrie palestiniennes et aux syndicats (ainsi qu'il est précisé ci-dessus au paragraphe 182).

b) Comme nous l'avons noté dans la section A.2 (par. 180), la compréhension des problèmes démographiques et autres problèmes sociaux était limitée par le manque d'information. Les services statistiques existants concernant la population et d'autres sujets pourraient aider à répondre aux besoins immédiats à cet égard. Les données démographiques à long terme nécessaires pourraient être réunies dans le cadre d'un service statistique central pour tous les secteurs/domaines économiques et sociaux.

c) Tout comme les statistiques sur le chômage des rapatriés, celles qui concernent la santé devraient aussi faire l'objet d'une recherche et d'une compilation, ce qui serait un moyen immédiat de se renseigner sur la dynamique démographique.

d) Des programmes appropriés de formation devraient être établis avec le concours des organismes compétents des Nations Unies, dont le Fonds des Nations Unies pour la population, la CESA0, l'OIT et d'autres, afin d'améliorer les connaissances techniques et les compétences des institutions et activités palestiniennes existantes relatives à la population et à la démographie.

2. Main-d'oeuvre

194. a) La population active manquait, en général, des connaissances spécialisées nécessaires pour répondre aux exigences techniques des emplois de catégorie inférieure. C'était le cas aussi bien des hommes que des femmes. Ces connaissances dans divers domaines deviendraient sans doute encore plus nécessaires en raison des efforts déployés pour améliorer la situation économique et sociale du peuple palestinien. Il importait de déterminer plus précisément la portée et la nature de la formation dispensée par les centres de formation professionnelle et de la comparer aux besoins immédiats des travailleurs. On pourrait alors renforcer en conséquence les programmes de formation des centres de formation professionnelle et collèges communautaires existants. Il faudrait faire une place plus large aux programmes destinés à assurer l'entrée des femmes dans les domaines techniques et professionnels. Il conviendrait de solliciter le concours d'organisations régionales et internationales.

b) Les programmes des centres actuels de formation professionnelle devraient aussi être renforcés de façon à produire les techniciens de niveau moyen nécessaires dans divers domaines.

c) Il conviendrait de recenser des projets de création immédiate d'emplois afin d'absorber une partie du nombre croissant de chômeurs. Outre la construction de logements et autres activités à forte intensité de main-d'oeuvre, le secteur public pourrait utilement recruter des travailleurs pour un certain nombre de projets de travaux publics. Les municipalités pourraient jouer un rôle important à cet égard.

3. Les femmes et le développement

195. a) Il conviendrait de modifier l'orientation des politiques et pratiques pour empêcher la discrimination contre les femmes dans tous les travaux et activités qui, par tradition, étaient du ressort des hommes.

b) Il faudrait s'efforcer d'accroître la participation des femmes aux activités économiques, y compris à la gestion d'entreprises économiques, et coordonner ces efforts avec les activités de développement économique et social axées sur les femmes.

c) Il conviendrait d'encourager les femmes à acquérir des qualifications dans des domaines autres que ceux qui leur étaient traditionnellement réservés, tels que travaux de secrétariat, enseignement et autres emplois.

d) Des statistiques par sexe manquent dans divers domaines. Les instituts de recherche et universités palestiniens devraient affecter des ressources à la production de ce genre de statistiques en vue d'intégrer les femmes dans les domaines socio-économiques à côté de la population masculine.

e) Il faudrait imaginer et appliquer des mesures spéciales de santé publique parallèlement à des programmes d'éducation pour traiter des problèmes de santé des femmes.

f) Il conviendrait d'accroître la prestation de services d'aide sociale par l'intermédiaire d'institutions pertinentes afin de libérer les femmes des tâches correspondantes au niveau familial, en ouvrant davantage de jardins d'enfants, de crèches et de foyers pour personnes âgées.

g) Les écoles et les parents devraient coopérer de plus en plus pour trouver les moyens de diminuer les taux d'abandon scolaire dans les écoles de filles.

h) Les organismes internationaux qui s'occupent de la promotion du développement dans le territoire occupé devraient inclure une analyse par sexe à la fois dans l'énoncé de leurs politiques et dans la conception et l'exécution de leurs projets. En particulier, ils devraient se demander s'il convient de faire plus de place dans les décisions aux activités visant des groupes défavorisés précis qui comprennent souvent les femmes, en particulier celles des zones rurales.

i) En outre, en l'absence d'un mécanisme institutionnel palestinien bien établi qui s'occuperait des préoccupations des femmes, les organisations du système des Nations Unies pourraient faire une distinction entre leurs activités en faveur des femmes à la base et leurs activités traditionnelles de coopération technique.

4. Services de santé 9/

196. Il convenait d'aborder le secteur de la santé selon un mode d'approche équilibré, qui devrait prendre en considération les soins de santé primaires, y compris la prévention et les besoins sanitaires, aussi bien que les services de santé secondaires et tertiaires. Il a été fortement recommandé de concentrer les efforts sur la mise au point de programmes, en privilégiant la qualité et non la quantité des services, en améliorant les services existants au lieu d'en créer de nouveaux, en contribuant à couvrir les frais d'exploitation et en s'assurant de l'existence de ressources avant d'envisager l'achat de matériel. Il conviendrait de remédier aux déséquilibres dans la répartition des services en privilégiant les zones prioritaires et

défavorisées, notamment celles de Djénine/Tulkarem/Qalqilia, Hébron et bande de Gaza. On pouvait distinguer, en vue d'une action prioritaire, trois grands domaines techniques : infrastructure générale/besoins sanitaires et leurs effets sur la santé; mise en valeur des ressources humaines; services de santé.

197. a) Infrastructure/salubrité. L'assistance dans ce domaine pourrait être d'un grand profit pour la situation sanitaire et permettrait aux services de santé de s'attaquer plus efficacement aux problèmes de santé. Comme il a déjà été noté, le tout-à-l'égout dans toutes les localités, plus particulièrement dans les villages, les camps de réfugiés et la bande de Gaza, appelait manifestement une action prioritaire. De même, des approvisionnements en eau potable et canalisée devraient être prévus là où le besoin était le plus urgent. L'évacuation des déchets, les canalisations pour eaux usées, ainsi que des installations de traitement, étaient autant de domaines exigeant une action prioritaire.

b) Mise en valeur des ressources humaines. Différents types de programmes de formation étaient essentiels, de la formation en cours d'emploi à la formation continue, en passant par le perfectionnement. Il fallait des spécialistes dans divers domaines pour améliorer encore le système. Il était indispensable de développer les capacités gestionnaires et administratives du personnel à tous les niveaux des services de santé, en particulier.

c) Services de santé. Afin d'élaborer des programmes concrets de redressement ou de développement pour les différents éléments de ce secteur, il faudrait aller plus loin dans l'information et la recherche. On pourrait consacrer expressément une série d'études à examiner comment les diverses composantes du système de soins fonctionnaient, en centrant l'attention sur la qualité des services, en vue de contribuer finalement à améliorer les soins.

198. En attendant, il faudrait généralement une assistance pour améliorer les services existants avant d'en organiser de nouveaux, avec des exceptions cependant, telles que le développement de spécialités médicales inexistantes ou rares qui faisaient totalement défaut. Il fallait par conséquent encourager une bonne planification et gestion des services, instituer des programmes ponctuels tels que les soins à la mère et à l'enfant, des dispensaires pour diabétiques et hypertendus, l'usage rationnel des médicaments, l'ouverture de services de laboratoires cliniques annexes, etc. Ainsi qu'il a été dit plus haut, la continuité budgétaire serait essentielle pour assurer celle des services. C'était donc un élément très important pour répondre aux nécessités immédiates.

5. Education

199. a) Les écoles, à tous les niveaux, avaient le plus grand besoin de meilleures installations physiques, et tout particulièrement, les écoles préparatoires et élémentaires de la bande de Gaza. Une aide extérieure accrue serait nécessaire pour construire ces installations.

b) Parallèlement à l'infrastructure physique, il était urgent de se procurer du matériel de laboratoire, des bibliothèques, des manuels, des ordinateurs et autre équipement additionnel et amélioré afin d'élever le niveau et la qualité de l'enseignement et de le rendre plus efficace.

c) Il fallait aussi une aide extérieure d'urgence pour élaborer des programmes appropriés en vue d'améliorer les qualifications du corps enseignant aux divers niveaux, dans les systèmes officiels et non structurés d'enseignement comprenant écoles, collèges et centres de formation professionnelle. Les établissements palestiniens d'enseignement devraient élaborer, avec une aide extérieure, un programme global pour la formation de moniteurs.

d) Pour inciter les instituteurs/moniteurs à rester en fonction, surtout dans les écoles publiques et les centres de formation, il était nécessaire de leur offrir des encouragements matériels en augmentant les salaires.

e) Pour aider les élèves en ce qui concerne leurs perspectives d'avenir en matière d'éducation et de travail, il faudrait prévoir dans toutes les écoles publiques et privées des conseillers aux études, en raison surtout du relâchement de la discipline et des problèmes sociaux croissants causés par l'absence à peu près totale de scolarité depuis 1987.

f) Une activité ininterrompue des écoles et des universités était nécessaire pour que ces établissements puissent desservir normalement la société palestinienne. La communauté internationale pourrait encourager encore les autorités israéliennes à cesser le harcèlement, la fermeture et la censure de ces établissements.

V. PERSPECTIVES D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE EN CISJORDANIE ET DANS LA BANDE DE GAZA

200. Le projet d'étude établi par le secrétariat de la CNUCED sur une matrice quantitative selon laquelle il serait possible d'examiner les perspectives d'un développement durable de l'économie palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza a servi de base aux débats sur la question 10/. Les grands traits de l'étude ont été mis en relief. Les résultats économiques de la Cisjordanie et de la bande de Gaza entre 1970 et 1990 ont été évalués; l'étude présentait une matrice quantitative pour analyser divers scénarios en vue du développement futur de l'économie du territoire occupé, en prenant pour base les données historiques et des hypothèses raisonnables concernant des tendances et politiques de rechange. Plusieurs scénarios avaient été élaborés afin d'obtenir un ordre de grandeur selon lequel évaluer les problèmes de développement qui se posaient à l'économie palestinienne et les marges de manoeuvre éventuelles qu'il serait possible d'exploiter pour les résoudre.

A. Résumé de la matrice quantitative

1. Les différentes contraintes au choix de la méthode

201. Le choix de la méthode suivie pour concevoir et structurer la matrice quantitative avait été influencé par les facteurs ci-après :

a) L'économie du territoire occupé n'était pas complexe et avait été exposée à de graves chocs d'agents érosifs;

b) Les limitations statistiques de la durée historique ne permettaient pas d'agencer un mode d'approche détaillé sans compromettre sa spécificité et la valeur de l'analyse consécutive;

c) Les ressources disponibles pour cet exercice étaient limitées.

202. Dans ces circonstances, un mode d'approche très détaillé a été jugé inopportun et d'un intérêt limité pour l'analyse. On a donc décidé d'adopter un cadre "comptable", de caractère récurrent. Sa portée serait rigoureusement circonscrite par la possibilité de disposer de statistiques chronologiques fiables. Il s'agissait essentiellement d'un exercice paramétrique destiné à déterminer les cohérences internes entre les principaux agrégats. Les déficits de ressources seraient étudiés, tout particulièrement sous l'angle épargne-investissement, exportation-importation, main-d'oeuvre-emploi.

2. Structure

203. On a souligné que l'analyse économique à moyen et à long terme différait foncièrement de la prévision de l'activité économique à court terme. Pour prévoir avec exactitude, il fallait prêter beaucoup d'attention à des variables telles que le taux de croissance de la masse monétaire, les mouvements des taux d'intérêt et des taux de change, le comportement des taux salariaux, etc. Pour évaluer les perspectives économiques à long terme, les considérations démographiques étaient le point de départ qui convenait le mieux à une analyse sérieuse des scénarios. Conformément à ce principe, la matrice a été organisée en trois blocs récursifs, par ordre de solution : bloc démographique, bloc main-d'oeuvre et bloc macro-économique, brièvement définis comme suit :

a) Le bloc démographique. Bien qu'exprimé en une seule équation, ce bloc était le plus détaillé et le plus étendu. Certes, les statistiques sous-jacentes étaient loin d'être absolument fiables, mais, de par sa nature, ce type d'analyse donnait des résultats tout à fait solides. Néanmoins, la migration restait la variable la plus difficile à manier dans un sens tant soit peu rigoureux, car elle était exposée à quantité de forces imprévisibles.

b) Le bloc main-d'oeuvre. Ce bloc était assez peu complexe, la main-d'oeuvre étant avant tout fonction des taux de participation économique par âge et par sexe, compte tenu de la structure de la population par âge et par sexe telle qu'elle était déterminée dans le bloc démographique. Bien que l'on ait cherché à entrer dans les détails par secteur économique à la fois pour l'effectif de la main-d'oeuvre et pour la productivité, les scénarios ont été essentiellement développés à partir d'hypothèses dérivées concernant la productivité totale de la main-d'oeuvre; cet aspect de la matrice n'a donc pas été pleinement exploité.

c) Le bloc macro-économique. Ce bloc consistait en une équation simple de l'offre commandée par la productivité et la main-d'oeuvre, d'une part, et une série nettement caractérisée d'équations de la demande régissant les principaux agrégats économiques, de l'autre. L'écart entre les deux représentait l'excédent de capacité et le chômage. On a toutefois noté que, dans le premier cas, les exportations étaient traitées comme une variable exogène, déterminée par la tendance historique. La contrainte importante qui en résultait pour l'analyse consécutive ne devait pas être perdue de vue.

3. Scénario de référence et variante

204. Le scénario de référence constituait un scénario d'"intervention minimale" envisageant quelles seraient les conséquences d'une persistance, dans l'avenir, des tendances objectives et modèles de comportement actuels. Parmi les hypothèses, deux méritaient d'être mises en relief, vu leur importance considérable. En premier lieu, on supposait que les départs de migrants qui avaient caractérisé l'image historique du territoire persisteraient. En second lieu, on supposait que l'impact des bouleversements des quelques dernières années continuerait à se faire sentir. Les principaux résultats du scénario ont fait apparaître ce qui suit : i) la croissance des effectifs de la main-d'oeuvre ne coïncidait pas avec l'accroissement démographique; ii) la dépendance économique (attestée par le ratio PIB/PNB) l'emportait; iii) le chômage aurait atteint 50 % à la fin de la période de projection. Le scénario concluait donc à un environnement socio-économique exagérément instable.

205. Les résultats n'étaient non seulement inacceptables, mais encore ils n'étaient pas réalistes. Le scénario de référence était certes dans la ligne de l'intervention minimale, mais ce n'était pas un point de départ raisonnable pour comparer des scénarios directifs de rechange. Il n'y avait pas lieu de supposer que, étant donné l'environnement régional probable dans l'avenir prévisible, les départs de migrants se poursuivraient comme auparavant. Toutefois, on a noté que des scénarios de rechange n'étaient, d'un point de vue réaliste, possibles que si les circonstances qui agissaient sur le territoire palestinien changeaient. A titre de minimum, selon la variante du scénario de référence, on a supposé que l'impact des bouleversements des dernières années pourrait progressivement se dissiper.

206. Or les modifications apportées à la matrice faisaient que la croissance des effectifs de la main-d'oeuvre était beaucoup plus forte, tandis que les résultats de l'économie étaient, eux aussi, nettement meilleurs. Le chômage baissait, bien que l'accroissement de la main-d'oeuvre aille jusqu'à 4,5 % par an, l'émigration ayant cessé. Néanmoins, comme le chômage atteindrait près de 40 % d'ici à la fin de la période de projection, cette variante ne présentait pas non plus d'intérêt. Elle ne pouvait pas non plus être considérée comme stable du point de vue économique, social ou politique. La matrice a donc été appliquée à une évaluation des marges de manoeuvre qu'il serait possible d'exploiter pour améliorer les perspectives de développement du territoire.

4. Scénarios de rechange

207. On a construit une série de cinq scénarios de rechange, accompagnés de sous-variantes, qui représentaient une progression allant de l'absence de viabilité du scénario de référence à des scénarios plus viables ou "stables", ainsi qu'une progression de scénarios moins faisables à des scénarios plus faisables du point de vue de la politique générale.

a) Variante I. Chômage freiné au moyen de transferts nets de l'extérieur

208. Dans ce scénario, un taux cible de chômage a été fixé et les transferts de l'extérieur ont été ajustés à la hausse pour atteindre la cible. Les transferts nets devraient être considérables. Par conséquent, le scénario fonctionnait du point de vue technique, mais c'était au prix de plusieurs milliards de dollars en apports additionnels de l'extérieur. De plus, à la fin de la période, la structure économique demeurait telle quelle, peut-être même moins viable et plus tributaire de l'appui extérieur.

b) Variante II. Programme d'investissements intensifiés axé sur le commerce

209. Dans ce scénario, on supposait des investissements additionnels, la production supplémentaire étant affectée, dans des proportions différentes, à la promotion des exportations et à la substitution des importations. Cette formule était efficace pour s'attaquer au problème de la transformation structurelle de l'économie, atténuer la dépendance vis-à-vis de l'extérieur et réduire le chômage d'ici à la fin de la période de projection. Toutefois, les coûts à moyen terme découlant du chômage étaient élevés. De surcroît, il était difficile de concevoir des moyens raisonnables de soutenir des investissements additionnels.

c) Variante III. Investissements intensifiés axés sur le commerce, avec un appui extérieur notablement renforcé

210. Ce scénario combinait les scénarios I et II. Il remédiait aux défauts des scénarios précédents en matière d'emploi, tout en permettant à la transformation structurelle de l'économie de se poursuivre. La structure de l'économie devenait moins dépendante et, à plus long terme, la nécessité d'un appui extérieur diminuait. Le bilan paraissait donc intéressant. Toutefois, les résultats mettaient en doute l'une des hypothèses fondamentales de ces trois variantes, à savoir le niveau zéro de la migration nette.

d) Variantes IV et V. Investissements intensifiés axés sur le commerce à des niveaux plus élevés, appui extérieur et excédent net de migration

211. Ces variantes conservaient, pour l'essentiel, les caractéristiques des variantes II et III, tout en faisant intervenir un élément d'immigration de retour dans le territoire, donc un accroissement de la population et de la main-d'oeuvre. Dans ces variantes, un programme intensifié de mesures intérieures et d'appui extérieur était nécessaire pour atteindre des niveaux d'emploi comparables à ceux des variantes II et III. En outre, l'accroissement des exportations était décisif pour le succès de ces deux scénarios. L'application de politiques de promotion des exportations demandait aussi un appui considérable de l'extérieur, à la fois régional et international. Il faudrait tenir compte de ces facteurs en passant à l'analyse sectorielle plus détaillée. Il semblait nécessaire de combiner des politiques intérieures énergiques visant à une transformation structurelle fondamentale de l'économie et un appui extérieur substantiel. Ni les politiques intérieures, par elles-mêmes, ni l'appui extérieur, à lui seul, ne sauraient aboutir à une situation véritablement viable à long terme.

212. En résumé, l'analyse des scénarios permettait simplement de comparer différentes virtualités de perspectives d'avenir. Pour traduire ces scénarios en principes directeurs opérationnels applicables, il faudrait une analyse fouillée et objective au niveau sectoriel le plus détaillé. Les scénarios étaient conçus comme un cadre général de référence pour le travail d'experts concernant l'avenir de l'économie palestinienne au niveau sectoriel/sous-sectoriel.

B. Débat

213. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont soulevé un certain nombre de questions, en vue surtout d'obtenir des explications ou des précisions sur certains aspects techniques de la matrice : spécification des fonctions de la consommation, des investissements et des importations, statistiques démographiques et pertinence des statistiques concernant les résultats de l'économie palestinienne pendant la période historique, ratio capital/main-d'oeuvre, nombre de travailleurs en Israël pendant la période de projection, définition du revenu net des facteurs et définition des transferts, nature et sources des apports de capitaux extérieurs.

214. Des précisions ont été apportées sur les points ci-dessus. Dans un souci de brièveté, il a été convenu que la matrice quantitative devrait rester aussi concise que possible. De nombreux problèmes du point de vue des définitions, des techniques et des opérations ont été perçus dans la conception, la structure et le fonctionnement de la matrice. Les scénarios pris individuellement ont été traités de façon systématique selon la configuration de l'étude elle-même, puis présentés dans un document distinct à titre de "supplément technique" à la matrice quantitative. (Pour plus de renseignements sur les questions posées et d'autres aspects de la matrice, il convenait de se reporter au supplément technique.)

215. Les participants ont ensuite examiné la pertinence de la matrice et son utilité en tant que guide technique dans la préparation des deuxième et troisième parties des études sectorielles. A cet égard, il a été convenu que, vu les contraintes imposées à sa structure, la matrice devrait être considérée uniquement comme un exercice paramétrique présentant sous forme statistique des tendances à long terme suivant différents scénarios. Elle n'avait évidemment pas pour but de servir à concevoir des trains de mesure à court terme, des politiques de stabilisation ou même des politiques de croissance économique. Elle pouvait être utile pour mettre en lumière certaines formules générales permettant d'aborder les problèmes graves et difficiles qui se posaient à l'économie palestinienne. Quelques-unes des considérations énoncées pourraient encourager les chercheurs et les responsables à commencer à faire des choix quant aux principaux indicateurs. Par exemple, si l'objectif majeur était d'accroître l'emploi, il risquait d'en résulter une forte augmentation peu souhaitable des importations. La matrice appelait effectivement l'attention sur les choix possibles entre des variantes.

216. On a suggéré que la question de l'action en retour méritait d'être approfondie, étant donné le caractère dynamique de la matrice, du moins pour certaines des équations. De même, il faudrait, autant que possible, s'efforcer de différencier et de désagréger encore davantage les scénarios les plus intéressants, c'est-à-dire les scénarios IV et V, ainsi que les secteurs les plus attrayants. On a également noté qu'il serait possible de perfectionner

encore la matrice pour tenir compte de l'évolution récente des conditions politiques et des possibilités d'avenir (par exemple, persistance du statu quo, autonomie ou souveraineté limitées possibles), chacune ayant des incidences différentes pour l'économie palestinienne. On pourrait aussi tenir compte, en approfondissant la matrice, des dimensions extérieures qui comportaient des liaisons économiques possibles avec des pays voisins (par exemple, la Jordanie et Israël). De surcroît, en ce qui concerne la migration de retour, on pourrait faire intervenir d'autres données en fonction des réalités nouvelles de l'environnement politique et de la capacité de l'économie fragile de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Cet élément devrait simplement indiquer l'ordre de grandeur et ses incidences pour l'économie du point de vue des ressources nécessaires et de leur mobilisation. Il était particulièrement important pour se faire une idée de l'aide extérieure massive requise.

217. La période de projection pourrait aussi comprendre la durée des options possibles issues de la conjoncture politique. Par conséquent, on pouvait envisager une période d'au moins trois années dans le cas d'un arrangement intérimaire quelconque, suivie de cinq ou sept années dans le cas d'une option de souveraineté. Si l'on rattachait ces données économiques possibles aux hypothèses économiques fondamentales qui sous-tendaient les scénarios les plus intéressants (IV et V), on pourrait alors se consacrer aux grands problèmes. Toutefois, cet objectif ne devrait pas ôter de son utilité à l'énoncé actuel des scénarios IV et V.

218. On a exprimé l'avis qu'une grande partie de l'information et de l'analyse tirées des études spécifiques locales devrait être utilisée pour l'étape suivante, celle des études sectorielles. L'information pouvait circuler dans les deux sens. La matrice, tout en servant de base technique au développement des études sectorielles, devrait elle-même être encore développée en fonction de l'information en retour provenant des études sectorielles. Ce procédé pourrait contribuer à l'élaboration de trains de mesures associés aux différents scénarios qui devraient, à ce stade, être maintenus à un minimum. Il devrait aussi élargir la base analytique de la matrice pour l'examen de politiques, tout particulièrement dans le cadre des deux scénarios les plus viables. Ce serait l'objet d'une troisième partie du projet intersectoriel et d'une matrice quantitative relative au dosage des politiques.

C. Conclusions

219. Après un débat approfondi de toutes ces questions, il a été convenu que les experts, en rédigeant les deuxième et troisième parties des études sectorielles, devraient consulter les scénarios ci-après tirés de la matrice quantitative :

a) Scénario de référence. Il a été jugé peu souhaitable et inacceptable, car il dépeignait une situation à long terme où les conditions économiques continueraient à se ressentir des distorsions et de la dégradation récentes. Vu sous cet angle, il avait néanmoins son utilité puisqu'il mettait en lumière l'inopportunité du statu quo et désignait les objectifs les plus pressants d'une intervention au niveau de la politique macro-économique.

b) Variante III. Plus réalisable du point de vue technique, elle comprenait une période (transitoire) de redressement de trois à cinq ans. Elle supposait que le peuple palestinien, après la période initiale de redressement, exercerait plus de pouvoir sur ses ressources naturelles et ses décisions économiques. Elle présumait que les contraintes imposées aux activités économiques seraient supprimées. Une aide extérieure plus substantielle serait mise à la disposition de l'économie palestinienne pour soutenir les efforts essentiels d'ajustement.

c) Variante V. L'hypothèse de départ était la reprise en main totale des ressources économiques et sociales après une période initiale de redressement. La variante supposait également une certaine migration de retour. Le scénario apparaissait comme le meilleur en ce sens qu'il répondait le mieux aux aspirations du peuple palestinien. Dans la pratique, il supposait aussi une période de redressement de trois à cinq ans pour une transition convenable avant la souveraineté.

VI. ELABORATION DE SCHEMAS POUR LES DEUXIEME ET TROISIEME PARTIES DES ETUDES SECTORIELLES

220. Compte tenu de l'évaluation de la conjoncture économique et sociale actuelle, et de l'examen de la matrice quantitative, y compris du choix de scénarios relatifs aux travaux sur les perspectives futures, les schémas des deuxième et troisième parties des études sectorielles ont été élaborés au niveau des groupes de travail. Les versions finales concertées de ces schémas ont été soumises pour adoption à la séance plénière finale de la Réunion, le 22 mai 1992. Le suivi devait en être assuré par les experts chargés de rédiger les deuxième et troisième parties de leurs études respectives.

VII. ADOPTION DE TEXTES

221. Les projets de textes des trois groupes de travail chargés des points 3 et 4 de l'ordre du jour ont également été soumis à la réunion plénière pour discussion, adoption et regroupement ultérieur dans le présent rapport.

VIII. CLOTURE DE LA REUNION

222. A la dernière séance plénière, le 22 mai 1992, les participants ont remercié le secrétariat de la CNUCED et le Groupe économique spécial des efforts déployés pour lancer cet important projet et réaliser, jusqu'ici, des progrès considérables dans son exécution. Les représentants de l'Organisation arabe de développement industriel et des industries extractives (AIDMO) et de la Ligue des Etats arabes, organisations qui avaient contribué à financer l'étude intersectorielle, ont loué les résultats obtenus à ce jour et la manière dont le projet avait été appliqué. Ces organisations attendaient avec intérêt l'achèvement et la réussite du projet qui non seulement apporterait des renseignements pertinents et détaillés sur les secteurs économique et social de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, mais aussi leur permettrait d'accroître leur assistance au peuple palestinien, l'aidant ainsi à faire face aux besoins les plus urgents afin de jeter des bases solides pour l'avenir.

223. Divers experts palestiniens locaux ont exprimé leur gratitude pour l'occasion qui leur avait été donnée d'être associés au projet. Leur participation à la Réunion leur avait également permis d'échanger des vues, non seulement entre eux, mais aussi avec des experts internationaux et des représentants participants d'organisations régionales et internationales. Ils ont fait observer que le peuple palestinien se trouvait face à des problèmes concrets et ne saurait se contenter de l'achèvement de rapports et études de haut niveau. Les organisations régionales et l'ONU devraient comprendre que l'attente du peuple palestinien allait au-delà de rapports et d'études et demandait des efforts tangibles. Toutefois, si modestes que soient ces efforts, ils feraient beaucoup pour répondre aux besoins longtemps négligés du peuple palestinien. Les experts espéraient sincèrement que les conclusions des études sectorielles et le projet intersectoriel serviraient ensemble de tremplin pour intensifier des efforts positifs et concertés.

NOTES

1/ Pour plus de renseignements sur la genèse du projet, voir "Conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé - note du Secrétaire général de l'ONU" (A/46/262-E/1991/95) et "Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur l'assistance au peuple palestinien" (TD/B/39(1)/4, deuxième partie). Des échanges de vues sur la substance de ce rapport ont eu lieu pendant le premier semestre de 1993 avec plusieurs des parties en cause.

2/ Pour la liste des participants, voir annexe I.

3/ L'annexe II renferme une liste des études spéciales établies dans le cadre du projet intersectoriel.

4/ Les conclusions de l'étude sur le système monétaire et bancaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza exécutée à la demande du secrétariat de la CNUCED n'étaient pas disponibles pour examen à la Réunion.

5/ Les conclusions de l'étude exécutée à la demande du secrétariat de la CNUCED sur l'évolution sociale en Cisjordanie et dans la bande de Gaza n'étaient pas disponibles aux fins d'examen à la Réunion.

6/ Les échanges de vues à ce sujet ont porté essentiellement sur le système exécutif de l'administration publique.

7/ Les conclusions de l'étude exécutée à la demande du secrétariat de la CNUCED sur les statistiques économiques et sociales en Cisjordanie et dans la bande de Gaza n'étaient pas disponibles pour examen par la Réunion.

8/ Depuis la Réunion, le secrétariat de la CNUCED a fait une étude approfondie de l'état de l'environnement dans le territoire palestinien occupé. On trouvera un bref exposé de ses conclusions dans le rapport du secrétariat de la CNUCED présenté à la première partie de la quarantième session du Conseil du commerce et du développement, en 1993, intitulé "Evolution de l'économie du territoire palestinien occupé" (TD/B/40(1)/8).

9/ Ces recommandations résument les conclusions de l'étude exécutée à la demande du secrétariat de la CNUCED sur les services publics de santé. Elles n'étaient pas disponibles pour examen à la Réunion.

10/ Voir "Perspectives d'un développement durable de l'économie palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, 1990-2010 : matrice quantitative" (à paraître, 1993).

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

<u>Experts</u>	<u>Référence</u>
1. M. Rami ABDELHADI	Centre for Engineering and Planning, Ramallah
2. M. George ABED	Welfare Association, Genève
3. M. Sameer ABU EISHEH	An Najah University, Naplouse
4. M. Abdelfattah ABU SHUKOR	An Najah University, Naplouse
5. M. Atef ALAWNEH	An Najah University, Naplouse
6. M. Mahmoud AL-JAFARY	Islamic University of Gaza, Gaza
7. M. Abdel Rahman AWAD	Economic Development Group, Jérusalem
8. M. Hisham AWARTANI	An Najah University, Naplouse
9. M. Ibrahim DAKKAK	Jérusalem
10. M. Graham DYER	School of Oriental and African Studies, Londres
11. M. Wa'el ENNAB	An Najah University, Naplouse
12. M. Said HAIFA	Bir Zeit University, Bir Zeit
13. M. Laurence HARRIS	School of Oriental and African Studies, Londres
14. M. Sameer HAZBOUN	Bir Zeit University, Bir Zeit
15. M. Hisham JABR	An Najah University, Naplouse
16. M. Qasem JUDEH	An Najah University, Naplouse
17. M. Rasim KHAMAISE	Centre for Studies and Planning, Kfar Kanna
18. M. Riad MALKI	Bir Zeit University, Bir Zeit
19. M. Fadle NAQIB	University of Waterloo, Ontario
20. M. Jeffrey NUGENT	University of Southern California, Los Angeles
21. M. Nidal SABRI	Bir Zeit University, Bir Zeit
22. M. Hind SALMAN	Bethlehem University, Bethléem
23. M. Usama SHAHWAN	An Najah University, Naplouse
24. Mme Khawla SHAKHSHIR	Bir Zeit University, Bir Zeit

ONU et autres organisations

1. Organisation internationale du Travail (OIT)
Mme Catherine COMTET-SIMPSON
M. Fred FLUITMAN
2. Centre des Nations Unies pour les établissements humains
- (CNUEH/HABITAT)
M. Lars LUDVIGSEN
3. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
M. Roger GUARDA
4. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)
M. Fuad H. BSEISO

5. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
M. Alec POLLACK
6. Organisation mondiale de la santé (OMS)
M. Mario FERRARO
7. Organisation arabe de développement industriel et des industries extractives (AIDMO)
M. Mohammed SAID ALI
8. Ligue des Etats arabes, Direction générale des affaires économiques
M. Ghania MELHEES
9. Palestine (Organisation de libération de la Palestine - OLP)
M. Maher EL-KURD

Secrétariat de la CNUCED

1. Mme Randa ALAMI
2. Mme Christina ADAM
3. Mme Hélène FUNCK-DLOUSSKY
4. M. Shamsuzzakir KAZEMI
5. M. Raja KHALIDI
6. M. Paul ROBERTSON

Annexe II

LISTE DES ETUDES LOCALES EXECUTEES A LA DEMANDE DU SECRETARIAT DE LA CNUCED
DANS LE CADRE DU PROJET RELATIF AUX PERSPECTIVES D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE
EN CISJORDANIE ET DANS LA BANDE DE GAZA

Secteurs et problèmes économiques

1. Résultats économiques globaux
2. Agriculture
3. Assistance internationale
4. Industries manufacturières
5. Commerce de marchandises
6. Industries minières et extractives
7. Système monétaire et bancaire
8. Finances publiques
9. Services
10. Tourisme et services connexes

Ressources humaines et progrès social

11. Dynamique de l'évolution sociale
12. Education
13. Main-d'oeuvre et ressources humaines
14. Population et démographie
15. Santé publique
16. Statistiques socio-économiques
17. Les femmes et le développement

Infrastructures et ressources naturelles

18. Construction et logement
19. Energie
20. Colonies israéliennes de peuplement
21. Pouvoirs publics - système exécutif
22. Pouvoirs publics - systèmes législatif et judiciaire
23. Equipements publics
24. Transports et communications
25. Ressources en eau
